

# LES UNITÉS DE VISITES FAMILIALES

Nouvelles pratiques, nouveaux liens

Cécile Rambourg

*Cécile Rambourg est docteur en sociologie, enseignant-chercheur à l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (CIRAP).*

## **COMITE DE LECTURE DOSSIERS THEMATIQUES DU CIRAP**

Monsieur **Philippe POTTIER**, DSPIP, adjoint au sous directeur bureau PMJ (DAP)

Madame **Nathalie NOEL**, Directrice des services pénitentiaires, ENAP

Monsieur **Jean REDON**, Premier surveillant, formateur, responsable de l'unité Ressources Pédagogiques, ENAP

Monsieur **Patrice BONHOMME**, Directeur des services pénitentiaires, ENAP

Madame **Pierrette PONCELA**, Professeur des universités, université Paris X Nanterre

Monsieur **Yves PERRIER**, DSPIP, SPIP de la Loire

Madame **Valérie DECROIX**, Directrice des services pénitentiaires, MA Paris la Santé

Monsieur **Philip MILBURN**, Professeur des Universités, Versailles Saint Quentin en Yvelines

Monsieur **François DIEU**, Maître de conférences, université Toulouse 1

Monsieur **Philippe COMBESSIE**, Professeur des universités, faculté Paris X Nanterre, Chercheur au GRASS

Madame **Antoinette CHAUVENET**, Directrice de recherche CNRS, CEMS-EHESS

Madame **Sabine CHENE**, Chargée de Projet, Centre Interdisciplinaire sur les risques urbains (CIRU)

Ont participé à la relecture de ce numéro **Valérie DECROIX** et **Philip MILBURN**

Avant-propos	6
Introduction	7
<i>Dossier : Les unités de visites familiales, nouvelles pratiques, nouveaux liens</i>	
<b>Première partie : Fonctionnement des UVF et pratiques professionnelles</b>	<b>11</b>
Les bénéficiaires d'UVF	11
Les demandes d'UVF et les décisions	14
Les activités des personnels de surveillance affectés aux UVF	20
Le positionnement professionnel des surveillants UVF	23
Les activités des personnels d'insertion et de probation	25
Le positionnement professionnel des travailleurs sociaux	28
UVF et identité professionnelle	32
<b>Deuxième partie : Incidences des UVF sur les bénéficiaires du dispositif</b>	<b>35</b>
Les angoisses de la nouveauté et les déstabilisations	35
La redécouverte de gestes ordinaires et la multiplication des expériences	38
La libération du corps et de la parole	41
La confrontation aux réalités de l'autre	43
La reprise de rôles et de statuts	48
Responsabilisation et revalorisation : image de soi, identité et sexualité	51
La confrontation à la réalité : l'évocation des faits	57
Les nouvelles gestions de «sa» détention	59
Une préparation à la sortie ou une temporalité de la peine	62
Les UVF : un dispositif intégré dans les établissements	65
Conclusion	69
Annexe 1	73
Annexe 2	75
Annexe 3	95
Bibliographie	103
Lectures	107

# Avant-propos

Comment peut-on, dans un contexte d'allongement des peines, maintenir le lien familial voire le reconstruire avec la personne incarcérée quand la famille et les proches sont confrontés à un éloignement temporel et spatial ? Cette question résurgente des conditions de déroulement des visites a fait l'objet de plusieurs travaux et de réflexion en France au sein du ministère de la Justice comme dans la société civile dont le plus abouti fut le rapport interne de l'administration pénitentiaire en 1995. Il préconisait l'organisation de visites intimes sans surveillance pour les condamnés à de longues peines. Il s'inspirait de plusieurs expériences étrangères principalement canadiennes et hollandaises.

En 1998, le Garde de sceaux de l'époque faisait de l'amélioration des conditions d'accueil des familles et du déroulement des visites une question majeure en matière d'insertion. Il se prononçait alors pour la création expérimentale d'unités de visite familiale sur trois sites pilotes : le Centre Pénitentiaire pour femmes de Rennes et les Maisons Centrales pour hommes de Saint Martin de Ré et de Poissy.

En 2000, le nouveau ministre de la Justice confirmait la mise en œuvre du projet permettant aux personnes placées sous main de justice de recevoir pour un temps défini des membres de leur famille ou des proches dans des conditions matérielles respectant la discrétion et

l'intimité des échanges dans des conditions suffisantes de sécurité. C'est ainsi que les premières UVF ouvraient au CP de Rennes en 2003. Forts de cette commande, les acteurs de terrain se sont emparés du projet pour le décliner de manière opérationnelle. Le "comment-faire" prenait ainsi le dessus sur la légitimité de la question.

Cette question du "comment-faire" a permis de lever des non-dits pesant sur des sujets comme les parloirs sexuels. Elle amenait à traduire en terme de fonctionnement des problématiques telles que l'intimité du détenu, l'organisation des locaux et leurs fonctionnalités, le rôle des personnels de surveillance et la sécurité. Ce travail de conception a imposé de penser le détenu en tant que personne pouvant évoluer dans un espace d'intimité sans réduire le dispositif à une simple dimension sexuelle.

L'importance de la problématique familiale liée aux particularités de la population a pesé sur les choix d'organisation et d'aménagement des espaces. Elle s'est nourrie d'une approche pluridisciplinaire au sein d'un groupe de travail comprenant des surveillants, des travailleurs sociaux, des psychologues ayant en charge le parcours d'exécution des peines et des partenaires associatifs. L'architecture traduit le parti pris familial de la conception du projet. Elle s'écarte du caractère réducteur du cahier des charges initialement imposé par l'administration centrale pour s'adapter à la géométrie variable de la structure familiale. Chaque appartement se compose d'une salle à manger avec cuisine, deux chambres, une salle d'eau, pour

une surface totale de 50m<sup>2</sup>. Les plans matérialisent la reconnaissance de la personne détenue dans la diversité relationnelle d'un foyer. Des espaces et des temps sont ainsi pensés pour être réservés à l'enfant, au conjoint, aux proches et à la vie commune.

Les UVF ont donc été conçues comme un acte d'insertion et de responsabilisation. La personne détenue joue un rôle actif dans la préparation et le déroulement de la visite. Les conditions matérielles du séjour lui incombent comme dans la vie civile.

Le volet sécuritaire du projet se devait d'intégrer cette dimension relationnelle et le respect de l'intimité. A la différence des parloirs, il n'y a pas de surveillance directe. Celle-ci s'exerce sur la périphérie extérieure de l'appartement par vidéosurveillance et ronde régulière visant à s'assurer du bon déroulement des visites et de la sécurité des personnes. Toute intervention de personnel de surveillance est annoncée préalablement par interphone. Sauf incident, les agents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'unité.

Pour le personnel, il s'agissait d'une rupture par rapport à la culture professionnelle en vigueur. Le surveillant se voyait assigner une autre place, au point d'équilibre entre des conditions suffisantes de sécurité et le respect d'un espace de vie privée. Ce changement est au cœur de la problématique des ressources humaines développée sur le dispositif. Le recrutement s'est effectué sur la capacité à gérer les relations humaines, le sens de l'organisation et du travail en équipe. Le volontariat en était la condition sine qua non. Le plan de formation ouvrait, dans le domaine

de la politique du maintien des liens familiaux, sur l'approche psychologique et sociologique concernant les détenus et la connaissance des partenaires sociaux et judiciaires. Il visait également à donner des outils de travail et des savoirs-faire adaptés aux nouvelles missions ainsi qu'à pérenniser le travail pluridisciplinaire entre les différents professionnels appelés à intervenir dans les UVF. En parallèle était décliné un référentiel d'activités très détaillées permettant de préciser les tâches affectées au personnel au sein du dispositif expérimental et de construire une nouvelle identité professionnelle dans laquelle l'accompagnement des personnes est prépondérant.

En s'engageant dans l'expérimentation, l'institution prenait un risque : celui d'éclairer d'un faisceau de lumière des questions restées dans l'ombre en s'imposant de réfléchir à la façon dont pouvait se tisser à nouveau, au sein de l'institution carcérale, un lieu de désir et de reconstruction pour des détenu(e)s marqué(e)s par la rupture des liens familiaux. Les UVF, de ce point de vue, dessinent une architecture de l'intime marquant une rupture dans la conception traditionnelle des prisons construites sur le schéma panoptique d'une visibilité permanente du détenu.

Sylvie MANAUD-BENAZERAF

Directrice des Services Pénitentiaires  
Adjointe au Directeur Régional des  
Services Pénitentiaires de Rennes

## Introduction

Dès lors que la prison a eu pour vocation la réinsertion des personnes dont elle a la garde, la question du maintien des liens familiaux des détenus est devenue un sujet de réflexion pour l'institution. L'histoire pénitentiaire est d'ailleurs ponctuée de mesures et émaillée de dispositifs qui tentent d'améliorer les conditions d'exercice ou de développement de ces liens. A titre d'exemple, nous pouvons rappeler que dès le XIX<sup>ème</sup> siècle l'administration gageait sur l'importance du projet familial pour certaines catégories de détenus (prisonniers politiques) en leur permettant de recevoir leur famille dans leur cellule. Plus récemment, dans les années 60, au moment des événements d'Algérie, les détenus OAS pouvaient également recevoir leur compagne.

Mais, c'est seulement à partir des années 80 que la réflexion sur les liens socio-affectifs des détenus et le respect de l'intimité s'intensifie et s'étend. Elle conduit à l'aménagement, à titre expérimental, de deux chambres conjugales au centre de détention de Casablanca et à la construction de studios privatifs dans les centres de détention de Mauzac et de Val-de-Reuil. Toutefois, faute d'accord politique, ces espaces ne seront jamais mis en service. Le projet est donc abandonné mais la préoccupation demeure, appuyée par plusieurs recommandations sur l'organisation de visites à caractère familial et d'une durée prolongée pour pallier l'absence de permission

de sortir pour les détenus condamnés à de longues peines<sup>1</sup>. Le programme d'implantation d'Unités de Visites Familiales (UVF) se profile peu à peu avec son lot de possibles et d'hésitations. Il faut donc attendre encore quelques années avant qu'il ne soit réellement annoncé et plusieurs autres avant qu'il ne soit concrétisé. L'ouverture d'UVF, sur trois sites pilotes, est prévue en 2001 mais n'a lieu qu'en septembre 2003 au Centre Pénitentiaire pour femmes de Rennes, en avril 2004 à la Maison Centrale pour hommes de Saint Martin de Ré et en décembre 2005 à celle de Poissy.

Il aura donc fallu près de vingt ans à la France pour qu'elle concrétise ce projet et suive ainsi les orientations prônées par les textes internationaux

<sup>1</sup> En 1989 le rapport Bonnemaison sur la «modernisation du service public pénitentiaire» invite à «réfléchir, en concertation avec le personnel pénitentiaire, au maintien dans les établissements consacrés aux longues peines, des relations affectives et sexuelles des détenus». En 1992, le rapport du groupe de travail de l'administration pénitentiaire sur «la gestion des longues peines» insiste en ce sens et propose de pallier l'absence de permission de sortir pour les détenus condamnés à de longues peines, par l'organisation de visites à caractère familial et d'une durée prolongée.

et les dispositifs législatifs et réglementaires actuels sur le droit au respect de la vie familiale et privée<sup>2</sup>. On pourrait regretter ces hésitations et le retard pris par rapport à d'autres pays comme l'Allemagne, la Grande Bretagne, le Danemark, l'Espagne, l'Italie, les Pays Bas, la Suède, le Canada, la Moldavie et la Lituanie qui sont dotés depuis longtemps de dispositifs de rencontre privatifs. Ce serait sans doute faire un procès rapide à l'institution pénitentiaire et négliger la force des tensions contradictoires dont elle souffre, entre notamment ses obligations de résultats et ses moyens et plus profondément encore, entre ses missions et les représentations sociales sur la part afflictive de la peine que la société réclame parfois et attend sûrement. Notre propos, dans le développement qui suit, n'est pas de faire une analyse critique du social et de sa prison – pas plus que de la prison elle-même – il est plus modestement de tenter d'expliquer ce que sont les UVF aujourd'hui et d'accompagner le lecteur dans l'univers complexe de l'innovation et de l'expérience ; le guider à travers le fonctionnement et la logique d'un

dispositif et d'une structure inédits à la rencontre de professionnels, de nouvelles pratiques, d'individus et d'histoires de vies.



En tant que dispositif, les UVF s'inscrivent dans la politique menée par l'administration pénitentiaire en matière de maintien ou d'exercice des liens familiaux des personnes détenues. Elles permettent la création ou le développement de projets familiaux en vue de la réinsertion des personnes détenues, tout en répondant aux besoins des familles de préserver des liens avec leur proche incarcéré. En tant que structure, les UVF visent à offrir «aux personnes détenues condamnées, la possibilité de recevoir les membres de leur famille (...) dans des conditions matérielles, de durée et d'intimité satisfaisantes»<sup>3</sup>. Concrètement, elles se présentent comme des appartements de trois pièces entièrement meublés, construits dans l'enceinte d'un établissement pénitentiaire mais à l'écart du secteur de détention (*le plan d'une UVF du CP de Rennes se trouve en annexe 1*).

Les modalités de fonctionnement des UVF<sup>4</sup> sont précisées par la circulaire de l'administration pénitentiaire du 18 mars 2003 :

---

<sup>2</sup> Rappelons à ce niveau que dans la jurisprudence relative à l'article 8 de la convention Européenne des Droits de l'Homme, le respect actif et effectif de la vie familiale est une obligation positive de l'Etat, et que ce dernier doit s'abstenir des ingérences dans le droit au respect de la vie familiale et privée. Par ailleurs, l'orientation des grandes démocraties occidentales en matière de droit au respect de la vie familiale et privée, fait du maintien du lien avec l'extérieur pour les personnes détenues, une obligation positive pour l'Etat français. La Commission Européenne des Droits de l'Homme affirme «qu'il est essentiel au respect de la vie familiale que l'administration pénitentiaire aide le détenu à maintenir un contact avec sa famille proche» (décisions de la Commission Européenne des Droits de l'Homme, n°9054/80 et Quinas c/France n°13756/88).

---

<sup>3</sup> Extrait du préambule de la circulaire NORJUSE 0340043C du 18 mars 2003 relative au fonctionnement des UEVF.

<sup>4</sup> Les unités ont été ouvertes à titre expérimental c'est pourquoi la dénomination officielle de la circulaire précise UEVF : Unité Expérimentale de Visite Familiale. Dans la suite du document, particulièrement dans les extraits d'entretiens, nous avons fait le choix de conserver la siglaison choisie par nos interlocuteurs UVF ou UEVF.

### **L'accès aux UVF :**

Les demandes d'UVF sont réservées aux détenus condamnés qui ne bénéficient pas de permission de sortir ou d'autre aménagement de peine garantissant le maintien des liens familiaux et aux visiteurs qui justifient d'un lien juridique<sup>5</sup> et/ou affectif avec la personne détenue.

### **L'instruction de la demande :**

Pour avoir accès aux UVF les visiteurs et les visités doivent s'entretenir, au préalable, avec les personnels d'insertion et de probation qui dégagent les problématiques des acteurs concernés et les conditions, au sens large, dans lesquelles ils abordent l'UVF. La personne détenue est également reçue par les surveillants UVF qui dégagent ses problématiques comportementales et relationnelles en s'appuyant sur des éléments observables en détention. De plus, les personnels fournissent aux requérants l'ensemble des informations utiles au bon déroulement de la procédure de demande et de la visite.

### **La décision :**

La décision d'accès des personnes détenues et de leurs visiteurs est soumise à l'autorisation expresse du chef d'établissement ou de son représentant. Le chef d'établissement prend sa décision après consultation des éléments recueillis par les travailleurs sociaux et les surveillants UVF lors de la réunion d'une commission pluridisciplinaire<sup>6</sup>.

Chaque nouvelle demande d'UVF doit faire l'objet d'une nouvelle instruction et d'une décision de la part du chef d'établissement. Chaque décision de refus doit être motivée au regard des éléments de l'espèce et est notifiée à la personne détenue concernée ainsi qu'à chaque demandeur.

### **La durée des visites :**

Les visites dans les UVF sont autorisées une fois par trimestre. Leur durée est progressive : 6 heures pour la première demande, puis 24 heures si les intéressés en ont fait la demande et si le chef d'établissement l'accorde, puis 48 heures selon les mêmes conditions, et 72 heures une fois par an.

### **Le déroulement général et les mesures de sécurité :**

L'UVF étant un dispositif où prévaut le principe d'intimité, la visite s'y déroule sans la présence de personnel pénitentiaire ni de tiers. Toutefois, un certain nombre de dispositions sont prises pour garantir la sécurité des personnes et des lieux. Ainsi, la personne détenue comme ses visiteurs sont soumis au passage sous portique de détection et leurs bagages sont contrôlés. Par ailleurs, des rondes de contrôle sont effectuées par les surveillants UVF après avoir prévenus les occupants. En dehors de ces rondes, l'UVF n'est soumise qu'à un contrôle périphérique extérieur (vidéo-surveillance). En cas d'incident, le personnel pénitentiaire peut intervenir dans l'appartement sur demande du visité ou des visiteurs ou sur décision du chef d'établissement. En dehors de ces situations exceptionnelles, la visite se déroule dans la stricte intimité.

La personne détenue étant responsable des lieux mis à sa disposition, elle est la première à s'y installer pour en vérifier l'état et accueillir ses visiteurs. Elle est la dernière à les quitter après un état des lieux contradictoire.



<sup>5</sup> Les liens juridiques qualifient les liens de parenté juridiquement établis.

<sup>6</sup> Cette commission se réunit mensuellement pour examiner les demandes d'UVF. Elle est composée du chef d'établissement ou de son représentant, des travailleurs sociaux, du chef de détention, du responsable du Bureau de Gestion de la Détention (BGD), d'un agent UVF et d'un personnel Projet d'Exécution de Peine (PEP).



Ce préambule présente dans les grandes lignes les procédures de fonctionnement des UVF. Mais nous pouvons déjà comprendre, à ce stade, que ce nouveau dispositif marque, sur bien des points, des changements profonds dans l'univers de la détention et des pratiques professionnelles.

Nous allons pour la suite, tenter de circonscrire ces changements à partir de l'évaluation menée sur les trois sites pilotes retenus pour expérimenter les UVF. La durée de l'expérimentation sur chaque site étant fixée à 18 mois à compter de la date d'ouverture des UVF, au moment de rédiger ce "dossier thématique" le site de Poissy est encore en phase d'expérimentation. Les résultats de ce site n'étant pas définitifs, nous avons fait le choix de présenter exclusivement les résultats de Rennes et Saint Martin.

Le lecteur trouvera deux thématiques principales dans ce dossier : l'une consacrée à l'étude des incidences des UVF sur les pratiques professionnelles, l'autre consacrée à l'analyse des UVF sur les personnes détenues. Ainsi dans la première partie, il découvrira le fonctionnement concret des UVF au travers des activités des personnels de surveillance et d'insertion, alors que dans la seconde partie, lui sera proposée une analyse des incidences subjectives des UVF à partir des discours des bénéficiaires.

## Première partie

### Fonctionnement des UVF et pratiques professionnelles

Pour pouvoir prétendre à une visite en UVF, les personnes détenues doivent être condamnées définitivement et ne pas bénéficier de permission de sortir pour maintien des liens familiaux.

#### Les bénéficiaires d'UVF

Dans les établissements pilotes, le nombre moyen des personnes détenues non permissionnaires est élevé, traduisant sans doute l'allongement constaté de la durée des peines et des périodes de sûreté :

Tableau N° 1 : répartition des effectifs selon la situation pénale des détenu(e)s

	Population pénale	Non permissionnaires	
		Nombre	pourcentage
MC Saint Martin de Ré	449	417	92 %
CP Rennes	263	91	34 %

*Il s'agit, ici, de moyennes établies à partir de plusieurs instantanés pris au cours de l'expérimentation, d'une population qui, en réalité, est mobile*

Pendant l'expérimentation, 57 femmes détenues à Rennes et 126 hommes détenus à Saint Martin ont bénéficié d'au moins une UVF :

Tableau N° 2 : moyenne du nombre de détenu(e)s non permissionnaires ayant bénéficié d'UVF

	Non permissionnaires	Ayant bénéficié d'UVF	
		Nombre	pourcentage
MC Saint Martin de Ré	417	126	30 %
CP Rennes	91	57	63 %

*Il s'agit, ici, de moyennes établies à partir de plusieurs instantanés pris au cours de l'expérimentation, d'une population qui, en réalité, est mobile*

Pour comprendre ces données, il convient de dépasser les fausses évidences des chiffres et se rappeler deux éléments importants :

■ d'une part, l'état d'isolement des détenus condamnés à de longues peines. Concernant les établissements considérés, 30% des femmes et 47% des hommes ne reçoivent aucune visite au parloir. Par ailleurs, si les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à recevoir des visites, certaines catégories d'âge (moins de 40 ans et plus de 50 ans) sont nettement plus isolées que les hommes. Cette même inégalité entre hommes et femmes se repère en fonction de leur temps respectif passé en détention après la condamnation : en début de peine, les femmes sont plus isolées que les hommes<sup>7</sup>.

■ d'autre part, la situation géographique particulière de la maison centrale de Saint Martin de Ré. Une analyse statistique montre une relation nette entre l'absence de parloir et l'origine géographique éloignée du détenteur de permis de visite (avec une surreprésentation de la catégorie "plus de 400 km"). L'éloignement géographique des détenteurs de permis

de visite est donc, pour l'établissement considéré, un facteur particulièrement discriminant<sup>8</sup> pour le maintien ou l'exercice des liens familiaux.

Ces deux éléments fondent d'autant la pertinence de ce dispositif dans ces établissements pour peines que les conditions de rencontre qu'offrent les UVF vont permettre à certains détenus de nouer ou renouer des contacts avec des personnes de l'extérieur.

En effet, un des premiers effets observé et analysé des UVF est que ce dispositif a "amené" ou "ramené" des visiteurs qui ne venaient pas ou plus aux parloirs.

A Rennes, les principaux visiteurs de la détenue aux parloirs sont ses enfants (40,3%), suivis des amis (33,7%), puis des éducateurs accompagnant les enfants (23%). Les compagnons des personnes détenues n'arrivent qu'en quatrième position (17%). Avec la création des UVF, nous assistons à une modification du paysage relationnel de la détenue : les compagnons deviennent les principaux visiteurs (31,5%) suivis de près par les enfants (26%).

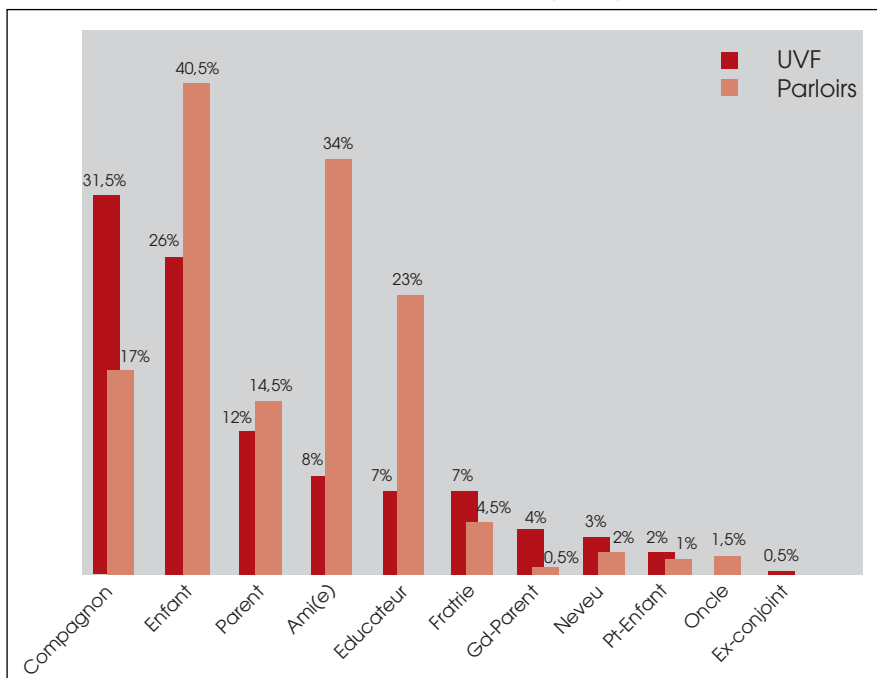
---

<sup>7</sup> Ces résultats sont extraits des études statistiques des visites aux parloirs effectuées dans les établissements de Rennes et Saint Martin de Ré. La population de référence est constituée, pour chaque établissement, des personnes détenues non permissionnaires sur l'année d'ouverture des UVF. Pour l'ensemble de ces analyses voir C. Rambourg, L'expérimentation des UEVF au CP de Rennes, Mise en ouvre et incidences sur les pratiques professionnelles et les personnes, Rapport final, Juin 2005, ENAP ; ainsi que C. Rambourg, Expérimentation des UVF : Maison Centrale de Saint Martin de Ré, Rapport final, Fév.Mars 2006, ENAP.

---

<sup>8</sup> Idem

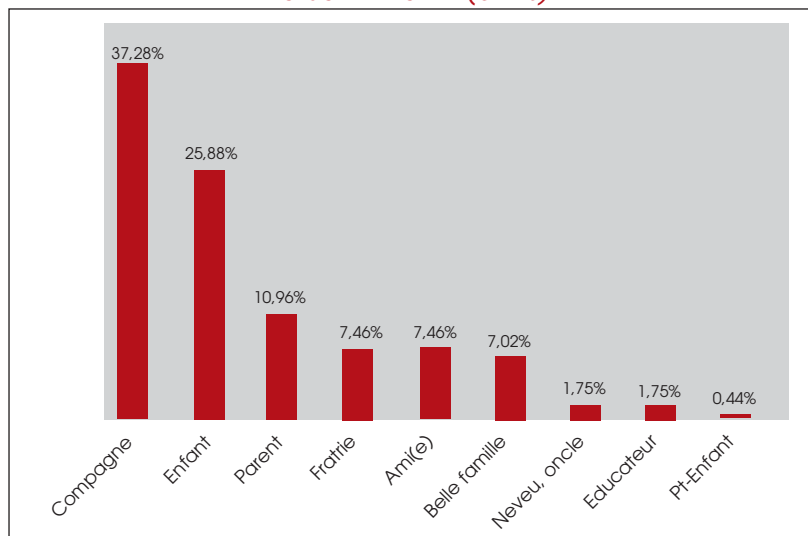
*Graphique n°1 : répartition des visiteurs aux parloirs et aux UVF à Rennes (en %)*



*La catégorie «compagnon» regroupe les conjoints ainsi que les «nouvelles relations affectives» des personnes détenues*

A Saint Martin, nous observons une tendance inverse. Les enfants qui sont des visiteurs minoritaires des parloirs regagnent aux UVF une place importante, occupant le deuxième rang des visiteurs :

*Graphique n°2 : qualité des visiteurs sollicitant une UVF à Saint Martin (en %)*



*La catégorie «compagne» regroupe les conjointes ainsi que les relations affectives anciennes ou récentes qui ne sont pas juridiquement établies*

Au cours de l'expérimentation, nous avons constaté une diversification des visiteurs avec l'apparition progressive de nouvelles catégories comme les ami(e)s ou la belle-famille. Mais les changements les plus marquants comparativement aux parloirs classiques concernent le "retour" du conjoint pour les détenues femmes et un "retour" des enfants pour les détenus hommes. La qualité de la structure et l'intimité qu'elle permet, expliquent ces phénomènes. Le cadre agréable, l'espace diversifié et l'intimité de la rencontre sont plus propices que les parloirs à la qualité des échanges. Cette même qualité incite davantage les proches du détenu à investir dans le "déplacement" ne craignant plus, comme aux parloirs, le stress de la promiscuité, l'angoisse d'un lieu marqué des signes de la réclusion et l'insatisfaction de la rencontre qui en découle. Nous y reviendrons un peu plus loin.

Un autre effet important des UVF sur le contexte relationnel du détenu concerne l'ouverture du dispositif à des personnes rencontrées en cours d'incarcération. Par essence, les UVF s'adressent principalement aux détenus qui ont des liens avec des personnes de l'extérieur. Or, toutes les personnes détenues condamnées à de longues peines ne conservent pas forcément de liens avec leur entourage. L'épreuve de l'incarcération et/ou la nature de l'infraction entraînent une délitescence des liens ou conduisent à des ruptures. Certains détenus vont remédier à cet état d'isolement et nouer, pendant leur incarcération, de nouvelles relations. Ce phénomène rupture / isolement / création de nouveaux liens constitue une des problématiques des détenus

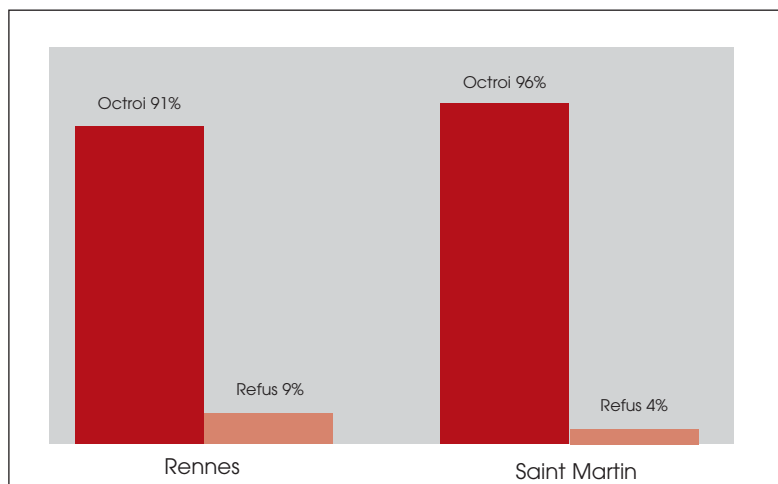
condamnés à de longues peines, l'ignorer reviendrait à nier toute possibilité de projet ou d'existence sociale et affective pour ces personnes. C'est pourquoi, dans la pratique, l'accès aux UVF a été étendu à cette réalité. Alors que la circulaire cantonnait le dispositif au «maintien des liens familiaux» stricto sensu, les personnels des établissements pilotes l'ont ouvert aux personnes nouvellement rencontrées. Cette adaptation était nécessaire au regard des spécificités et réalités des "longues peines" ; elle est donc à comprendre comme une mise en cohérence du dispositif avec la problématique relationnelle de ces condamnés. Ceci ne signifie pas pour autant que toutes les visites sont autorisées dès lors que les visiteurs sont titulaires d'un permis (ancien ou récent).

### **Les demandes d'UVF et les décisions**

A Rennes, de juillet 2003 à février 2005, 19 commissions se sont tenues et ont examiné 151 demandes, 137 ont été octroyées. Ce qui signifie que pour la période étudiée, chaque détenue demandeuse d'UVF a bénéficié en moyenne de 2,4 visites.

A Saint Martin, d'avril 2004 à octobre 2006, 20 commissions se sont tenues et ont examiné 453 demandes, 435 ont été octroyées. Ce qui signifie que pour la période étudiée, chaque détenu demandeur d'UVF a bénéficié en moyenne de 3,4 visites.

Graphique n° 3 : répartition des décisions prises par la commission d'attribution d'UVF (en %)



Certes, sur l'ensemble des demandes examinées en commission, la tendance des décisions est très largement à l'octroi mais l'expérimentation montre qu'aucun profil de visiteur ne fait l'objet d'une réponse systématique. Des visiteurs justifiant d'un lien juridique ont fait l'objet de décision de refus, alors que des visiteurs sans lien juridique se sont vus accorder des UVF. Ce simple constat nous permet d'ores et déjà d'affirmer qu'il n'y a pas de règle d'automaticité quant à la réponse. Il n'y a ni reconduction tacite, ni autorisation de droit. Les décisions sont toujours prises en opportunité. Elles sont par ailleurs motivées par la direction de l'établissement, ce qui rend la procédure conforme aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Plusieurs situations se rencontrent :  
Celles, relativement simples, pour lesquelles les visiteurs souscrivent aux conditions d'accessibilité les plus

facilement interprétables fixées par la circulaire : les visiteurs ont un lien juridiquement établi avec la personne détenue, ont gardé des contacts réguliers par le biais des parloirs classiques, du téléphone, du courrier, et s'inscrivent très clairement dans

la volonté de maintenir les liens familiaux. Dans ce cas, et sans élément contraire, l'UVF est accordée :

### Exemple, situation n°1 :

(directeur) : Ils sont mariés, lui a son permis de visite, pas de problèmes par ailleurs, donc souscription aux conditions(...) ou accorde.

Celles qui mettent en scène des visiteurs qui ne justifient pas d'un lien juridique avec le détenu mais d'une relation éprouvée dans le temps, balisée par des rencontres en parloirs. Dans ce cas, l'UVF est également accordée :

### Exemple, situation n°2 :

(directeur) : C'est qui cette amie ?  
(CIP<sup>3</sup>) : C'est une amie d'enfance, elles ne se sont jamais perdues de vue.  
Madame X (détenue) souffre d'une grande solitude.

<sup>3</sup> Conseiller d'Insertion et de Probation

Elle n'a plus personne, il n'y a que cette amie.

(directeur) : On accorde.

D'autres situations sont plus complexes. Certaines concernent des visiteurs qui n'ont ni lien juridique, ni réel passé avec la personne détenue. Dans ce cas, sont principalement analysés en commission le contexte de la rencontre, ses récentes modalités d'exercice, les motivations des acteurs et leurs projets quant aux UVF :

### Exemple, situation n°3 :

La CIP rappelle le parcours pénal de la personne détenue et relate la rencontre entre les demandeurs, date, circonstances, évolutions, etc.

(CIP) : Il se présente comme le fiancé de madame X (détenue)(...) je lui ai posé la question du sens de leur relation par rapport à la longueur de la peine (...) Lui dit être amoureux (...) il ne semble pas connaître sa vie d'avant. Madame X dit qu'elle n'exige rien de lui mais que ce qui les lie est important.

(Les membres de la commission échangent leurs informations sur le profil psychologique et le comportement de la détenue)

(chef de détention) : Aux UVF elle veut plus de temps, plus d'intimité, des relations sexuelles elle le dit (...) elle a fait du Quartier Disciplinaire elle est exemplaire au QD !

(directrice adjointe) : A un moment donné il faut séparer les choses, elle a

fait une bêtise, on ne doit pas continuer à la condamner.

(CIP) : Ça vaut le coup d'essayer cette UVF, elle a perdu sa mère, n'a pas pu aller à l'enterrement, on sait comme c'est dur de faire le deuil, elle est dans un moment particulier

(directrice adjointe) : On pourra peut-être observer des choses positives.

Ce qui peut être dégagé à l'aune des décisions prises, c'est la volonté de ne pas stigmatiser ces relations récentes et donc de tenir compte de la problématique d'isolement et de reconstruction de liens en cours d'incarcération des détenus longues peines. Pour l'examen de ces demandes, il est particulièrement veillé à ce que les visiteurs ne subissent pas de pression mais décident en toute conscience et connaissance de cause de la visite. Par ailleurs, l'existence de visites en parloir classique est un préalable requis. Lorsque les liens et motivations ne sont pas clairement exprimés, faute de temps pour avoir pu éprouver la relation, la demande est généralement ajournée au motif de la nécessité de consolider ou d'éclaircir la situation. Il s'agit presque exclusivement de relations récentes entre une personne détenue et un visiteur du sexe opposé :

### Exemple, situation n°4 :

Le CIP rappelle le parcours pénal et carcéral du détenu

(CIP) : La communication est difficile avec lui, on a peu d'éléments. Il s'est déclaré sans enfant divorcé (...) il a des permis de visiter des amis, un

frère et une soeur Monsieur G. (détenu) n'est pas demandeur. J'ai eu un entretien très froid avec lui, il est comme ça, il ne s'exprime pas sur sa relation avec madame Z (la demandeuse). Il ne veut rien dire, peut-être qu'il attend aussi mais ( ) La dame qui fait la demande a un permis de visite très récent. C'est un couple qui se connaît depuis un an, il y a d'abord eu une correspondance entre eux puis des parloirs. Elle est employée de banque, réside à Y. Avec les UVF elle veut vérifier ses choix, pouvoir entamer d'autres discussions, au parloir elle déplore le manque d'intimité.

(directeur) : Les parloirs ?

(CSP) : Le permis de visite date de trois mois.

(CIP) : Elle est venue 2 ou 3 fois, elle voudrait venir tous les 15 jours.

(chef de détention) : Je pense que la relation est trop récente.

(CIP) : C'est elle qui a initié la demande et lui a suivi.

(directeur) : Je vais ajourner à 3 mois pour que la relation, qui est récente, se consolide. C'est sûr que sa difficulté à communiquer avec l'AP ne facilite pas les choses.

Enfin, la dernière grande catégorie de situations concerne les visiteurs qui ont un lien juridiquement établi avec la personne détenue, ont conservé des relations mais dont les enquêtes menées par les travailleurs sociaux révèlent une sphère familiale "pathogène". Des demandes ont ainsi

été rejetées au regard du positionnement du détenu par rapport à sa famille, aux faits ou des craintes exprimées par la famille elle-même lors de l'enquête menée par le SPIP. D'autres ont également été refusées au regard des faits commis sur mineurs dans la sphère familiale :

### Exemple, situation n°5 :

(CIP) : Il fait une demande avec sa fille, sa soeur et son ex-conjointe la mère de sa fille. Il explique vouloir développer des liens avec sa fille, il la voyait au parloir dans un autre établissement (...) ici il a des parloirs une fois par mois mais le juge pour enfant est saisi parce qu'il semble y avoir un problème entre la fille qui a 7 ans et la mère (...) une enquête est en cours, mais en tout cas la mère n'est pas capable de protéger l'enfant.

Par ailleurs, dans chacune des situations rencontrées, le comportement du détenu en détention n'a jamais constitué un critère déterminant dans le processus de décision. Il est systématiquement demandé par le chef d'établissement au cours de la commission, mais n'est évoqué qu'à titre préventif pour gérer l'organisation et le déroulement de l'UVF à venir :

### Exemple, situation n°6 :

La commission examine une demande d'UVF d'un détenu et de sa compagne. Le couple a déjà bénéficié de deux UVF, la compagne était accompagnée de sa soeur. Par ailleurs, le comportement du détenu en détention lui a valu des



sanctions disciplinaires, dix jours de quartier disciplinaire et un déclassement de son poste d'emploi aux ateliers. Son comportement général continue de poser problème en détention. Le détenu et sa compagne demandent une UVF de 48 heures accordée par le directeur :

(chef de détention) : " Excusez-moi monsieur le directeur, mais moi je le redescendrais à 6 heures " .

(directeur) : " Il n'y a pas de multiples sanctions, il en a déjà eu à la commission disciplinaire pour son comportement en détention, aux UVF il a eu une prise de bec avec le surveillant " .

(chef de détention) : " Oui mais le redescendre à 6 heures pour les autres aussi ça se voit. Là ça veut dire que quoi qu'on fasse ça change rien pour les UVF " .

(directeur) : " Faites plutôt couir le bruit auprès des autres détenus qu'avec sa sanction, il a perdu trois mois et qu'au lieu d'avoir une UVF trois mois après, il ne l'a que six mois après " .

(pendant qu'il effectuait ses dix jours de QD, les visites étaient suspendues et l'UVF prévue, qui tombait pendant cette période, a été annulée).

(chef de détention) : " Moi je dis qu'en plus des dix jours de QD qu'il a fait, il devrait redescendre à 6 heures pour les UVF " .

(directeur) : " On ne peut pas multiplier les sanctions, et la privation d'UVF n'est pas une sanction disponible pour les procédures disciplinaires " . Cette posture du chef d'établissement, en accord avec les directives

de la circulaire relative au fonctionnement des UVF<sup>10</sup>, s'est tenue dans chaque site pilote, garantissant ainsi une équité de traitement et une harmonisation des pratiques. En revanche, d'autres aspects du processus de décision ont laissé place à des ajustements locaux et généré des différences de pratiques d'un établissement à l'autre. Ainsi, concernant le temps de présence du détenu dans l'établissement, la circulaire stipule que « l'accès à l'UEVF n'est pas conditionné par un délai de séjour minimum au sein de l'établissement ». Or, l'arrivée récente de certains détenus réduit la période d'observation et donc la connaissance du détenu par les personnels de l'établissement. A ce niveau, deux postures différentes de la part des chefs d'établissements ont vu le jour :

■ une qui fait prévaloir la nécessité d'accorder à l'ensemble des personnels une période d'observation de la personne détenue avant de lui octroyer une UVF. Dans ce cas, la décision est ajournée :

### Exemple, situation n°7 :

(directeur) : " Madame X, elle vient d'arriver, on attend de voir quelques mois comment ça se passe ici et surtout si (son visiteur) vient au parloir et comment ça se passe, on réexaminera plus tard " .

<sup>10</sup> La circulaire relative au fonctionnement des UVF stipule que « l'existence d'antécédents disciplinaires ne constitue pas, à elle seule, en elle-même, un critère de refus d'accès aux UEVF ».

■ une autre qui fait prévaloir les directives de la circulaire et vise à ne pas pénaliser les personnes détenues nouvellement arrivées, d'autant que certaines ont demandé leur transfert pour bénéficier du dispositif des UVF. Dans ce cas, ce sont les éléments évaluatifs de la relation entre la personne détenue et ses visiteurs qui sont particulièrement analysés : historique familial, genèse de la rencontre, existence de parloirs dans d'autres établissements :

### Exemple, Situation n°8 :

(chef de détention) : " Il est assez impulsif, au regard de son arrivée récente, je souhaite une période d'observation, trois mois me paraît correct "

(directeur) : " Ici, on ne remet pas en cause la relation, pour un parloir classique on ne ferait pas comme ça, un ajournement de trois mois ce serait par rapport à la difficulté à cerner le comportement. Qu'est-ce que ça nous donne d'attendre trois mois ? Il a demandé à venir ici pour les UEVF. Pour G. (autre demande examinée et ajournée) on a une relation récente et peu de visite, peu de connaissance par rapport à la relation "

(CIP) : " Alors qu'ici, on est dans un couple, une relation établie, même si le couple a été mis en péril (au moment de l'instruction) c'est une relation qui continue "

(directeur) : " Je ne peux pas ajourner par rapport au comportement puisqu'il n'y a pas de pro-

blème. Je ne vois pas comment lui refuser "

Les différentes situations rencontrées et les différentes décisions témoignent de la prise en compte, pour statuer, de données qui dépassent le seul cadre administratif ou juridique. La commission d'attribution d'UVF démontre bien dans les faits qu'elle ne statue pas sur des dossiers administratifs mais sur des situations humaines. Elle ne procède pas par automaticité mais par analyse de situations singulières. Deux grandes catégories de critères fondent ces décisions : les critères de droit ou réglementaires (circulaire) et les critères factuels, mais aucun n'est jamais envisagé seul. C'est à la croisée de l'ensemble de ces critères que s'analyse toujours la demande. Pour cela, le travail d'enquêtes préalables, l'échange des informations et l'inscription du dispositif dans la vie et le fonctionnement de l'établissement sont des facteurs indispensables. Deux équipes de personnels ont été plus spécifiquement chargées, par les équipes de direction, de cette mise en œuvre : les travailleurs sociaux et une équipe de surveillants spécialement affectés aux UVF. Dans cette "mission", ils ont dû affronter les incertitudes liées à toute innovation et rendre possible, cohérent et opérationnel ce qui était nécessaire. Chaque établissement pilote, en partenariat avec les autres sites expérimentaux, a ainsi travaillé à la définition et l'appropriation du dispositif et des actions. Trois dimensions nouvelles recélées par les UVF ont guidé leurs réflexions :

■ l'entrée d'un nouvel acteur, la "famille" (au sens large), dans le champ professionnel des surveillants

mais également des travailleurs sociaux à un stade plus précoce du parcours de la personne détenue,

- la problématique relationnelle et affective de la personne détenue ainsi que de la "famille",
- le principe d'intimité.

Ces trois dimensions ont été considérées et analysées pour le temps de la visite mais également pour toutes les actions en amont et en aval, et dans une logique de partenariat avec l'ensemble des services de l'établissement. Les personnels ont ainsi créé une interaction dans la réflexion entre les finalités du dispositif, les objectifs, les moyens et le contexte, interrogeant les "quoi faire", "comment faire" et "pourquoi faire". C'est à la mesure de ce processus dynamique de réflexion que l'on peut parler d'appropriation du dispositif de la part des personnels. Et c'est cette dynamique qui les a conduits à concevoir les UVF non strictement comme un dispositif de rencontre mais comme un outil au service du maintien des liens de la personne détenue d'une part et de prise en charge plus globale de cette dernière d'autre part.

Cette qualité d'investissement des personnels ne se décrète pas. Il ne suffit pas d'importer un dispositif dans un établissement pour qu'il devienne un élément cohérent et qualitatif de l'organisation. Il faut que soient données les conditions de réalisation de cette réflexion et de cette appropriation. L'expérimentation nous permet d'en dégager au moins trois qui apparaissent comme des "fondamentaux" :

- la professionnalisation des agents UVF avec la constitution d'une équipe stable,
- une forme particulière d'organisation du travail dans laquelle les agents

UVF disposent d'une réelle autonomie de travail et ont la particularité de gérer en responsabilité le fonctionnement global des UVF,

- l'accompagnement, par la formation, de l'ensemble des personnels dans le processus dynamique de réflexion et d'innovation ou de mutation des pratiques.

Nous proposons, dans les parties suivantes, d'expliciter cette "appropriation" par les personnels de surveillance et d'insertion à partir de l'analyse de leurs pratiques.

## **Les activités des personnels de surveillance affectés aux UVF**

Une équipe fixe a donc été créée à partir d'affectation d'emplois en vue du fonctionnement des UVF dans chaque site pilote (4 ou 5 agents selon les établissements). Cette équipe fonctionne selon une organisation propre, indépendante du service de détention. L'organisation du service implique une répartition de présence des surveillants UVF sept jours sur sept. Le recrutement au sein de chaque établissement s'est fait sur la base du volontariat.

La réalité de la pratique et l'investissement particulièrement fort des surveillants, ont contribué à optimiser les activités initialement prévues par la circulaire. Huit activités principales peuvent être aujourd'hui recensées pour circonscrire l'emploi aux UVF (*la description de chaque tâche et activité se retrouve dans un référentiel de compétence en annexe 2*) :

Tableau n° 3 : Activités des surveillants UVF

Activités	Tâches
Information aux détenus sur le dispositif UVF	Information individualisée
Préparation de l'attribution des UVF	Préparation (enquête préliminaire) et participation aux commissions d'attribution
Organisation matérielle	Gestion de bons de cantine Gestion d'objets État des lieux, contrôle, entretien, linge Transport des détenus (extraction des détenus de la Citadelle vers la caserne concernant Saint Martin de Ré)
Préparation des détenus	Entretien préliminaire Fouille Installation dans l'UVF Passage des consignes Récupération cantines Inventaires
Accueil des visiteurs	Accueil Contrôle Accompagnement
Contrôles durant le déroulement de l'UVF	Contrôle d'effectifs Rondes d'ambiance
Gestion de la fin de visite	Sortie des visiteurs et accompagnement État des lieux Inventaire Fouille intégrale
Gestion post UVF	Rédaction de synthèse Échanges et/ou entretiens après UVF

L'ensemble des gestes techniques réalisé dans le cadre des UVF appartient au registre du métier de surveillant et les tâches dévolues aux agents peuvent se retrouver, en partie, ailleurs qu'aux UVF. Ce qui est nouveau en revanche ce sont les règles d'action<sup>11</sup> car en filigrane de toutes les opérations apparaissent les notions de famille et d'intimité. Certes, le métier de surveillant pénitentiaire est un "métier de l'humain" dans lequel prime la compétence relationnelle, mais aux UVF cette dimension du métier est particulièrement et spécifiquement exacerbée. En effet, le surveillant est amené à prendre en charge un acteur qui n'est pas placé sous main de justice et ce dans des conditions d'intimité qui modifient l'approche et le travail réalisés avec les familles dans le cadre d'un parloir classique. De plus, étant amené à resituer la personne détenue dans sa propre sphère relationnelle, le surveillant UVF voit la relation à l'autre mise au centre

**EXEMPLES DE COURRIERS  
DE VISITEURS REÇUS PAR LES  
ÉTABLISSEMENTS :**

«(...) NOUS AVONS ÉTÉ ACCUEILLIS PAR DEUX FONCTIONNAIRES QUI TOUT EN RESPECTANT LES RÈGLEMENTS, NOUS ONT MONTRÉ LEURS QUALITÉS HUMAINES ET UN SENS DE DIALOGUE PRONONCÉ (...)».

«(...) PERSONNELLEMENT, J'AI ÉTÉ SURPRIS ET TOUCHÉ PAR LE CONFORT DE CES APPARTEMENTS AINSI QUE PAR L'ACCUEIL DES PERSONNELS DE CE PROGRAMME, ENCORE MERCI À ELLES. IL N'Y A RIEN À REDIRE, SI CE N'EST BRAVO ET ENCORE MERCI (...)».

«JE VOUS ENVOIE CETTE LETTRE POUR VOUS COMPLIMENTER POUR LES UVF (...) QUANT AUX GARDIENS, JE LES AI TROUVÉ TRÈS SERVILABLES, TRÈS GENTILS ET TRÈS COMMUNICATIFS AVEC MOI ET JE TROUVE QU'ILS FONT TRÈS BIEN LEUR TRAVAIL (...)».

«(...) JE N'OUBLIE PAS L'ÉQUIPE D'ACCOMPAGNANTS DANS LES FONCTIONS DE CONTACTS AVEC LES FAMILLES, POUR LES INTRODUIRE EN UVF, QUI SONT ADORABLES, RASSURANTS ET EN UN MOT INDISPENSABLES, MERCI À EUX».

de son champ de compétences. Cette exacerbation du pôle relationnel, dans le contexte du dispositif, influe, nous allons le voir, sur le positionnement des surveillants mais également sur les représentations des détenus et des visiteurs :

La liste des courriers reçus est longue et les témoignages de satisfaction apportés oralement par les visiteurs sont fréquents, comme si certains visiteurs prenaient conscience de «l'existence d'êtres humains derrière les uniformes» et derrière les discours plus ou moins négatifs de leur proche incarcéré. La qualité de l'accueil réservé aux visiteurs semble modifier les représentations négatives qui circonscrivent habituellement les personnels de surveillance. Cette modification, même si rien ne permet d'affirmer qu'elle est pérenne, est un effet indéniable des UVF.

<sup>11</sup> Règle d'action : Ensemble d'actions plus ou moins directement déclenchées sur la base de l'organisation invariante de la conduite considérée et des résultats des différents paramétrages permettant de réaliser l'objectif à atteindre en respectant les contraintes de situation. Elle nécessite l'activation d'une activité mentale tendant à atteindre les buts fixés.

## EXEMPLES

### DE COURRIERS DE DÉTENU REÇUS PAR LES ÉTABLISSEMENTS :

« OBJET : REMERCIEMENT POUR VOTRE PROFESSIONNALISME. MESSIEURS COMMENT VOUS REMERCIER POUR VOTRE TRAVAIL, DE PROFESSIONNEL DONT LA QUALITÉ TÉMOIGNE DU SAVOIR-FAIRE, CAR J'AI PASSÉ UNE MAGNIFIQUE JOURNÉE AVEC MA PETITE FAMILLE, QUI SONT RECONNAISSANTS POUR VOTRE ACCUEIL ET VOTRE GENTILLESSE (...) ».

« (...) GRÂCE AUX UVF POUR UNE FOIS LA PRISON REVÊT UN SENS PLUS RESPECTUEUX DE L'ÊTRE HUMAIN DÉTENU. ENFIN, CELA PERMET AU SURVEILLANT DE VALORISER LE SENS MÊME DE SA MISSION À SAVOIR LA RÉINSERTION DU DÉTENU ».

« (...) TOUS MES REMERCIEMENTS POUR VOTRE AMÉNAGEMENT, PRÉPARATION ET ACCOMPAGNEMENT À L'UVF (...) ».

## Le positionnement professionnel des surveillants UVF

Pour les surveillants, l'entrée du "visiteur" dans un dispositif spécifique et spécialisé, ainsi que la prédominance du "relationnel" dans leur activité professionnelle, entraînent le sentiment d'exercer « *un autre métier* », « *plus axé sur la réinsertion* », « *dans un autre rapport avec la personne détenue* » (surveillants UVF). Cette impression, ou cette prise de conscience, naît du véritable investissement des surveillants dans le dispositif, au-delà des actions et activités qui leur étaient initialement dévolues et au-delà de celles qui leur sont dans la pratique réellement attribuées. Elle naît également de la redéfinition de leur positionnement professionnel. Les synthèses et les différents outils qu'ils ont imaginés et formalisés témoignent de leur conception du dispositif : l'UVF est une modalité de prise en charge, de suivi

et d'observation de la personne détenue, mais également de projet pour cette dernière. Les surveillants ont donc conçu des outils par lesquels ils développent leur mission d'observation et qui peuvent être communiqués aux autres services. L'intérêt de ce recueil d'informations unique dans un contexte inédit en vue d'améliorer la connaissance du détenu, devient évident.

Cet investissement et l'appropriation du dispositif peuvent également s'analyser à partir de l'autonomie laissée à ces agents et de la responsabilisation qui lui a été connexe. Cette autonomie était un mode de gestion qui était également à expérimenter :

« Le choix d'une organisation à cinq agents et de l'organisation de service est positive. Ils ont très largement profité, à bon escient, de l'autonomie qui était la leur. Ils ont fait un travail remarquable. Ils ont à la fois investi le champ relationnel avec la population pénale et avec la famille ( ) cela montre que des agents mis dans une situation où ils ont plus d'autonomie et de responsabilisation font un travail qui est meilleur que le surveillant de base ( ) » (Directeur).

Les agents UVF eux-mêmes expliquent que l'autonomie qui était la leur a favorisé leur investissement en les plaçant dans une posture de responsabilisation :

« Quand tu es la gestion, tu t'investis plus que quand tu comptes sur

les autres, et l'investissement c'est primordial, celui qui est désinvesti tombe dans la routine et c'est mauvais" (Surveillant UVF).

Ce processus et les nouvelles règles d'action qui régissent les pratiques déterminent logiquement, pour les surveillants, la nécessité d'être reconnus institutionnellement et professionnellement dans ces nouvelles activités et compétences :

" Il faut que les agents UEVF soient spécialistes (...) Le côté technique du travail ou la maîtrise de plus en plus, on n'évoluera plus par rapport à la technique, c'est les gens qui vont continuer à nous faire évoluer (...) C'est un travail différent, on a perdu le côté répressif, on met le déreun dans quelque chose qui va lui faire plaisir. On a le beau rôle, mais on a su l'obtenir parce qu'on a sanctionné quand il fallait. Gérer un déreun, on sait le faire, dans n'importe quelle situation, et à l'UEVF on est même plus sévère qu'en déreun, on ne laisse rien passer. Mais surtout on les responsabilise. Par exemple, on leur dit "tu vois l'UEVF est propre, c'est pour vous, toi et ta famille, tes enfants, donc il faut que ça reste comme ça, pour vous". En déreun on n'a pas l'outil pour faire comme ça, on n'a pas le temps et on n'a pas l'envie. On n'a pas envie parce que nous-mêmes on n'est pas responsabilisés. En déreun,

il y a un cadre qui est rigide et qui ne nous permet pas d'adapter. Ce cadre routinier n'existe pas aux UEVF, on s'adapte pour que le boulot soit fait correctement mais c'est nous qui l'organisons. Quand on se sent responsable, on a beaucoup plus tendance à déléguer aux déreuns et à obtenir les meilleurs résultats, mais ça n'empêche qu'on est curié" (Surveillant UVF).

" L'UEVF c'est un autre métier et ça change notre rapport au travail, aux déreuns (...) Les UEVF donnent beaucoup d'enseignement sur le déreun et sur le reste (...) on n'a pas la même vision quand on travaille en déreun que quand on travaille aux UEVF. Aux UEVF même si le déreun est affreux en déreun, aux UEVF on voit que ça fait du bien aux familles de le voir, et ça change notre approche et ça peut ouvrir les yeux au déreun" (Surveillant UVF).

" Tout le travail avec les familles c'est totalement autre chose" (Surveillante UVF)

C'est donc la question de la création d'emplois de spécialistes UVF que les agents posent à l'institution. Leur autonomie et leur responsabilisation dans le fonctionnement du dispositif ont indéniablement généré un investissement quantitatif et qualitatif particulièrement fort. Mais l'absence de reconnaissance officielle et institutionnelle génère des postures et des

ressentis ambivalents du côté de la détention et du côté des agents UVF :

“ Les surveillants UVF sont trop décalés par rapport à la détention, en période creuse ils pourraient nous aider (...) ils ont des missions comme les extractions et les parloirs en plus des UVF qui leur sont imposées par la hiérarchie et qu'ils font plus ou moins de bon cœur, mais ils pourraient aider d'eux-mêmes (...) les surveillants UVF ont oublié qu'ils étaient surveillants ” (surveillant de détention).

“ On fait fonctionner les UEVF et on fait les tâches qui sont dans notre profil en plus des UEVF, les extractions et les parloirs du week-end, mais le problème c'est les tâches secondaires qu'on nous demande comme venir le poste à la lingerie par exemple ” (surveillant UEVF).

“ L'autonomie ça ne veut pas dire l'exclusion ou la séparation avec la détention. On continue à travailler avec eux mais on gère le truc. On ne se coupe pas de la détention puisqu'on reste en contact avec les collègues de détention ” (surveillant UEVF).

Les différents ressentis et les comportements qui leur sont associés témoignent de la difficulté que représente, dans un établissement pénitentiaire, la création d'équipes professionnalisées, «de fait ces équipes s'autonomisent, prennent des

responsabilités qui donnent, à mon sens, un gain en terme de travail, d'adaptation professionnelle, mais ça déstabilise une forme d'organisation hiérarchique» (directeur). La reconnaissance de la professionnalisation d'activités d'appui de la détention permettrait sans doute de réduire ces écarts et de clarifier les postures de chacun.

## **Les activités des personnels d'insertion et de probation**

Chaque SPIP<sup>12</sup> a fait le choix d'impliquer l'ensemble des travailleurs sociaux d'un établissement dans les UVF et non de spécialiser un seul. Concrètement, lorsqu'un détenu fait une demande d'UVF, c'est le travailleur social qui a en charge son suivi individuel qui effectue les enquêtes et évalue les visites. Mais ce choix d'organisation du travail a également impliqué un repositionnement professionnel et permis d'intégrer totalement le dispositif au suivi de la personne détenue.

La mise en œuvre du dispositif concrétise l'investissement des travailleurs sociaux autour de trois activités principales (*la description de chaque tâche et activité se retrouve dans un référentiel de compétence en annexe 3*) :

<sup>12</sup> Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation



Tableau n° 4 : Activités des travailleurs sociaux

Activités	Tâches
Information sur le dispositif UVF	Information individualisée
Préparation de l'attribution des UVF	Enquête Entretien avec le détenu demandeur Participation aux commissions d'attribution
Gestion post UVF	Échanges et/ou entretien avec les détenus et les visiteurs après UVF Évaluation

Comme pour les surveillants, l'ensemble des gestes techniques fait partie du quotidien du métier de travailleur social. Cependant, les modalités d'entretiens et leur finalité constituent un réel changement de pratique et ont des incidences bien au-delà des UVF.

Pour les travailleurs sociaux, le point le plus problématique posé par les UVF était l'enquête auprès des visiteurs. Quels sont les éléments utiles à la prise de décision ? Où commence l'intimité et jusqu'à où l'enquête peut et doit aller ? Ces questions se sont posées à l'ensemble des travailleurs sociaux mais elles ont été exacerbées concernant les femmes détenues et le délicat sujet de la maternité :

On nous demande des choses très nouvelles et le problème se pose des limites de l'enquête que l'on doit mener (...). Les UEVF ont été mises en place à Rennes avec l'idée du maintien des liens familiaux mère-enfant, parce qu'à Rennes la détenue est d'abord une mère puis une femme sauf que la réalité montre des demandes d'UEVF d'amis, de conjoint, etc. Il y a là une gêne par rapport à l'enquête et aux informations à donner en commission. Par exemple, une détenue demande une UEVF avec sa fille, la grand-mère maternelle qui ne conduit pas. Il faut donc un chauffeur, la première fois c'est le gargon de la ferme qui a servi de chauffeur et est venu à l'UEVF. Pour la deuxième demande, un homme a pris contact avec moi pour dire que c'est lui qui souhaite venir à l'UEVF. J'expose la situation en commission et quelqu'un demande "où va dormir ce monsieur?". Moi je suis très mal à l'aise par rapport à l'entretien téléphonique, à l'enquête, je ne me vois pas lui poser cette question" (TS<sup>13</sup> 5)

Cette situation révèle en effet la difficulté de repère pour l'institution entre ce qui relève strictement de l'intimité et ce qui peut relever de sa responsabilité. Sous cette question pointe celle de la maternité possible des femmes détenues et du position-

<sup>13</sup> Travailleur Social

-nement de l'institution. Les travailleurs sociaux ont directement hérité de cette incertitude et ont constamment réajusté leur pratique pour tenter de combler le vide laissé par l'institution sur cette question :

" Dans les premiers entretiens je suis allée très loin avec les couples, je leur ai demandé s'ils avaient prévu des moyens de contraception aujourd'hui je ne le fais plus. Mais ce sont des choses qu'on ne peut pas zapper par rapport à Rennes où c'est une dévotion de femmes (...). En entretien maintenant, j'évoque la configuration des lieux et je ne pose pas de question sur où ils vont dormir " (TS 6)

La question de la maternité est certes particulière mais c'est finalement celle de l'intimité et de la responsabilité qu'elle pose vraiment. Et cette question concerne l'ensemble des personnels d'insertion, qu'ils travaillent en détention hommes ou femmes.

Ainsi, les travailleurs sociaux des différents sites pilotes ont progressivement fait le choix du respect de l'intimité dans la relation conjugale, en s'assurant de la nature et de la qualité des liens entre les demandeurs : connaissance de l'historique, des faits, des situations réciproques, attentes et projets respectifs par rapport aux UVF. Ces éléments de connaissance recueillis auprès des visiteurs sont "confrontés" à ceux de la personne détenue et aux données objectivées la concernant, ce qui permet d'évaluer la cohérence des postures et des engagements ou leur décalage. L'expérimentation n'a pas

montré de collaboration avec un autre SPIP pour recueillir les éléments de l'enquête, mais elle a révélé des échanges avec les services sociaux extérieurs sur des situations familiales particulières. C'est le plus souvent pour se garantir de la sécurité et de l'intérêt des enfants que les travailleurs sociaux pénitentiaires ont sollicité leurs collègues de secteurs : vérifier si les enfants font l'objet d'un suivi ou d'une mesure éducative dans le cas, par exemple, des familles incestueuses ; solliciter l'avis de leurs collègues ayant en charge la famille lorsque les premiers éléments de l'enquête ne préjugent pas de l'équilibre de la cellule familiale. Mais cette "collaboration" et l'échange d'informations ne vont pas de fait. Les services sociaux qui suivent les enfants ou la famille d'une personne incarcérée ne semblent pas inclure cette réalité dans leurs modalités de prise en charge :

" Concernant les services sociaux extérieurs mais même la justice pénale, j'ai l'impression qu'à partir du moment où le couple est rombé, que la personne est incarcérée, tout s'arrête. On le constate avec les services sociaux qui suivent parfois certains enfants et qui refusent le travail de remise en place de liens familiaux avec le père par exemple et qui se rendent compte un beau jour que le père va sortir dans 15 jours et peut faire valoir ses droits ( ) et personne ne s'en est préoccupé avant " (TS 4).

Ainsi, en introduisant un nouvel acteur (la famille ou les proches), pendant la détention et non au moment de la préparation effective à la sortie, le dispositif UVF met au jour les carences d'un modèle de prise en charge qui fractionne la cellule familiale en éléments séparés. Ce dysfonctionnement est d'autant plus préjudiciable que les personnels pénitentiaires héritent de situations familiales complexes qui dépassent le seul cadre et le seul temps des UVF.

Mais les UVF, fort heureusement, ne font pas que révéler des dysfonctionnements préjudiciables au travail des personnels d'insertion. Elles leur permettent également de redonner une dimension "sociale" à leur métier alors qu'ils avaient, par ailleurs, le sentiment de devenir des techniciens de l'application des peines :

" Ça nous resitue en tant que travailleur social alors qu'on a tendance en Centrale à être de plus en plus centré sur l'application des peines (...) c'est le travailleur social qui reprend un peu le dessus dans ce contexte là " (TS 1).

## **Le positionnement professionnel des travailleurs sociaux**

Plusieurs éléments concourent à cette re-définition ou plus exactement à ce re-positionnement des travailleurs sociaux.

Déjà, la nécessité de l'enquête du SPIP à chaque demande d'UVF permet aux personnels d'insertion de

travailler avec des détenus qu'ils n'auraient peut-être pas rencontrés à ce stade de leur incarcération et de leur peine. En effet, le nombre important de personnes incarcérées fait que les personnels d'insertion travaillent essentiellement à la demande de l'institution ou du détenu :

" S'il n'y a pas de demande, certains ne sont pas vus ou juste une fois dans l'année, alors que là, avec les UVF, on a des contacts non seulement avec le détenu régulièrement mais aussi avec la famille " (TS 1).

Ensuite, le travailleur social est amené à aborder des thématiques inédites à ce stade de la peine : les faits, la famille ou les liens avec l'extérieur :

" C'est un super outil pour aborder la relation avec la famille, ce qui n'était pas le cas avant. On peut ré-englober la famille dans un projet de sortie, ce qu'on laissait de côté avant en se concentrant sur le projet professionnel, l'hébergement, la famille venant au bout du bout. En Centrale, dès lors que le contact est maintenu via les parloirs, les courriers ou le téléphone, tu en restes là au départ avec le détenu, c'est un terrain privé. L'UVF ouvre cette discussion " (TS 2).

" Ça amène à se positionner alors qu'avant on ne devait le faire qu'à la préparation à la sortie, donc par rapport au détenu on se positionne beaucoup plus tôt, dans le favorable

comme dans le défavorable. ça m'a amené sur certains dossiers à me positionner par rapport au détenant, par rapport aux faits, beaucoup plus tôt que je ne le faisais. Il y a une relation de confiance et d'empathie à mettre en place avec le détenant, ce qui fait que souvent on aborde pas les faits d'emblée puisqu'on aura des années pour ça. La demande d'UEVF permet d'aborder cette question " (TS 4)

Cette prise en charge plus anticipée des personnes détenues, permet au travailleur social d'instaurer une nouvelle temporalité dans le suivi du détenu :

" Avec l'outil UVF, je gagne du temps car si je perçois une difficulté, je peux la travailler avec le détenant, et là j'ai le temps de la re-travailler. Alors que si j'attends la fin de la peine, avec une enquête défavorable, c'est fini parce qu'on est en plein aménagement de peine, alors que là (UVF) il y a des choses qui peuvent être évoquées " (TS 1).

" C'est un outil au départ mis à disposition pour le maintien des liens familiaux mais qui nous a obligé à repenser, retravailler autrement les choses car on aborde beaucoup plus vite des questions, des questionnements qu'on ne pose malheureusement qu'un peu tard en Centrale. C'est souvent au moment de la première Permission

de Sortir qu'on commence à poser la question de la famille, des liens, de la sortie " (TS 3).

Les UVF offrent donc la possibilité d'un travail sur le long terme, ce qui paradoxalement n'est pas toujours réalisé en établissements pour longues peines. Mais elles introduisent également un changement qualitatif des bases et axes de travail. En effet, la thématique familiale ou affective abordée dans les entretiens d'enquête n'est plus simplement "dite" par la personne détenue, avec son lot d'interprétations et d'ajustements, elle est également "parlée" par la famille elle-même. Cette confrontation des récits ramène une certaine réalité dans les échanges entre le professionnel et la personne détenue et permet ainsi une connaissance plus objective des situations familiales, affectives, relationnelles, etc.

La mise au jour de la problématique relationnelle ou familiale de la personne détenue éclaire aussi d'autres aspects de sa problématique et donne ainsi au travailleur social de nouveaux points d'appui pour sa pratique et le suivi de la personne détenue :

" Si je me réfère au cas de madame X, les UEVF ont révélé une situation problème avec son fils. Je me saisis de ça pour travailler avec la détenue sur la relation mère-enfant " (TS 5).

" L'UEVF c'est un outil pour l'insertion, mais c'est aussi un support qui nous permet de travailler davan-

travaille sur le positionnement du déreun. C'est souvent à l'occasion de la première permission de sortir familiale que les gens se réveillent sur "comment je vais me situer par rapport à mes enfants, est-ce que ma femme veut toujours de moi, est-ce que j'ai vraiment envie de repartir" et là ça permet de travailler son positionnement global sur ce qu'il attend et puis quel regard la famille porte aussi sur lui (...). Il y a une confrontation (déreun/famille) à l'interne, c'est mieux parce qu'en PS on peut se retrouver avec des gens en grande difficulté, dehors, seuls. Là c'est accompagné, on prépare la confrontation (...) et si le déreun ne nous dit rien on a des retours des familles " (TS 3).

" On a pu poser des choses avec les UVF que j'aurais eu du mal à poser autrement, en terme d'évolution, de positionnement, d'insécurité. Certains déreuns ne pensaient pas que les UVF seraient une difficulté, mais il y en a et on travaille avec eux parce qu'ils ne se sentent pas prêts à retrouver une place au domicile. Ils anticipent une forme d'angoisse "si déjà aux UVF je souffre, j'ai des difficultés, dernière qu'elle sera ma place à la maison". c'est un outil qui nous apporte tout ce travail possible (...). Je laisse passer le retour en cellule après l'UVF et huit jours après, je les prends quand ils

sont encore sur du vécu pour pouvoir analyser avec eux leur fonctionnement, comment se passent les UEVF " (TS 2).

" Ça permet de travailler avec la personne sur de la réalité, des choses qui peuvent faire mal mais on anticipe, on est là dès le début de la peine avec la réalité de l'extérieur, avec les bons côtés comme les mauvaises nouvelles. Notre gros boulot c'est de travailler sur la réalité, autrement c'est la bulle. On essaye de choper une jambe et de rentrer avec un outil de roucher terre parce que c'est "planète longue peine". L'UEVF comme outil pour le travailleur social, le mot-clé c'est la réalité du lien avec le positif et le négatif, on re-situe la personne dans une situation un peu plus réelle, ça permet de mieux préparer sa place à la sortie " (TS 1).

L'UVF est donc considérée et utilisée comme un outil permettant de travailler dans des conditions cohérentes à la préparation à la sortie ; sans en être, pour autant, un préalable indispensable :

" Il ne faut pas que cet outil soit utilisé dans le cadre de l'application des peines comme une nécessité avant la permission de sortir. Tout le monde n'a pas besoin d'UVF avant de sortir. Avant ça n'existait pas et il y avait quand même des PS " (TS 4)

Mais l'UVF n'est pas qu'un outil performant de préparation au retour à la vie ordinaire. Elle permet de travailler, comme nous l'avons vu, sur un principe de réalité, sur le positionnement de la personne détenue par rapport aux faits, à la famille, à sa situation, etc. Et cela y compris avec les personnes qui n'ont pas de perspective de sortie à court ou moyen terme.

L'UVF est donc envisagée comme une plus-value importante dans le travail social permettant une connaissance plus exhaustive de la personne détenue et fournissant des éléments sur lesquels le travailleur social peut s'appuyer pour construire de manière adaptée un suivi et une prise en charge :

" Le mot-clé pour les UVF c'est qualitatif. On a beaucoup couronné le travail social à du quantitatif mais là, même s'il y a du formalisme, on est dans du qualitatif " (TS 1)

Ce regain qualitatif du suivi de la personne détenue, mais plus généralement de l'application des peines, est généré et illustré aussi par le travail de collaboration, d'échange, de partage d'information avec les autres services de l'établissement.

Notamment, comme nous l'avons vu plus haut, avec les surveillants UVF mais également avec la direction de l'établissement et l'ensemble des services représentés en commission d'attribution d'UVF :

" On a une famille incestueuse avec déni et des UVF. Depuis un an je travaille avec le déreun pour qu'il se

prépare aux questions de la famille, questions que je serais arrivée du côté de la famille, et qui sont arrivées avec une fille qui ne veut plus voir son père. Le déreun trouvait que le CIP se mêlait de ce qui ne le regardait pas : les enfants venaient aux parloirs, ça se passait bien et il ne voyait pas pourquoi les UVF changeraient quelque chose. Et ça s'est passé, la famille a parlé, je serais que la famille de son côté évoluait et pas lui, il y a eu déblocage, rupture et recréation de lien. Le déreun comprend avec le temps que l'intervention du CIP n'est pas que négative pour lui mais bénéfique pour la famille. Un an. J'ai beaucoup travaillé ça avec la psycho PEP et le psycho UCSA<sup>14</sup> qui suit le déreun. Une famille incestueuse ça ne peut pas être un travail individuel, un seul intervenant, c'est trop lourd " (TS 1)

" Il y a un réel travail de collaboration entre les surveillants et les CIP, alors que dans la plupart des établissements quand il y a un problème aux parloirs, le CIP l'apprend plus tard, par hasard. Là vraiment il y a un souci de communication, une prise en compte de l'outil, ça a été bien travaillé, on est sur une régulation réelle " (TS 3).

<sup>14</sup> Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires

## UVF et identité professionnelle

Lorsqu'on étudie plus attentivement les discours des personnels impliqués dans le dispositif, qu'ils soient d'insertion ou de surveillance, ce qui frappe c'est la clarté de leur positionnement professionnel et même de leur identification professionnelle. Ici, plusieurs interprétations sont possibles.

S'agissant des surveillants UVF, ce dispositif leur donne un cadre, une structure, des règles, des consignes, des moyens pour gérer la population pénale par un « système d'échanges sociaux qui emprunte son modèle aux échanges de la vie ordinaire »<sup>15</sup>. Or, nous savons<sup>16</sup>, que ce système d'échanges, s'il est quotidiennement pratiqué par les surveillants de détention, doit être constamment construit informellement par eux. Les surveillants inventent et trouvent des moyens de gérer la population pénale et de maintenir une "paix sociale" par une adaptation permanente dans les face-à-face. Et pourtant, le contenu de ce travail n'est pas formalisé : chaque professionnel construit son propre savoir-faire en procédant dans l'interaction avec la personne détenue « par essai/erreur »<sup>17</sup>. Ce versant du travail constitue un pan essentiel de la réalité du métier et participe à l'équilibre social d'une prison. Pour autant, les moyens que les surveillants mettent en

place ne leur sont pas "légalement" reconnus. Cette absence de définition d'une part et de reconnaissance d'autre part empêchent les personnels de pouvoir réellement se situer professionnellement et « interdisent une définition objective du contenu du travail orienté vers un ensemble de buts cohérent »<sup>19</sup>. Le malaise identitaire professionnel ressenti est alors à la mesure du vide et des contradictions éprouvés. C'est sans doute pour quoi les personnels UVF semblent beaucoup plus à l'aise dans leur positionnement professionnel : non seulement le dispositif requiert, et donc leur reconnaît "légalement" ces savoirs-faire, mais de surcroît ces derniers sont objectivés et désormais formalisés. Cette même analyse pourrait sans doute être faite pour d'autres mises en œuvre de politiques pénitentiaires telles que le PEP ou le PACTE 2<sup>20</sup>.

Par ailleurs, les surveillants peuvent mieux circonscrire leur participation au travail d'accompagnement de la personne détenue. Dans ce domaine les UVF donnent aussi un cadre, une structure, des règles, des consignes, des moyens qui permettent à ces personnels d'identifier davantage leur mission de réinsertion et d'être reconnus dans son exercice – ce dont

<sup>15</sup> A.Chauvenet, G.Benguigui, F.Orlic, « Les surveillants de prison : le prix de la sécurité » in *Revue Française de Sociologie*, juillet septembre 1993, XXXIV, p.350.

<sup>16</sup> Idem

<sup>17</sup> Idem

<sup>18</sup> Voir plus précisément A.Chauvenet, G.Benguigui, F.Orlic, *op.cit.*, pp 350-357.

<sup>19</sup> G.Benguigui, A.Chauvenet, F.Orlic, « Le personnel de surveillance des prisons. Essai de sociologie du travail » in *Droit et Société* 22 – 1999, p.495.

<sup>20</sup> Plan d'Amélioration des Conditions de Travail et d'Emploi

les surveillants de détention sont sans doute trop privés – D’une certaine manière, nous pouvons dire que les UVF contribuent à une réduction des tensions contradictoires<sup>21</sup> et des incertitudes dont souffrent le métier de surveillant et les agents qui l’exercent.

De plus, les UVF réduisent également les tensions et/ou les pressions faites par les personnes détenues. La détention est souvent analysée à partir des rapports a priori antagonistes entre les personnels et les détenus, les contraintes subies par ces derniers et les pressions qu’ils exercent pour chercher à élargir leur champ d’autonomie ou de privilèges. Plus largement, la prison apparaît comme un lieu de tensions si ce n’est de violences, une organisation au sein de laquelle il n’existe pas d’adhésion partagée « sur les buts poursuivis ou sur une œuvre commune à accomplir »<sup>22</sup>. Les UVF semblent nuancer cet état de fait ou ce constat des études sociologiques. En premier lieu, la qualité de la structure mise à leur disposition réduit les postures critiques des détenus. Ensuite, le principe d’intimité qui guide la rencontre satisfait, pour partie, aux attentes des détenus. Enfin, la responsabilité de recevoir leurs proches dans l’intimité et dans une structure adéquate favorise la coopération des

détenus. Dans un contexte où les tensions individuelles et inter-individuelles sont moins prégnantes et où les détenus sont dans une logique plus participative, les surveillants ont certainement moins de difficultés que leurs collègues de détention à trouver une cohérence à leur métier. Ceci d’autant qu’ils vont recevoir davantage de signes valorisants. Les témoignages des visiteurs, les lettres de félicitations ou de remerciements qui leur sont adressés rompent avec les discours négatifs ou dévalorisants qui sont généralement et publiquement tenus sur leur métier<sup>23</sup>. (Re)trouvant ainsi le respect de leur métier, ils trouvent également plus de sens à son exercice.

S’agissant des travailleurs sociaux, les interprétations rejoignent en partie celles concernant le personnel de surveillance. Comme eux, ils sont pris dans un réseau de contradictions entre une logique du travail social d’accompagnement et une logique bureaucratique ; entre une obligation de résultats et une obligation de moyens ; entre une représentation de leur métier et une réalité de leurs pratiques. Les UVF sont de nature à réduire ces contradictions en les plaçant dans l’exercice de leurs missions dans des conditions cohérentes. Elles leur permettent également un repositionnement professionnel positif en redonnant une nouvelle dimension sociale à leur

<sup>21</sup> Les travaux de G.Benguigui, A.Chauvenet, F.Orlic, «Le personnel de surveillance des prisons. Essai de sociologie du travail », ont montré que les personnels de surveillance sont pris dans un réseau de contradictions préjudiciable à une définition objective du travail et à l’identification professionnelle des individus : «contradictions entre missions formelles (assurer la discipline et la sécurité), et informelles (éviter les tensions), entre obligations de moyens (respecter les règles) et obligations de résultat (l’absence de désordre, d’émeute, d’évasion), entre logique bureaucratique et logique du maintien de l’ordre, entre sécurité et réinsertion », op.cit.,pp. 494-495.

<sup>22</sup> G.Benguigui, A.Chauvenet, F.Orlic, «Le personnel de surveillance des prisons. Essai de sociologie du travail», op.cit.,p.492

<sup>23</sup> Voir à ce propos C.Rambourg, «Violence médiatique : la "pénitentiaire" dans la presse quotidienne nationale» in Violences en prison, sous la direction de F.Courtine, Rapport de recherche, ENAP, oct. 2005, pp. 303-358.



travail de prise en charge et d'accompagnement. En outre, s'agissant de la relation avec la personne incarcérée, ce dispositif peut constituer une étape dans la sincérité de la posture du détenu quant à sa réalité affective et/ou familiale. Cette sincérité favorise la préhension de la réalité du détenu. Ainsi, la mise en situation anticipée du détenu dans sa sphère relationnelle privée permet aux personnels d'insertion de travailler avec et sur ses réelles problématiques. Ce point est fondamental pour les personnels qui, de fait, peuvent se repositionner réellement en tant que travailleurs sociaux. Pour comprendre tout à fait les incidences des UVF sur les pratiques professionnelles que nous avons analysées au cours de cette première partie, il nous faut maintenant aborder les incidences de ce dispositif sur les personnes incarcérées.

## Deuxième partie

Les UVF proposent un dispositif inédit de rencontre qui diffère du dispositif

classique des parloirs. Différences sensibles que les personnes détenues évaluent selon trois dimensions : plus d'espace, plus de temps, plus d'intimité.

Chacune de ces dimensions influe sur la rencontre, ses modalités, ses bénéficiaires, leurs manières d'être à soi et aux autres.

### Les angoisses de la nouveauté et les déstabilisations

Les femmes détenues ont exprimé assez spontanément le paradoxe qui était le leur avant la première UVF. En effet, quel que soit son degré d'euphorie avant la première UVF et quelle que soit la teneur des liens qu'elle nourrissait avec ses visiteurs, chaque femme interrogée exprime une dualité de ressenti, espérant et appréhendant cette rencontre :

" Pour la première (UEVF) j'étais stressée, même si on est content on ne sait pas comment ça va se passer avec les visiteurs " (36 - détenue)

Par contre, dans l'univers masculin de la détention, ce genre d'appréhension se reconnaît moins, et le discours prend d'autres chemins. Il évite de relater les angoisses qui précèdent sous peine d'aveu de trop de faiblesse, mais révèle une déstabilisa-

tion face au dispositif :

" Au début, c'est un peu le choc de

voir les UVF, après ça passe " (60 - détenu).

" La structure, les couleurs ça flashé direct (...). C'est bien accueillant c'est pas un truc glauque (...). Pour les 6 heures, j'ai mis le temps pour me réadapter. a m'interpeller " (57 - détenu).

La surprise éprouvée s'explique aussi par le fait que les "expériences pénitentiaires" de ces détenus ne les avaient pas préparés à imaginer que l'administration produise et leur fournisse ce type de "prestation" :

" Je suis surpris de ce qu'ils ont mis à notre disposition, je reste pudique parce que c'est simplement géant " (58 - détenu).

" C'est des choses exceptionnelles, on s'attendait pas à une chose si bien " (81 - détenu).

" C'est bien conçu, coup de chapeau à l'administration qui a bien voulu faire ce genre de chose, beaucoup de familles n'ont pas ça dehors " (80 - détenu).

" L'UVF c'est bien, on ne peut pas dire le contraire, c'est bien ce qu'ils

out fait " (78 - dérenu).

" Ça me réconcilie avec l'administration, avec le pouvoir français jacobin et centralisateur " (77 - dérenu).

La structure des UVF est d'autant plus appréciée que les personnes détenues, hommes comme femmes, l'évaluent comparativement aux structures de détention et aux dispositifs classiques de rencontres qu'ils connaissent :

" C'est énorme par contraste avec la détention, 60m, c'est dépayssant, des choses de la vie courante, couverts, assiettes, les couleurs, la machine à café, c'est des choses simples mais qui prennent sens de luxe " (80 - dérenu).

" Quand on est enfermé dans une petite pièce 24h sur 24, quand je suis entré dans l'UVF c'était immense, il y a des moments où se cherche " (65 - dérenu).

" Le parloir en lui-même ne vous éloigne pas du lieu où vous êtes enfermé, aux UVF on oublie. Un tel cadre peut se retrouver hors des murs, rien ne rappelle le lieu où l'on est. Ça peut laisser donner l'impression qu'on est libre " (62 - dérenu).

" Nous avons beaucoup souffert dans les parloirs, les UVF c'est comme un miracle (...). Les parloirs ici c'est infernal, c'est une grande pièce avec

des petites pièces, on se voit partout, il y a 25 familles en même temps, les enfants courent partout " (70 - dérenu).

" Les parloirs c'est honteux, c'est des petits box, il n'y a pas de porte, pas d'intimité. Il y a du bruit, parfois on ne comprend rien (...). Les visiteurs sont stressés il y a des va-et-vient, j'essaye de le décontracter, mais ils sont stressés (...)" (60 - dérenu).

" Les parloirs sont inadaptés, ici c'est à l'ancienne, il n'y a pas d'intimité, ça nuit sur les relations, les structures sont inhumaines, il n'y a aucune intimité, du bruit, de la fumée de cigarette " (59 - dérenu).

" (Les parloirs) c'est trop petit, j'ai l'impression de séquestrer mes enfants, les enfants ne peuvent pas bouger " (41 - dérenu).

La détention et les parloirs sont vécus par les personnes détenues comme des lieux de contrainte et de réduction de l'espace, de l'espace personnel, de la liberté d'échange et de mouvement : quadrillage des espaces, contrôle des déplacements, réglementation du temps, surveillance, promiscuité, absence d'intimité, etc. Aussi, l'absence de surveillance, l'intimité et la liberté de mouvement dans les UVF, sont-elles particulièrement mises en avant et appréciées :

" On peut faire ce qu'on veut, j'arrive je m'installe, on n'entend plus le bruit des clés, on prend la douche quand on veut " (59 - dérenu).

" On est plus libre, on ne pense plus à la détention, comme en appartement " (29 - dérenu).

" La première fois, ça c'est passé très vite, ça fait un choc de se retrouver sans surveillance, pouvoir parler librement, ça donne un petit goût de liberté " (66 - dérenu).

" Il y a plus d'intimité, on n'est pas épié, il n'y a que nous, c'est une grosse différence, il y a moins de contrainte pour la famille aux UVF " (72 - dérenu).

" C'est le jour et la nuit avec les parloirs, plus d'intimité avec la famille, on est tranquille et c'est très bien, surtout l'intimité " (75 - dérenu).

Les changements structurels, temporels et d'intimité qu'apportent les UVF sont évoqués sur un registre très positif ; cependant leur intégration ne va pas de soi et n'est pas immédiate. Pour ces détenus condamnés à de longues peines, les repères spatio-temporels de la détention et de la vie en détention se heurtent à de nouveaux repères qu'il faut appréhender, maîtriser et intégrer :

" La première fois que j'y suis ren- tré, j'étais dépassé, l'espace, le temps, sortir des cellules, ne plus être en prison. J'étais un peu désarçonné. Le temps d'adaptation aux lieux n'a pas été immédiat, il m'a fallu une heure avant de réaliser. J'avais des difficultés d'attitude, de comportement par rapport à l'environnement. Huit ans d'enfermement ça laisse des mar- ques, on est désocialisé aussi par rapport au cadre " (62 - dérenu).

" J'avais perdu l'habitude du four, de l'aspirateur, les trucs du quotidien mais de dehors quoi. Fallait se réa- dapter ( ) partager des choses, préparer à manger, se réveiller ensemble, c'est du quotidien. J'avais tout zappé. Quand on rentre en pri- son, la vie dehors il faut l'oublier, alors que là, rien que d'ouvrir une porte c'est un truc, mettre un gâteau dans le four ... " (57 - dérenu).

" Préparer un repas pour quatre ça faisait des années, je ne savais pas si je savais " (6 - dérenu).

" Le soir quand on va aller se cou- cher, ça fait drôle, il manque quelqu'un qui vous dit d'aller vous coucher " (66 - dérenu).

" J'avais vraiment peur, dormir ensemble après tant d'années c'est pas évident, c'était pas évident d'imaginer, mais il faut reprendre

les habitudes, se retrouver " (28 - dérenne).

L'expérience de l'incarcération a coupé les personnes détenues de modes de vie, d'habitudes et d'habiletés qui sont normalement développés et entretenus par l'expérience au quotidien. Elle les a coupées également d'un mode d'interaction sociale. Les détenus ont reconstruit, au fil des ans, d'autres habitudes dans le contexte monotone, indifférencié et réduit des expériences et des sensations de la détention ; ils ont construit d'autres relations dans le contexte unisexué, contrôlé et autoritaire de la prison. Ils ont donc intégré la détention et ses repères, et ont pris des distances par rapport à l'extérieur. Ce mécanisme, repéré et étudié quant aux "longues peines"<sup>24</sup>, leur permet de s'adapter à la détention mais il explique également les angoisses et les déstabilisations que ressentent les personnes détenues dans les UVF. Après s'être coupées de l'extérieur pour s'adapter à la détention elles doivent maintenant "redéfaire" leurs habitudes et "recharger" leurs repères pour s'adapter aux UVF. Cette nouvelle adaptation apporte son lot de difficultés mais également de découvertes ou de re-découvertes.

<sup>24</sup> Nous faisons référence ici à la phase "d'adaptation" analysée dans les études menées sur les "reclus" et les longues peines. Nous pouvons voir à ce propos, E.Goffman, Asiles, Ed. de Minuit, Paris, 1968 et A.M.Marchetti, Le temps infini des longues peines, Terres Humaines, Plon, 2001.

## La redécouverte de gestes ordinaires et la multiplication des expériences

Les UVF offrent la possibilité de partager des moments, des gestes de la vie quotidienne avec les visiteurs et permettent aux détenus de retrouver un cadre de vie et des interactions qu'ils avaient perdues :

" On renoue avec une vie normale, on retrouve des repères sociaux différents de ceux qu'on trouve en prison " (62 - dérenne).

" Aux UVF c'est calme, on peut retrouver le rituel du manger, calmement et avec quelqu'un ( ). Aux UVF on peut bouger, faire la cuisine, ça aide même à parler. Les UVF sont bien faites, les surveillants les font évoluer. On retrouve une maison de l'extérieur avec tout le confort, même cette petite cour c'est appréciable " (66 - dérenne).

" C'est la liberté, c'est une relation normale, on mange ensemble ; on fait à manger ensemble, c'est un contexte normal " (73 - dérenne).

" C'est le moment qu'on se retrouve au calme, comme à la maison. Pouvoir manger, parler, c'est comme si j'étais à la maison, je retrouve la vie dehors. On oublie les valeurs et dans les UVF on retrouve ça, c'est calme " (79 - dérenne).

Le partage d'un repas autour d'une table, la distribution des tâches ménagères, la "ronde des douches", les DVD regardés ensemble, les rituels du coucher avec les enfants, etc., n'apportent pas que le plaisir du moment. Ces gestes que l'on qualifie à l'extérieur d'ordinaires et de quotidiens, construisent ici d'autres modes d'interaction entre les hôtes et les inscrivent dans une symbolique sociale, affective et identitaire perdue depuis des années. Si les repas sont évoqués avec tant de force et d'enthousiasme, c'est parce que les UVF marquent une véritable rupture. En détention, la nourriture n'est pas sujette à plaisir mais à survie<sup>25</sup>, elle est liée à une certaine nostalgie d'un passé remémoré et idéalisé au fil des ans (souvenirs de repas partagés avec les proches, etc.). Aux UVF, le repas n'est plus un souvenir fantasmé mais redevient une réalité de plaisir et de partage. Il offre de nouveau un contexte de convivialité propice aux échanges :

" Le fait de faire la cuisine, ça remet des choses de la vie courante, il y a un retour de complicité, même banale, mais ça permet aussi à des conversations de venir plus facilement, alors qu'au parloir on ne peut pas aborder des sujets lourds, importants " (51 - détenue).

" Ça ne va pas modifier les relations (avec ma fille) mais ça peut aider à la connaître, la revoir autour d'une table, sans surveillance, où on peut bouger parce que même si j'ai toujours des relations avec ma fille, il y a des choses qui m'échappent " (2 - détenue).

Ces gestes retrouvés sont aussi pour les personnes incarcérées l'occasion de découvrir qu'elles sont « encore capables » (11- détenue), que les habitudes de détention n'ont pas altéré certaines de leurs capacités motrices, sociales et affectives :

" C'était formidable de me voir faire (un gâteau). Mes enfants me regardaient, eux aussi ça leur a fait drôle et plaisir " (6 - détenue).

" Mon compagnon, il me regardait pendant que je faisais à manger tout ça, il ne disait rien, il était bizarre. En fait il m'a dit "ma puce, ça me fait tout drôle de te voir faire tout ça". Il n'en revenait pas, il ne m'avait jamais vu faire tout ça, il ne m'avait jamais vu debout en train de bouger et il fallait qu'il s'habitue. Il était tout fier de moi. Moi j'étais bien, je retrouvais plein de gestes simples mais pour moi c'était bien de voir que je ne les avais pas perdus c'est vraiment formidable " (11 - détenue).

<sup>25</sup> D. Gonin, La santé incarcérée, médecine et conditions de vie en détention, L'Archipel, 1991

La vie aux UVF renoue d'une certaine manière et en partie avec le monde

extérieur et ses expériences. Elle est d'ailleurs ressentie en rupture totale avec la détention :

" C'est une évasion l'UVF on n'a pas du tout l'impression d'être dans le cadre pénitentiaire " (80 - déreun).

" On a l'impression d'être en appartement, on n'est plus en prison " (61 - déreun).

" L'UVF apporte un moment de sérénité, on n'a plus l'impression d'être dans l'enfermement " (63 - déreun).

" Les 6 heures c'est presque un parloir, c'est pour s'habituer mais les 24 heures c'est différent, on oublie complètement la prison " (71 - déreun).

" On est en couple, on fait abstraction des barreaux. ça redonne goût à la liberté, à la complicité entre époux " (65 - déreun).

" C'est une soupape, on oublie les problèmes de la prison pendant deux jours " (64 - déreun)

" Quand je reviens des UVF j'ai l'impression de rentrer pour la première fois en prison, avec le bruit tout ça, pendant un temps on est déboussolé, mais c'est quelque chose de formidable " (73 - déreun).

L'impression de redécouvrir la vie telle qu'elle existe à l'extérieur et la sensation de liberté qui saisit les détenus tiennent également à la structure elle-même. L'espace est plus grand qu'en détention mais il est également diversifié. Alors que la personne détenue vit dans l'espace indifférencié d'une cellule dans laquelle elle dort, mange, regarde la télévision, fait ses besoins, etc<sup>26</sup>, l'UVF lui permet de se déplacer d'une pièce à l'autre, d'occuper des espaces spécifiés et fonctionnels : la chambre pour s'y coucher, la cuisine pour y manger, le salon pour y regarder la télévision, la salle de bain pour s'y laver, etc. L'espace donne donc l'impression à la personne détenue de sortir de la prison qui l'avait habituée à une architecture fondée sur des principes coercitifs. Ce nouvel espace détermine donc la possibilité d'un autre mode de vie, plus proche du monde extérieur. Et ce rapprochement perceptible avec l'extérieur est d'autant plus prégnant qu'en plus de l'espace, l'organisation du temps aux UVF est laissée à l'initiative de la personne détenue et de ses visiteurs. Ici encore la rupture avec la détention est marquante et remarquée. En détention le code de procédure pénale et le règlement intérieur de l'établissement définissent les horaires de chaque activité : lever, repas, promenades, parloirs, douches, départ et retour des ateliers, etc. Malgré certaines appropriations

<sup>26</sup> C. Demonchy, « L'institution mal dans ses murs », in La prison en changement, ouvrage collectif sous la direction de C. Veil et D. Lhuillier, Erès 2000.

personnelles possibles, chaque mouvement et chaque activité sont planifiés et imposés ne laissant que peu de liberté et de pouvoir sur l'organisation du quotidien et de la vie. Certes aux UVF le début et la fin de la visite sont prédéfinis de même que les rondes du matin et du soir ou l'accès au jardinet, mais aucun règlement n'impose un planning d'activités : la douche, le repas par exemple, peuvent se prendre à n'importe quelle heure. La personne détenue regagne donc une part d'initiative et d'autonomie dans l'organisation de son temps qui explique l'impression de liberté éprouvée.

Cette sensation de liberté est inextricablement liée et exacerbée par le principe d'intimité qui guide la visite. L'intimité est ici multiple. C'est d'abord l'absence de surveillance alors qu'en détention les détenus peuvent être constamment soumis au regard des personnels. C'est ensuite la présence des seuls intimes alors que la détention et les parloirs obligent à gérer et supporter la présence des codétenus et des autres visiteurs.

En permettant de rencontrer ses proches dans un espace hors du secteur de la détention, sans présence de surveillants, l'UVF introduit du privé et de l'individuel là où le reste de la détention impose du public et du collectif. Ces deux dimensions de l'intimité en appellent une autre : le caractère intérieur et profond de ce qui se joue entre les acteurs. En effet, désormais dégagés des contraintes du temps et de l'espace (relativement), des nuisances de la promiscuité, de la pression de la surveillance, détenus et visiteurs vont pouvoir expérimenter un autre mode d'interaction et mettre au jour et à jour leurs relations.

## La libération du corps et de la parole

Les parloirs, nous l'avons vu, par leur exigüité, leur temps compté, la promiscuité qui y règne, la surveillance qui encadre, imposent des limites qui elles-mêmes limitent les échanges. Ne pouvant se mouvoir librement et étant soumis à la surveillance des personnels, les détenus et les visiteurs, contrôlent et contiennent leurs gestes. L'expression des sentiments, des sensations, des ressentis, doit répondre à un répertoire codifié et surtout contenu qui n'a rien à voir avec les attitudes adoptées à l'extérieur lors d'échanges. Le corps ne peut pas suppléer la parole, la relayer, dire ce qu'elle ne dit pas. Détenus et visiteurs contrôlent et contiennent également leur propos. La suppression de la sphère privée risque de rendre public ce qui est de l'intime et dévoiler ce qui normalement doit être tenu caché ou éloigné des autres. Les propos sont filtrés, neutralisés. Et les sujets importants, problématiques, etc., qui nécessitent un véritable échange, une mise en perspective, un temps pour assimiler, relancer, sont tus. Parce que le temps manquera. Parce qu'on risque de repartir insatisfaits. Parce qu'on ne pourra pas expliquer vraiment. Parce qu'on ne peut pas parler de la relation du couple quand les enfants sont là et réclament l'attention de leurs parents, etc.

Aux UVF, détenus comme visiteurs peuvent prendre le temps de parler et de s'expliquer plus sereinement :

*" Aux UVF, le temps est plus long, on peut faire le tour de nos situations,*



se projeter un peu dans l'avenir, voir ce qu'on fera plus tard. (Ma mère) se pose beaucoup de questions sur ma sortie, tout ça, et là j'ai le temps de lui expliquer, de lui faire comprendre le processus juridique pour ma demande de LC<sup>27</sup>, que ça ne peut pas se faire du jour au lendemain (...). Je la trouve changée avec les UVF, le temps qu'on passe ça la relaxe, ça la repose aussi par rapports aux transports (...) je le vois même dans ses courriers, dans ses coups de fil " (66 - détenue).

" Le temps, l'espace, ça reconstruit ce qu'on vivait avec ses proches. Là on peut parler, changer de pièce, bouger (...) ça laisse le temps pour se parler, on peut respecter le rythme et du coup c'est plus profond " (51 - détenue).

Les UVF reconstruisent un espace personnel qui, de fait, assure une fonction protectrice et permet la régulation de l'intimité. Les détenus et leurs visiteurs peuvent se parler sans redouter d'être entendus par d'autres, et aborder plus librement des sujets profonds et personnels :

" Ça donne une dimension d'écoute et d'échange plus profonde, on va plus loin dans l'échange, c'est plus profond. On n'est pas bousculé dans le temps, c'est plus intense. On est reconsidéré dans sa place d'adulte. Ici le regard de l'autre est pesant, il y a une déconsidération, une suspicion constante, le besoin de toujours se justifier, donc l'UEVF c'est un regain de vie, ça entretient le lien mais ça lui donne une valeur supplémentaire " (31 - détenue).

" Les UVF permettent de parler plus librement, il n'y a pas d'indiscrétion, de promiscuité. L'intimité des UVF peut mettre mal à l'aise au bout de plusieurs années de détention. Les premières fois, il y a une appréhension face à l'inconnu. Aux UVF il n'y a plus le sentiment d'indiscrétion donc on peut s'ouvrir, on n'est pas pris par le temps. Aux parloirs on n'a pas envie de parler de ce qui peut contrarier car on ne peut pas gâcher " (62 - détenue).

" Ma future épouse venait aux parloirs ( ) il faut parler doucement, il n'y a pas d'intimité, on ne peut pas faire et dire ce que l'on veut. En milieu carcéral je me méfie toujours, il y a des fines oreilles. Aux UVF je me lâche plus " (60 - détenue).

L'espace, le temps, la liberté de mouvement, permettent d'autres

<sup>27</sup> Libération conditionnelle

modalités d'interaction, de contact et peuvent ainsi libérer la parole :

" On a la possibilité de parler avec chacun individuellement ou de choisir de parler ensemble. J'ai pu leur parler de ma vie ici, eux aussi ils m'ont parlé de leur vie. C'est des conversations plus profondes, ils sont moins stressés, c'est la première fois que je les sens comme ça. D'habitude, aux parloirs je leur raconte le positif, si je dis le négatif ils vont s'inquiéter, mais aux UVF je me lâche un peu plus " (57 - déreun).

" La mobilité ça aide énormément, ça permet ne serait-ce que de cuisiner, faire un café, ça permet de faire un break, de se donner une contenance " (62 - déreun).

" Le temps de la journée c'est en famille avec ma fille, on pense à son équilibre, mais le soir quand notre fille est couchée on parle de nous, il y a davantage de dialogue " (58 - déreun).

Les conditions structurelles (temps et espace) des UVF sont donc mises en exergue par les détenus pour analyser l'apport qualitatif sur les échanges qu'ils peuvent désormais entretenir avec leurs proches. Cette qualité nouvelle ou retrouvée des échanges peut entraîner très logiquement une modification des relations.

## La confrontation aux réalités de l'autre

La séparation dans le temps et l'espace que produit l'incarcération, creuse d'autres distances entre la personne détenue et son entourage<sup>28</sup> :

" Ma femme et ma fille venaient aux parloirs, mais j'ai eu une préventive longue, c'est pénible, la famille se lasse, est loin. On a été séparés 10 ans, même les courriers deviennent lourds, vides ( ). Les années font du dégât, les liens se refroidissent. Pour la femme il faut prévoir du temps, un budget pour suivre son mari déreun, la position du déreun est privilégiée par rapport à la femme " (58 - déreun).

" Le temps qui a précédé les UVF, huit ans pour moi, c'est là que les rapports ont été changés, les rapports sont faussés, ils se manifestent aux parloirs et aux parloirs on ne s'exprime pas aussi librement qu'ailleurs " (62 - déreun).

Chacun évolue dans un univers qui est ou devient étranger à l'autre : l'extérieur s'estompe au fil des ans pour la personne détenue<sup>29</sup>, et la détention est étrangère aux proches. Les écarts

<sup>28</sup> A propos de cette "séparation" voir A.M. Marchetti, Le temps infini des longues peines, Terres Humaines, Ed. Plon, 2001.

<sup>29</sup> Idem

qui se créent entraînent bien souvent un éloignement des réalités de l'autre, quand ce n'est pas une mise à distance. L'éloignement ne signifie pas pour autant une séparation, les relations et les contacts peuvent demeurer (parloirs, téléphone, courrier), mais les relations s'installent et s'éprouvent sur un registre imaginaire. L'autre n'est plus alors abordé dans sa réalité mais devient l'objet de projections idéalisées ou terrifiantes. Par exemple, l'enfant peut rester pour le parent incarcéré celui qu'il était avant son incarcération et devient au fil des ans, non celui qu'il est, mais celui qu'on désire qu'il soit. De même la personne détenue peut être figée dans le passé par le regard de l'autre et niée dans son évolution comme elle peut être transfigurée ou diabolisée par ce même regard.

En ne permettant ni l'intimité, ni le temps et l'espace pour éprouver la relation et se donner à voir réellement à l'autre, les parloirs entretiennent souvent cette distorsion des regards. Les études menées sur les relations parent/enfant montrent que l'enfant réel qui se présente au parloir ne peut rivaliser avec l'enfant imaginé (rêvé) par le parent et ne peut pas imposer à ce dernier « de réajuster ses rêves aux conditions de la réalité »<sup>30</sup>. Par ailleurs, les relations nouées pendant la détention par le biais de petites-annonces, lorsqu'elles se jouent sur le registre amoureux, exacerbent ce phénomène de distorsion et d'idéalisation. L'autre et la relation sont vécus sur le mode du

fantasme, « entretenus parfois par le personnel de détention qui demande des nouvelles du "p'tit-ami"<sup>31</sup> ». Ces différentes relations, sur un mode imaginaire, le plus souvent idéalisées et désincarnées, peuvent aider à tenir pendant la détention, mais elles empêchent chacun d'accéder à la réalité de l'autre, de soi et de la relation.

Aux UVF, ces relations peuvent prendre une autre dimension. Elles sont incarnées, inscrites dans un temps et un espace qui repoussent l'imaginaire et le fantasme :

*" (Mes enfants) me regardaient, m'observaient quand je faisais la cuisine, ils avaient oublié. Quand je suis partie il y avait deux tout petits maintenant ou est quatre grands. J'apprends qui ils sont devenus et eux apprennent qui je suis " (19 - dére-*  
*une).*

La prise de conscience de ce qu'est l'autre (de ce qu'il est devenu) passe en premier lieu par le corps. Au parloir, les individus sont assis et tenus de le rester, les gestes sont contrôlés par la surveillance et par la structure même. Le corps n'accompagne que relativement la parole, la maîtrise des impressions et des effets est de mise. Il s'en suit que l'échange et le décryptage des signes que le corps donne à voir, butent constamment sur l'impossible expression. Aux UVF le corps se verticalise, se meut, redevient

<sup>30</sup> A. Bouregba, «La parentalité à l'épreuve du pénal», in Les liens familiaux à l'épreuve du pénal, Erès, 2002, p.80

<sup>31</sup> A.M. Marchetti, Le temps infini des longues peines, op cit., p.238

récepteur et producteur de sens. Les visiteurs et la personne détenue ne sont plus "les hommes ou femmes troncs" des parloirs, ils se déploient dans toute leur dimension corporelle, offrant ainsi les premiers signes visibles de leur existence propre. Le corps n'est plus encadré et empêché dans un espace restreint et contraignant. Il accompagne la parole, la relaie, la supplée, il montre ce que la parole ne dit pas toujours :

" J'ai pu réaliser qui étaient mes enfants, qu'ils avaient évolué, grandi, on a pu échanger ensemble mais surtout individuellement, je me suis sentie libre " (19 - détenue).

" J'ai découvert ma fille, il y a beaucoup de choses que j'ai vues et que je n'avais pas vu (...). Les liens affectifs étaient coupés parce qu'on n'avait pas de contact alors qu'aux UVF on a une relation comme les parents ont avec leurs enfants " (59 - détenue).

Le temps, l'espace, l'intimité recréent une unité entre le corps et l'individu, permettant à ce dernier de se présenter et d'être abordé dans sa réalité :

" Ça me permet de re-découvrir qui il est (son fils) " (29 - détenue).

" Quand j'ai été arrêtée ma fille avait deux semaines, je l'ai découverte ici " (81 - détenue).

" Ça permet de renouer des relations

différentes qui ont été fracturées et mises à mal aux parloirs (...). On redécouvre la personne avec qui on vit. C'est comme si on était sur une île déserte pendant des années et que les secours arrivent " (65 - détenue).

Cette réalité, si elle est d'abord corporelle, n'en devient pas moins relationnelle. La prise de conscience de l'autre dans ce qu'il est devenu, oblige à reconsidérer la relation dans ce qu'elle est :

" Quand on est ici, en prison, la question qu'on se pose c'est comment on va pouvoir ré-exister ? Est-ce qu'on n'est pas fini ? Mon compagnon est celui avec qui je souhaite vieillir. Mais avant, je pensais ne plus jamais pouvoir aimer, j'ai tué un homme. J'ai rencontré mon nouveau compagnon, mais la question c'était est-ce que je l'aime ? Est-ce que ce n'est pas une roue de secours ? Je ne voulais pas me servir de lui. L'UEVF a été une réponse à toutes mes questions. C'était comme si je le recevais chez moi, avec des rituels comme le café et tout ça a fait que les échanges ont été totalement différents. C'était l'apothéose (...). Je me suis rendue compte que je n'avais pas perdu les gestes du quotidien, comme préparer des choses pour l'autre. Ça a été un enrichissement pour l'un comme pour l'autre. On s'est libéré de nos angoisses. On a su, on a su qu'on était fait l'un

pour l'autre. L'UEVF m'a enlevé la peur de rentrer, de me retrouver chez moi. Ça a été la révélation que j'étais encore capable. On a pu échanger sur nos peurs, nos ressentis et expliquer des choses " (11 - Déréenne).

Les mises en scène de soi et les interactions permettent moins le jeu de dupe que peuvent autoriser les parloirs. Aussi, la réalité se profile davantage et apporte de possibles désillusions ou difficultés :

" Il y a un changement par rapport aux visiteurs, aussi bien en bien qu'en mal " (62 - Déréenne).

" Les UVF peuvent aider à progresser, la réinsertion, bien sûr, ça permet à des couples de se rapprocher, ça permet de savoir où ils en sont, ça peut être à double tranchant aussi, l'heure des vérités " (80 - Déréenne).

Ces conditions plus "authentiques" d'échanges (même s'il convient de rappeler qu'il s'agit d'un cadre protégé, encadré, particulier, hors du secteur de la détention certes mais en prison tout de même) ont donc des incidences mesurables sur les liens qui se renouent, se dénouent ou se nouent.

Certains ont rompu avec une situation qui a révélé son caractère superficiel, insatisfaisant ou encore impossible :

" Les UEVF ont eu un impact

important, j'ai eu l'occasion de discuter avec mes enfants et ma femme sans témoin. La décision a été prise ensemble de faire un break, les enfants passent d'abord " (74 - Déréenne).

" Les enfants venaient avec un éducateur. Les UEVF étaient variables. Les enfants ont atteint leur majorité et ne viennent plus. Une seule des deux filles vient encore " (Surveillante UVF).

D'autres qui s'épuisaient dans une relation vidée de son essence ont redécouvert leur potentiel relationnel et renoué ou maintenu leur relation avec une plus-value qualitative déterminante :

" Je me suis retrouvée avec mon mari. Il y avait des non-dits, on a fait le point par rapport à notre situation, éclairci des choses. Sans les UVF on serait encore au point zéro. Les UVF ont permis de nous parler, de travailler sur les non-dits, on avait envisagé un médiateur, mais les conditions des UVF ont permis les échanges... ça a été dur mais nécessaire " (28 - Déréenne)

" Ça m'a permis de renforcer les liens avec ma compagne, d'être plus près d'elle, comme un couple dehors. Partager, pouvoir parler sans présence autour ça nous permet d'être plus proche, ça nous a plus renforcé " (57 - Déréenne).

D'autres encore qui avaient cessé toute relation ont repris contact et engagé une démarche de visites UVF régulières. Dans ces cas, c'est souvent l'éloignement géographique qui empêchait le maintien des liens. Les visiteurs, étant loin de l'établissement, n'avaient pas les ressources intérieures et matérielles pour venir aux parloirs.

La perspective d'un long voyage coûteux en énergie, en temps et en argent, finissait par les dissuader. Or, les qualités spatio-temporelles prêtées aux UVF ont déterminé des demandes d'UVF. Et les incidences positives sur la qualité de la rencontre et des échanges, éprouvées dès la première UVF, ont confirmé ces comportements :

" La mère et la grand-mère de madame X ne venaient pas à Rennes, elles venaient la voir aux parloirs quand elle était incarcérée près de chez elles, mais là c'est trop loin, elles ont la France à traverser, et la grand-mère est âgée. Avec les UEVF c'est différent, elles sont venues une première fois pour 6 heures, elles se sont retrouvées, ont pu discuter, elles ont pu se reposer de la fatigue du voyage. Depuis elles refont des demandes et comme elles passent à 48 heures la grand-mère peut avoir deux nuits de repos avant de reprendre la route " (Surveillante UVF).

Il arrive également que les liens aient été rompus au moment de l'incarcération. L'infraction était un obstacle trop difficile à surmonter, impossible à comprendre et à

dépasser pour les proches. Des réactions de rejets, de retraits, d'éloignements et de ruptures ont ponctué le parcours des proches de la personne incarcérée. Certains toutefois ont accepté une première rencontre en la redoutant comme une épreuve, mais la possibilité de réellement échanger leur a permis, ainsi qu'à la personne détenue, d'exprimer leur ressenti, de mettre des mots sur leur malaise. Les conditions d'intimité, de temps et d'espace leur ont ainsi permis d'apaiser leur relation en l'assainissant :

" La mère de madame Z vient régulièrement maintenant. Au début, les discussions étaient difficiles et maintenant la mère est beaucoup plus sereine, plus détendue, on le voit, elle nous le dit. Elle ne comprenait pas le délit de sa fille, mais elles en ont parlé " (Surveillante UVF).

D'autres enfin ont noué des liens avec des personnes récemment rencontrées. Les échanges qu'autorisent les UVF ont permis aux intéressés d'évaluer et de fixer ce qu'ils peuvent vivre et partager ensemble, ce que la relation peut apporter à chacun. Ces relations récentes ne se nouent pas exclusivement sur des sentiments amoureux, les UVF consacrent également des amitiés.

C'est parce que les UVF placent les individus dans une mise en scène qui permet peu ou moins les travestissements du réel qu'elles ont des incidences effectives (mesurables) sur les liens (nouer, dénouer, renouer). Cette possible confrontation à la

réalité de l'autre, de soi et de la relation devient une donnée fondamentale dans le parcours et l'évolution des individus puisqu'elle va leur permettre de pouvoir réellement se situer dans le groupe et tenir leur place.

## La reprise de rôles et de statuts

Retrouver une place ce n'est pas forcément retrouver sa place telle qu'on l'avait laissée avant l'incarcération ou telle qu'on la souhaite. C'est la trouver ou la retrouver à partir de la réalité des situations et des êtres. C'est peut être aussi réaliser que sa place n'est pas ou plus auprès de ceux que l'on pensait :

“ Ça nous rapproche de la vie dehors, on trouve notre place, ça donne une place à chacun, ça donne un aperçu de la vie qu'on pourrait avoir dehors ” (57 - détenu).

“ Avant, aux parloirs on ne se connaissait pas avec mon fils, il a 2 ans, (...). Depuis les UVF il m'appelle “papa”, avant non, il faisait des confusions, maintenant il fait la différence ” (71 - détenu).

“ Il ne faut pas rêver, il y a des hauts et des bas, c'est dur pour elle (sa femme). Les UVF c'est important pour rétablir une relation, au pire on peut se séparer avec de bons termes ” (75 - détenu).

“ Il y a des périodes de haut et de bas. Je ne pense pas que les UVF ont eu un effet négatif, je communique toujours avec elle (sa compagne) au téléphone, ça nous a permis d'évo-luer ” (81 - détenu).

En détention, les espaces sociaux différents auxquels peut avoir accès la personne détenue sont limités, et surtout « sont tous plus ou moins imbriqués dans la structure carcérale »<sup>32</sup>. Cette réduction des implications sociales possibles et de leur nature empêche la personne détenue de pouvoir occuper les divers statuts et tenir les différents rôles habituels de la vie ordinaire ; le statut de détenu prévaut sur tous les autres. Or, l'UVF offre un nouvel espace social dont la structure et l'intimité permettent à la personne détenue de se dégager de l'emprise carcérale et de se restaurer une place. La personne détenue n'est plus uniquement un détenu, elle peut redevenir une femme, un époux, un parent, un fils, une fille, un ami, etc... En permettant des réajustements sur le réel alors que les parloirs permettent des arrangements, les UVF donnent à la personne détenue la possibilité de (re)trouver une place qui est acceptée par elle-même et ses proches. Cette place ne va plus de soi, elle est pensée et négociée. C'est une reprise de statut.

<sup>32</sup> P. Combessie, « Ouverture des prisons jusqu'à quel point ? », in La prison en changement, sous la direction de C. Veil et D. Lhuillier, Erès, 2000, p.85.

“ Je le vois pour ma fille, elle revit, elle sait qu'elle a un papa, qu'elle peut vivre avec son papa en attendant un peu ” (58 - Jérôme).

“ Les UVF nous ont permis de mettre en place ce mécanisme où c'est moi qui m'occupe de ma femme ” (65 - Jérôme).

“ Ça donne une reconnaissance sociale au travers de la famille qui accepte de venir ” (77 - Jérôme).

“ J'ai retrouvé ma place dans un endroit neutre, en tant que mère et épouse, au sein d'une famille ” (19 - Jérôme).

La reprise de statut est possible parce que les détenus peuvent en tenir les rôles. Autrement dit, les conditions d'échanges (physiques, verbaux, symboliques) des UVF, offrent aux détenus la possibilité de tenir les conduites culturellement admises et partagées, associées à un statut donné. Le détenu peut, par exemple, se sentir conjoint et la détenue conjointe, car ils peuvent désormais en avoir certains comportements attendus et dévolus et vivre charnellement ce statut. Mais, c'est la reprise du statut et du rôle de parent qui est largement mise en avant par les personnes incarcérées, particulièrement les hommes détenus. Cette problématique du "père" condense et illustre toutes les dimensions analysées jusqu'ici des UVF : de nouveaux échanges qui bousculent les habitudes et entraînent un retour et

une confrontation à la réalité, une prise de conscience de l'autre, une renégociation des places, le retour de comportements idoines. Autant d'éléments qui finalement constituent le glissement observable dans et par les UVF, de la paternité à la parentalité. L'expérience de l'incarcération a mis à mal ce champ de possibles, non seulement par la séparation physique qu'elle impose, l'éloignement de chacun qu'elle génère mais également l'illégitimité qu'elle induit. En effet, du fait de la réprobation sociale dont il fait l'objet, le parent incarcéré peut difficilement faire figure de référence auprès de son enfant. Surveillé et infantilisé par un système autoritaire, il lui est également difficile de revendiquer une autorité parentale. Bien souvent, parent comme enfant s'abîment dans une relation de surface dans laquelle aucun n'occupe vraiment la place qui est la sienne et ne « réajuste ses rêves aux conditions de la réalité »<sup>33</sup>. Or les UVF ne permettent pas de tenir à une telle distance le réel, l'enfant revient davantage dans la réalité de ce qu'il est et le parent prend davantage la mesure de ce qu'il doit :

“ Aux UEVF on nous permet de redevenir mère ” (28 - Jérôme).

<sup>33</sup> A. Bouregba, «La parentalité à l'épreuve du pénal», op.cit., p.80



" Aux UVF on prend conscience de son rôle de père, avec les parloirs on ne peut pas (...). On prend le rôle de père en pleine suite, ça continue après l'UEVF, le côté responsable " (59 - dérenu).

" Là je peux plus discuter avec lui de l'école, au parloir je peux pas le discuter ou lui dire qu'il faut qu'il travaille, là je peux discuter, je peux aller dans la chambre pour parler seul à seul avec lui, et lui dire, j'ai le temps en plus de parler de son carnet, qu'il m'explique, je peux jouer mon rôle " (15 - dérenu).

Le décalage entre ce que la personne a pu vivre, éviter ou arranger aux parloirs et ce que révèlent les UVF et appellent les enfants, peut susciter des questionnements et des remises en question anxiogènes :

" "Comment je fais ?" ; "comment je gère ?" ; "comment je me positionne par rapport à mes gamins ?" ; "qu'est-ce que je suis encore capable d'apporter ?" ; "qu'est-ce que c'est dur de gérer des mômes, qu'est-ce que je comprends mieux ce que ma compagne vit, parce que moi, les trois mômes au bout de 72 heures j'ai la tête forcée et j'étais quand même content que ça s'arrête" ; ou en a des réactions comment ça qui montrent que les dérenus réalisent que ce n'est pas facile d'être parent " (TS 3).

" C'est délicat de gérer le fait d'être père en prison, il faut expliquer " (59 - dérenu).

Les UVF ont considérablement déstabilisé l'illusion d'être parent que les parloirs avaient pu instaurer et permettre. Mais les UVF ne fonctionnent pas uniquement comme un "révélateur de réalité". Elles offrent aussi des conditions pour pouvoir la gérer puisque la personne détenue a désormais les moyens de se repositionner dans son statut de parent et d'en tenir les conduites :

" On peut s'embrasser, se toucher, se montrer qu'on s'aime et qu'on est là " (15 - dérenu).

" Je suis plus dans un rôle de père qu'aux parloirs (...). C'est plus facile de les amener sur certaines conversations qu'aux parloirs, comme de les réprimander ou de leur expliquer ce que leurs bêtises pourraient amener " (67 - dérenu).

" On a réussi à ce que les enfants puissent maintenant faire rentrer leurs devoirs dans les UEVF. Pour les dérenus c'est important, c'est aussi la réalité du gamin. Souvent ils ont les résultats scolaires quand ils font passer les bulletins, mais là, travailler avec l'enfant ( ) ça n'a rien à voir, il y a un repositionnement qui est obligatoire et je pense que le dérenu ne pouvait pas se positionner de la même façon aux parloirs (...). Il y a aussi tout ce qui est de l'ordre du

toucher, ça je crois que c'est vraiment nouveau (...) on a beaucoup de dérenus qui expriment l'importance de retrouver un contact physique avec un gamin, de se rendre compte que c'est important de toucher l'enfant, qu'il se passe plein de choses dans la vie. Au niveau du parler, hormis le fait de le prendre sur les genoux il ne se passe pas grand chose, et là c'est découvrir et redécouvrir qu'en fait on peut communiquer autrement que par les mots " (TS 3)

" Je suis mieux dans mon rôle de père, on a une vie de famille pendant trois jours (...). Elle (sa fille) est la petite reine pendant trois jours, le fait de voir ses parents ensemble ça la rassure, elle se voit dans ce cercle, elle n'est pas coupée en deux (...) c'est aussi important de dire "je t'aime" " (60 - dérenu).

" Pour mes enfants je préfère les UVF que les parloirs, ils sont avec moi, on mange, on joue, le soir on peut s'amuser, c'est un peu la vie qu'on peut avoir dehors " (68 - dérenu).

" Ça m'a permis de découvrir tout ce que je ne sais pas de mon fils. Je le voyais toujours petit alors qu'il a cinq ans, qu'il a évolué ça me permet de découvrir ce qu'il fait, où il en est, mais aussi de jouer sur son

évolution à lui en lui apprenant des choses pendant l'UVF comme par exemple faire la vaisselle, passer le balai, couper des pommes, rouiller les pâtes, mettre la table c'est du partage et en même temps je peux m'occuper de l'évolution de mon enfant" (23 - dérenu).

Les UVF permettent donc de reprendre - au moins pour le temps de la visite - des habitudes parentales dans les gestes mais également dans les positionnements : discuter, jouer, faire les devoirs, toucher l'enfant, le coucher, lui préparer à manger, être présent, lui expliquer, l'écouter, se vivre en tant qu'auteur d'amour pour ses enfants et non plus seulement en attente, etc.

La personne détenue peut d'autant plus se sentir légitime dans son statut de parent et dans d'autres statuts, qu'elle peut regagner une part d'initiative dans les UVF, et qu'elle s'y sent de nouveau responsabilisée et d'une certaine manière revalorisée.

## **Responsabilisation et revalorisation : image de soi, identité et sexualité**

Une des critiques récurrentes faites à l'institution carcérale est de déresponsabiliser l'individu dont elle a la charge. De nombreuses analyses montrent en effet que le régime autoritaire auquel sont soumis les détenus réduit sévèrement leur champ d'autonomie et d'initiative personnelle<sup>34</sup>.

<sup>34</sup> T. Hatterm, « Vivre avec ses peines », in *Déviance et société*, vol XV, n°2, 1991, p.141

La personne détenue a le sentiment d'une perte d'autorité et de contrôle sur son existence. Le temps lui-même, ne lui appartient plus, malgré des possibilités d'appropriation personnelle, il est rythmé et imposé par les scansion institutionnelles<sup>35</sup>. Son pouvoir de décision est non seulement réduit mais il est constamment médiatisé<sup>36</sup>. Ces diverses réductions et les dégradations identitaires qui leur sont connexes ont un effet déresponsabilisant sur la personne.

Aux UVF, contrairement au parloir, les surveillants ne veillent pas, en sur-veillant, au bon déroulement de la visite. L'absence de surveillance directe produit chez les personnes détenues un sentiment de liberté qui génère également un sentiment de responsabilité. En effet, un individu ne peut reconnaître ses actes et en assumer les conséquences que s'il agit en sachant ce qu'il fait et librement. La liberté relative accordée aux UVF place les individus dans cette posture de responsabilité : ils sont seuls dans l'UVF, doivent donc en assurer et en assumer le déroulement. Ils ne peuvent pas se réfugier derrière le contexte contraignant ou la présence d'un tiers pour désertier la place de responsable. Ce phénomène est accentué et prend surtout forme dans les responsabilités qui sont données aux individus :

" C'est nous qui payons nos courses, c'est vraiment nous qui recevons, on n'est pas assisté, c'est de la responsabilisation, c'est moi qui fait mes courses, qui prépare mes menus, c'est vraiment moi qui les recois " (6 - dérenu).

" Souvent c'est moi qui fait à manger, quand on est en UVF on recoit, c'est bien de recevoir. Quand on est en prison, on est assisté, quand on est en UVF on a la possibilité d'exister, on n'attend pas qu'on nous ouvre la porte pour sortir, pour manger, on a à se gérer ( ) on se retrouve soi-même " (72 - dérenu).

" Moi ici si j'oublie la bouffe je ne peux pas aller à l'épicerie, il faut prévoir, ça permet de se remettre dans la vie courante, faut prévoir les repas, les vêtements qu'on va prendre pour les deux ou trois jours, le traitement médical, tout ça ( ) ça permet de responsabiliser " (65 - dérenu).

" Sur l'organisation, on le sait un mois à l'avance la date, là on prépare, on sait qu'il faut garder l'argent ( ) sur notre pécule " (70 - dérenu).

Alors qu'en détention les repas sont pris en charge par l'administration, aux UVF les détenus sont obligés de prévoir et payer les repas pour l'intégralité du séjour et pour tous les

<sup>35</sup> A.M. Marchetti, Le temps infini des longues peines, op.cit.

<sup>36</sup> C. Rostaing, La relation carcérale, PUF, 1997

visiteurs. C'est également à eux qu'incombe la responsabilité de réserver un DVD et/ou des jeux pour tous. Ils doivent donc prévoir, anticiper, décider de l'organisation de la visite et la prendre en charge financièrement. En ce sens, l'UVF augmente considérablement leur champ d'autonomie et d'initiative personnelle. Dotés d'un pouvoir de décision sur une partie de leur vie, et qui plus est de leur vie avec les autres, les détenus se sentent de nouveau en situation de contrôle de leur existence.

Quels que soient les moyens dont les personnes détenues disposent, pour cantiner aux UVF elles doivent puiser dans leurs ressources économiques ou élaborer des stratégies d'accès à de nouvelles ressources. Le travail, l'envoi de mandats, les économies sur le pécule, le contrôle des dépenses, sont autant de moyens qui engagent la personne détenue, la rendent actrice de son projet et la confrontent à des réalités plus en prise avec le monde extérieur et celui de ses visiteurs. En ce sens, les UVF participent d'un geste éducatif, et le décentrage de soi qu'elles requièrent et produisent, participe d'une pédagogie de la peine.

Ces responsabilités organisationnelles et financières ne sont pas évidentes à assumer d'emblée pour des détenus qui sont incarcérés depuis longtemps, qui ont pris l'habitude "de ne penser que pour eux" voire même de ne plus avoir à penser. Il arrive que leurs commandes de cantines ne soient pas adaptées au nombre de visiteurs et de repas. Il arrive également que certains n'intègrent pas cette responsabilité. En effet, la réduction des perceptions du monde extérieur, des échanges et des expériences

partagées, recentre les détenus sur eux-mêmes. Ce « penchant prononcé à l'égoïsme »<sup>37</sup> développe des comportements de repli, de désintérêt pour autrui et l'extérieur, mais également des stratégies d'adaptation par lesquelles les détenus cumulent « toutes les satisfactions qu'il(s) peu(ven)t trouver dans l'institution »<sup>38</sup>.

Ainsi, la distribution journalière de trois repas par l'administration, fixée par le CPP<sup>39</sup>, est attendue également par quelques détenus au sein des UVF :

*" Le point négatif, il faut que ce soit la détenue qui achète à manger, y a pas de bons données, et en plus on ne peut rien ramener en détention, même les visiteurs devraient pouvoir acheter, c'est pas à la détenue surtout pour les indigents " (L3 - détenue).*

Cependant, ces réactions sont extrêmement minoritaires, la quasi-totalité des détenus interrogés, hommes comme femmes, envisagent la nécessité de cantiner pour les UVF comme un signe de responsabilisation et une responsabilité qu'ils sont fiers d'assumer, pour eux-mêmes et au regard des autres se sentant ainsi reconnus et valorisés :

<sup>37</sup> E. Goffman, *Asiles*, op.cit., p.111

<sup>38</sup> E. Goffman, *Asiles*, op.cit., p.107

<sup>39</sup> Art. D. 342 du Code de Procédure Pénale

" Aux UEVF on se sent reconsidéré en tant qu'adulte sans cette surveillance qui brise les échanges au parole " (31 - dérenu).

" Depuis que je suis en détention je me sens diminué, aux UVF, je peux prendre soin de ma compagne, lui faire des cadeaux, des pâtisseries, des plats décorés, j'aime ça (...). Je peux ré-exploiter mes talents culinaires " (63 - dérenu).

" C'est comme si on vous donnait une vie de sortie malgré le meurtre que j'ai commis. C'est un système de confiance qui s'installe. Je sens qu'on me fait confiance avec les UVF, et qui dit confiance dit reconnaissance " (77 - dérenu).

" J'ai en la possibilité de redonner confiance à des gens qui doutaient de moi (...). Les surveillants qui m'ont connu avant disent "tu n'es plus le même" " (79 - dérenu).

" Ça rend plus humain, on se sent humain " (53 - dérenu).

La reconnaissance et la valorisation dont il est question, ne découlent pas uniquement de la responsabilisation qu'induisent les UVF ; elles résultent de l'ensemble des facteurs que nous avons analysé jusqu'ici : modifications de contexte spatio-temporel et d'interactions créant des conditions propices à la

reprise de tâches, de gestes, d'attitudes et de comportements que les détenus n'exerçaient plus depuis longtemps ; accession à des statuts variés qui ne portent pas systématiquement le stigmate de "détenu". Autant d'ouvertures vers des possibles qui ont des incidences sur l'identité de la personne détenue et l'image de soi. En effet, la perception et l'image de soi ne sont pas une donnée fixe existant une fois pour toutes. Elles sont variables et mouvantes, dépendant du contexte et des expériences de la personne, des interactions avec les autres, de l'appartenance aux groupes, aux catégories sociales<sup>40</sup>. Ainsi, le processus de reclassement individuel et les diverses mortifications de la personnalité subis par les détenus au cours de leur incarcération, participent à la formation d'une identité et d'une représentation négative. A l'inverse, aux UVF les détenus reçoivent une série de messages à caractère positif (responsabilisation, capacité d'agir et de faire, accès aux statuts de parent, conjoint, etc.) qui favorisent le processus de construction d'une identité positive. L'identité positive est à comprendre comme « le sentiment d'avoir des qualités, de pouvoir influencer sur les êtres et les choses, de maîtriser (au moins partiellement) l'environnement et d'avoir des représentations de soi plutôt favorables en comparaison avec les autres »<sup>41</sup>.

<sup>40</sup> H. Malewska-Peyre, « Le processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires », in *Stratégies identitaires*, PUF, Paris, 1990, pp. 111-141

<sup>41</sup> H. Malewska-Peyre, op. cit., p.113

Cette inversion de la polarisation de l'image de soi par rapport à la détention est également générée par le sentiment de respect que les détenus ressentent. La qualité de la structure en est une marque et une cause, l'intervention des personnels en est une autre :

" C'est remarquable au niveau de la structure, on sent tout le respect qu'il manque ailleurs en détention. Le soin du mobilier tout ça donne l'impression d'être redevenue une personne à part entière (...). On nous traite en personne normale, l'accueil des surveillants est excellent pour la famille comme pour la détenue " (11 - détenue).

" Les surveillantes sont très bien, elles se battent pour des améliorations. Ce sont elles qui font le travail de fond. L'accueil des familles est excellent, elles sont très présentes pour nous soutenir après, elles font partie intégrante des UEVF, ce ne sont pas des surveillantes mais des accompagnatrices de soutien, d'aide " (28 - détenue).

" Les surveillants sont bien, pas trop lourds, ils ne sont pas envahissants, même le matin quand ils passent, ils restent dehors, ils n'entrent pas en se méfiant. Ils demandent simplement si ça c'est bien passé. Cette confiance qu'ils ont c'est bien " (66 - détenue).

" Les surveillants sont très bien, ils gèrent bien, ils sont respectueux, ils ne nous traient pas devant la famille " (71 - détenue).

" On est bien accueilli et les familles aussi (...). On sent qu'ils veulent qu'on s'y sente bien " (79 - détenue).

" C'est bien géré, les surveillants sont bien d'après ce que me disent ma fille et mon gendre. Ils remplissent bien leur rôle. Ils savent s'effacer, il y a du respect de leur part (...) ce n'est pas des surveillants à ce moment là, c'est des gens qui viennent prendre le poids de ce qui se passe, ils sont très psychologues avec les familles " (77 - détenue).

L'intervention des surveillants UVF participe du respect accordé aux individus, mais dépasse cette seule perspective : par la discrétion, l'humanité, l'attention portée aux individus, à la qualité de l'accueil et des lieux, la confiance et l'autonomie qui leur est accordée, les détenus se sentent revalorisés aux yeux de leur famille. Ils ne se montrent pas à leurs proches en situation d'infériorité ou de domination, de déresponsabilisés ou d'infantilisés, comme c'est le cas aux parloirs et plus généralement en détention. De cette façon, ils sont encore plus légitimes et crédibles dans les nouveaux statuts et rôles qu'ils peuvent désormais tenir lors des visites. Les agents concourent non seulement à ne pas produire de « rupture de

définition dans la présentation de soi »<sup>42</sup> des détenus, mais à produire les conditions optimales pour qu'ils puissent s'autonomiser, se responsabiliser, s'assumer et se réaliser en tant qu'homme, femme, parent, etc.

L'identité positive et la revalorisation de l'image de soi comme incidences des UVF sur les détenus, ne signifient pas pour autant que tout bascule dans l'idyllique. Nous avons vu que la confrontation à la réalité constituait un pan important des UVF et pouvait faire éclater des crises, révéler des écarts infranchissables, etc., bref, remettre à la conscience des individus des aspects sombres, mais pourtant bien réels, de leur existence et de leur relation. Par ailleurs, la (re)découverte d'un partage possible avec les proches ou, plus largement, avec autrui peut provoquer des souffrances :

*" On se rend compte de tout ce à côté de quoi on passe, parce que ça nous rappelle des choses en commun, alors que la plupart du temps on se blinde, et là ça remonte, c'est un moment émouvant qui fait peur aussi, ça remue " (51 - détenue).*

Cependant, nous insistons encore : si les souffrances, les ruptures, ou les joies et les reprises de relations existent, elles se fondent sur un socle plus en prise avec la réalité à partir d'une négociation entre les individus.

Toutes les négociations ne créent pas un consensus, mais au moins elles réactivent la capacité d'action des individus et la mise en place de stratégies pour répondre aux assignations identitaires : par exemple, c'est en tant que femme, mère, épouse, etc., que la détenue prend sa place dans l'interaction et agit, et c'est en tant que telle que ses visiteurs réclament qu'elle se positionne et agisse. Les UVF offrent donc un cadre structurel et relationnel dans lequel les détenus peuvent agir sur la définition de soi et opérer des ajustements. Cette cohérence entre soi et la définition de soi touche l'entièreté de la personne. C'est dans cette optique que doit être comprise et analysée la sexualité. Cette dernière n'est qu'une des composantes de la personne et de son rapport à elle-même et aux autres. La question de la sexualité aux UVF se pose, non uniquement en terme d'assouvissement des besoins d'un corps incarcéré, mais de restauration de l'image de soi et de préservation de sa dignité. Alors que les parloirs condamnent à des relations sexuelles clandestines, en présence des surveillants et des autres visiteurs (adultes comme enfants), les UVF réintroduisent de l'intimité, de la décence et de la dignité dans la relation sexuelle. Les UVF apportent donc une pièce jusqu'alors manquante au puzzle de l'identité : les détenus y redeviennent des hommes et des femmes c'est-à-dire des êtres sexués. Ils sont "autorisés" et reconnus dans ce statut et la reprise possible de rôles auprès de l'autre, excède largement les questions de sexualité : les détenus redeviennent des sujets-désirants et des êtres pouvant être désirés. C'est bien une dimension identitaire qui sous-tend la

<sup>42</sup> E. Goffman, Mises en scène de la vie quotidienne, 1. Présentation de soi, Ed. de Minuit, Paris, 1973

relation sexuelle aux UVF, de même qu'une des composantes normales et ordinaires d'une relation de couple.

### **La confrontation à la réalité : l'évocation des faits**

Si les UVF participent d'une reconstruction identitaire c'est, nous le rappelons, dans des conditions d'échanges qui sont plus en phase avec la réalité : réalité des gestes, de l'autre, de soi et donc de la relation. Cette réalité, dont nous avons tant parlé, ne serait pas suffisante pour éclaircir la relation et positionner les individus, si elle achoppait sur ce qui est à l'origine de l'incarcération : l'infraction.

Tous les détenus ne sont pas dans les mêmes dispositions par rapport à la reconnaissance de l'infraction. Certains sont dans le refus ou le déni et n'endossent pas la responsabilité de leurs actes. Certains reconnaissent l'acte mais ne se considèrent pas comme responsables. D'autres enfin, reconnaissent les faits reprochés et se posent en responsables. La posture de la personne détenue par rapport aux faits qui ont conduit à son incarcération, détermine la manière de percevoir sa détention et de la vivre. Les individus qui sont dans une attitude de refus, rejettent la sanction ; la condamnation est subie, les détenus se posent en victimes, subissent les processus pénaux qui les ont conduit en prison. Au contraire, les détenus qui assument leur responsabilité acceptent également la sanction, et "font leur peine" sans se plaindre, sur fond de culpabilité<sup>43</sup>. Certains en cours de

détention travaillent sur l'acte, mais ce travail ne peut pas être étendu aux proches. Les parloirs ne le permettent pas. Le manque de temps, d'espace et d'intimité contraignent les individus à borner leurs échanges au superficiel et, pour maintenir la relation malgré tout, « il faut cultiver la nuance : révéler la vérité en fardant le détail troublant, pécher par omission, négocier le mensonge »<sup>44</sup>. Ce qui a fait basculer la vie de tous et continue d'imprimer leurs existences, reste entre la personne détenue et ses proches, non résolu, comme un nœud qui empêche chacun de délier sa vie. Ce nœud rendu invisible à force d'échanges impossibles, de dissimulations et/ou de dénis, rejaillit souvent à la lumière des premières permissions de sortir ou de la sortie. Alors que, ayant été jugés, les faits peuvent, pour les détenus, relever du passé, ils se retrouvent confrontés à « ceux qui n'ont pas oublié et qui sont en attente d'explications »<sup>45</sup>. Ces décalages dans le temps et la réalité éprouvés par les condamnés lors des premières sorties, génèrent et exacerbent leurs difficultés de réinsertion. L'extérieur revient et choque, dépositaire d'une réalité dont ils n'avaient pas la mesure.

A ce niveau, les UVF peuvent, une fois de plus, être analysées dans un rapport à la réalité, puisque l'expérimentation a montré qu'elles ont permis aux détenus et aux visiteurs de revenir sur l'infraction :

<sup>43</sup> Nous pouvons voir à ce propos, C. Rostaing, La relation carcérale, op.cit.

<sup>44</sup> M.Boisson, Un foyer derrière les grilles, Ed. Numéro Un, Paris, 1995, p.70

<sup>45</sup> A.M. Marchetti, Le temps infini des longues peines, op. cit., p.374



" J'ai pu parler de mon affaire avec mes enfants, savoir s'ils m'en voulaient par rapport à leur père, ce que je ne pouvais pas faire aux parloirs. Aux parloirs, ils ne m'adressaient pas la parole, ils ne se sentaient pas à l'aise. Avec les UVF tout a changé même maintenant au téléphone ils me parlent, me disent qu'ils m'embrassent alors qu'avant c'était le silence " (16 - détenue).

" Je suis dépassé par le meurtre (...). Je dois apprendre à vivre avec cette réalité, les enfants sont des victimes et je me dois d'être là pour eux, je considère que par mes actes je leur ai porté préjudice (...). C'est ce que je travaille avec ma fille aînée, d'où l'importance des UVF " (77 - détenant).

Certains détenus sont à l'initiative de cette évocation de l'infraction. Les découvertes de l'autre aux UVF les ont conduits à ne plus pouvoir éviter un sujet dont ils ont réalisé qu'il était au centre de tout. Ils ont réalisé également que les stratégies d'évitement qui arrangeaient les échanges aux parloirs, ne peuvent plus tenir dans un contexte qui ne peut plus servir d'alibi. Ce qui émerge aux UVF et par les UVF c'est, dès lors que l'autre apparaît en tant que sujet réel, la quête de sens de la relation. Les détenus comme les visiteurs ne sont plus uniquement centrés sur la nécessité de se voir, à tout prix, ils sont dans une dynamique de projet qui conduit à interroger la relation et son

devenir. Il n'y a pas d'avenir sans un passé réglé :

" On a fait le point par rapport à la relation, avec des échanges sur des sujets profonds comme sur mon délit. Aux UEVF on a la possibilité de se lâcher, on sait qu'on a le temps pour aborder les sujets différents " (11 - détenue).

" On a parlé de choses dont on n'avait pas parlé depuis l'incarcération et qui finalement posaient des problèmes aux enfants. On a pu revenir sur l'affaire, le procès, avant les enfants étaient trop petits, plus maintenant ; je suis prête à en parler, on peut tourner la page " (36 - détenue).

" La raison de l'incarcération est toujours présente mais toujours très peu ou mal parlée. C'est du domaine du non-dit, mais c'est toujours présent ( ) Aux UVF on entreprend de pouvoir rentrer dans des sujets plus sérieux ( ) J'ai mis les choses sur la table " (62 - détenant).

Pour d'autres détenus, les UVF ont été l'occasion de découvrir ou de prendre conscience que leur infraction n'affectait pas qu'eux-mêmes, qu'il y avait des victimes et un entourage en souffrance :

" J'ai réalisé qu'ils avaient besoin d'en parler, c'est eux qui ont voulu, c'est mes enfants qui ont demandé, je

pensais pas, c'était important " (36 - Léréenne).

" J'ai eu la possibilité de parler avec ma fille, je me suis expliqué, elle voulait entendre ma version " (74 - Léréenne).

Tous cependant ne sont pas enclins à saisir le principe de réalité que peut induire les UVF. Par exemple, au cours de l'expérimentation, une détenue continue de minimiser, voire de nier, la portée de son acte sur ses enfants victimes. Dans ce cas particulier, l'entourage de la détenue est également dans une attitude de déni et d'aveuglement. Cependant, le travail d'observation des surveillantes et d'enquête des CIP a permis de mettre au jour cette situation, et d'initier un suivi de la détenue autour de cette problématique.

Certains, sans être totalement dans le déni, restent dans une forme d'évitement :

" Aux UVF, moi ma compagne quand elle vient elle est en web-end, on se repose, on se prend pas la tête, on ne parle pas des trucs pénibles. Ils viennent aussi pour parler du bon temps, être ensemble, être bien ensemble " (60 - Léréenne).

Enfin, certains détenus ont remisé les faits dans le passé. Après le jugement « le traumatisme de la sanction va souvent occuper le devant de la scène psychique, rejetant le crime en arrière plan »<sup>46</sup>. Mais la confrontation

aux autres et à leur réalité, "dénombrilise" la personne détenue et la contraint à se replacer en sujet responsable de ses actes, à en mesurer les conséquences au-delà de sa propre incarcération.

Ce nouveau principe de réalité induit par les UVF est envisagé par les détenus comme une base saine et nécessaire dans la construction de la relation aux autres mais également dans le champ plus large du sens de la peine. Etant connexe aux autres réalités saisies, il fait partie des nouveaux éléments, apportés par les UVF, qui vont influencer sur la gestion de la détention de l'individu, donner des repères et de nouvelles perspectives et, en cela, modifier son "parcours carcéral".

## Les nouvelles gestions de «sa» détention

D'après les personnes détenues, les UVF rompent donc radicalement avec la détention, tant dans la structure, que les espaces sociaux, les modes et modalités d'interaction ou les stratégies identitaires. Aussi, à la sortie des UVF, les détenus mettent en place des mécanismes de protection pour pouvoir gérer leur retour en détention. Ce phénomène de protection est surtout présent chez les hommes détenus. Le décalage entre hommes et femmes est sans doute à expliquer par la différence de climat entre une détention pour hommes où « il faut vivre la prison à la dure » (59 - détenu) et une détention pour femmes par essence moins "virile" :

<sup>46</sup> A.M. Marchetti, Le temps infini des longues peines, op. cit. 343-414

" En détention quand on revient il faut se remettre dans la routine. Je suis obligé de mettre l'UVF de côté, car quand je passe 48 heures avec ma compagne, quand je reviens c'est trop dur, beaucoup plus dur que le retour de parloir (...). Par rapport au retour en détention, les UVF c'est ailleurs, ce qui fondraie c'est quand les agents viennent chercher votre famille et que vous vous retrouvez tout seul, vous allez retrouver les embrouilles, c'est très dur" (57 - déteuu).

" En général, je sors de l'UVF et je dors pour rester dans le bain " (76 - déteuu).

" On bénéficie de ce ressenti pendant quelques temps, mais après quelques jours il faut vite tirer un trait sur l'UVF et mener sa vie en détention. C'est deux mondes à part l'UVF et la prison (...). Ce n'est pas l'extrême, c'est un no man's land humain. Quand c'est fini il ne faut pas baser sa détention par rapport aux UVF autrement on ne vit plus. L'UVF est une oasis après il faut vivre sa prison, il faut l'affronter" (59 - déteuu).

" Les retours d'UVF c'est dur, les parloirs aussi, je me couche, je me mets seul, je parle pas (...). Après, en détention, il faut reprendre. Pendant un ou deux jours je reste seul, je suis

encore dans l'UVF " (60 - déteuu).

Il convient donc pour les détenus de ne pas se laisser envahir par la nostalgie du temps passé aux UVF et d'affronter la réalité de la détention. Mais, si l'UVF est mise au rang de parenthèse enchantée, il n'empêche que les bénéfices réels et symboliques qu'elle apporte, sont transférés, pour partie, en détention et ont des incidences sur le ressenti et le comportement des détenus hommes comme femmes :

" L'UVF ça m'a plus apporté, je le vois, j'ai plus la tête sur les épaules. Grâce aux UVF, j'ai pu voir que ça tient la route (sa relation). J'étais pas sûr de moi, là je vois qu'il y a quelque chose à faire, un avenir. Ça m'a plus posé, je suis plus sûr de moi " (57 - déteuu).

" Ça donne des changements de comportements, certains font moins de conneries, ça calme le déteuu (...). Avec les UVF il y a un changement de climat de la détention à 100%, ça calme les gens (...). Depuis les UVF, la prison je la fais cent fois mieux " (61 - déteuu).

" On dit que je m'isole, que je ne parle à personne, je me suis toujours mal intégré. Là on est en famille, normal, très proches, ça me permet de retrouver ça sinon la dépression guette. L'UVF c'est une soupape, ça m'aide beaucoup. ça devient une néces-

sité au bout d'un moment, si on les enlevait ce serait dur. Ça aide même la détentioin, ceux qui la gèrent. Les déteenus qui ont des UVF attendent mieux " (64 - déteenu).

" Ça détresse quand on revient en détentioin " (65 - déteenu).

" Pour la détentioin, ça calme " (71 - déteenu).

" On sait qu'on est toujours en prison, mais inconsciemment on est quand même mieux, quand on revient des UVF, on est plus déteenu " (78 - déteenu).

" Ça fait partir la vapeur de la marmite " (81 - déteenu).

" Je vis la détentioin plus positivement, j'ai un but, une perspective d'avenir, je suis motivée, j'ai repris le travail, c'est un nouvel élan tout a changé. J'ai une baisse de moral à chaque retour mais c'est positif, je me sens plus forte " (18 - déteenne).

" La rattrache se fait avec l'enfant, comme une continuité, même en détentioin ça continue et ça permet de venir jusqu'au prochain UVF, ça donne des buts " (23 - déteenne).

" Je suis une bombe à retardement. Maintenant je suis attachée à mon mari et ça me calme, ça me permet de

venir, ça me stabilise, si ça s'arrête je suis incontrôlable, mes enfants et mon mari me permettent de supporter l'autorité, maintenant je marche au pas pour avoir des UVF " (28 - déteenne).

" C'est plus facile d'être incarcérée, on vit mieux la détentioin " (7 - déteenne).

L'apaisement constaté pour les individus peut également être synonyme d'apaisement en détention ; soit parce que les individus se sentent mieux, soit parce qu'ils régulent eux-mêmes leur comportement par peur de perdre ce "privilège" en cas d'incident. Cette crainte ne se fonde pas sur la pratique puisque le comportement en détention n'est pas un critère préjudiciable à l'octroi d'UVF, toutefois elle est inscrite dans l'esprit de nombreux détenus et produit des autorégulations :

" C'est comme une sorte de récompense, je me tiens bien, je demande et on me l'accorde. C'est comme si c'était une petite permission. Je sais que si jamais on est mal noté ou on fait une connerie, on peut nous faire sauter une UVF, donc on se tient bien, on ne déconne pas en détentioin " (66 - déteenu).

" Ça règle, ça calme les gens, ça engendre une discipline, dans les deux sens, pour l'AP et pour les gens, c'est plus léger " (73 - déteenu).

Au niveau de la détention, les UVF ont donc une incidence sur le "bien-être" des détenus et sur leur comportement, mais, nous allons le voir, elles influent également sur la gestion de leur détention.

## Une préparation à la sortie ou une temporalité de la peine

Le parcours carcéral des détenus condamnés à de longues peines peut être divisé en trois grandes étapes<sup>47</sup> :

■ une première pendant laquelle les détenus sont surtout accaparés par le souci de tenir sur le long terme, avec l'extérieur en filigrane<sup>48</sup> ;

■ une seconde qualifiée d'"adaptation" pendant laquelle les détenus intègrent la détention et prennent de la distance par rapport à l'extérieur. Certains vont s'isoler ou être isolés, d'autres vont maintenir ou nouer des liens qui seront grippés par le décalage entre la vie intra-muros et l'extérieur ;

■ une troisième qualifiée de "pré-libération" dans laquelle l'extérieur se profile de plus en plus, avec plus ou moins d'angoisse selon le degré d'estompement du monde libre et d'isolement des détenus.

Chaque étape correspond donc à une durée effectuée d'incarcération et une durée restant à effectuer et détermine un positionnement par rapport au monde extérieur

et une certaine gestion de sa détention. Aussi, selon l'étape dans laquelle se trouve la personne détenue les UVF ne revêtissent pas le même sens et ne sont pas investies de la même manière.

Plus que le temps effectué, c'est le temps restant à faire qui conditionne le mode d'investissement et le sens donné aux UVF. Pour l'individu qui est en phase de pré-libération ou qui entrevoit une perspective de sortie à court ou moyen terme, l'UVF est systématiquement définie et investie comme une "préparation à la sortie" :

" Les UVF appaillent, j'aurai déjà le goût d'un appartement quand je sortirai, je ne serai pas déboussolé. Ça prépare à la sortie, c'est comme une petite PS sauf que c'est nous qui recevons (...). Je suis libérable en 2014 et permissionnable en 2009, je veux mettre tous les atouts de mon côté " (60 - déteuu).

" Je suis libérable dans trois ans et demi, l'UVF me permet d'attendre les PS dans de bonnes conditions. Ça permet de renouer des contacts et d'aller plus loin dans les choses, retrouver une vie de famille et une vie sociale, y compris avec les enfants " (65 - déteuu).

" Je suis incarcéré depuis 38, j'ai posé une conditionnelle, j'ai eu un premier psy et j'attends pour un deuxième. Je suis à la fin en 2008, j'en vois le bout et l'UVF est un bon

<sup>47</sup> Nous faisons principalement référence aux travaux de Erving Goffman, *Asiles*, op.cit. ; et d'Anne-Marie Marchetti, *Le temps infini des longues peines*, op. cit., pp. 343-414

<sup>48</sup> A.M. Marchetti, op. cit., p. 343

sas. Ça permet un rapprochement et de dire à la sortie "je vais faire ça" " (66 - dérenu).

" Les enfants retrouvent la chaleur de leur père. Ça fait que quand on va sortir, revenir, ça va être plus facile. Je connais des gens pour qui le retour a été très brutal. Ça marche parce que les UVF préparent à la sortie " (70 - dérenu).

" Si on regarde ce qui se passe, le dérenu au départ, avant l'incarcération, il est inséré puis il y a l'incarcération, là il est désinséré et désocialisé, éloigné de la société. Le lâcher du jour au lendemain, il n'a plus de repère, il est perdu, il a besoin d'être aidé pour retrouver des repères, des mécanismes que l'on a perdus. L'UVF peut permettre de retrouver ces mécanismes, c'est l'antichambre vers la liberté. L'UVF a une aptitude à vous remettre en route, la cassure sera moins évidente comme un permissionnaire. L'UVF est un sas pour resocialiser alors que l'ex-réincien est perdu dans l'espace réduit de la cellule. L'UVF est utile mais pas qu'en terme de plaisir apporté au dérenu mais pour l'avenir du dérenu et de la société elle-même. Aujourd'hui, l'enjeu majeur est la réinsertion. Remettre un type dehors sans UVF, PS ou autre c'est mettre une grenade dégoupillée dehors. Ces dispositifs sont positifs et sécurisants pour la société " (62 - dérenu).

risants pour la société " (62 - dérenu).

" L'UVF donne des balises vers la sortie, c'est le même mécanisme qu'une demande de LC ... pour préparer l'avenir et la sortie à ce moment précis de mon parcours " (31 - dérenu).

" Aux UVF j'ai l'impression d'avoir pris le maximum avec eux contrairement aux parloirs, donc ça joue positivement sur le moral, ça redonne un coup d'élan, plus d'énergie (.). C'est un pas positif avant la PS " (19 - dérenu).

Pour les détenus qui ont une perspective à plus ou moins court terme, l'UVF est donc envisagée comme un sas de réinsertion en ce qu'elle les prépare à un retour dans le monde libre au sein du groupe qu'ils vont rejoindre. Cette posture fait naître logiquement, l'envie de programmer son avenir, d'autant qu'à cette étape du parcours carcéral, la personne détenue est davantage capable d'accéder à la notion de projet. D'une part, parce que la perspective de sortie ou de permission de sortir rend davantage possible une projection, et d'autre part parce que l'UVF réduit l'incertitude quant aux conditions de retour :

" Avec les UVF, quand on sort, on sait ce qu'on va trouver, c'est pas le choc de rentrer dans une maison, s'asseoir à une table après dix ans

c'est pas facile. Du jour au lendemain un étranger arrive dans une maison " (64 - dérenne).

" On a le temps, on parle de l'avenir, on concrétise plus (...). On construit notre futur ensemble (...). L'UVF c'est un point positif, tout le monde le vit comme une avancée. ça aide à se resocialiser avec la famille ou les proches " (63 - dérenne).

" C'est un plus pour ce lien avec ma compagne, ça permet dans le cadre de nos projets de pouvoir les aplanir (...). On vit dans la projection de ces projets pour nous et de trois mois en trois mois ( ) ça permet de mettre au point nos projets, prévoir, anticiper mais en étant réaliste " (63 - dérenne).

" Ma femme prévoit, elle anticipe l'avenir, on a des projets pour la LC " (60 - dérenne).

" Il me reste peu à faire (...). Les UVF pour la réinsertion c'est important, on fait des projets " (79 - dérenne).

" Ça m'a fait du bien avant la PS pour voir comment ça se passait avec ma mère et mon fils. On a pu parler de la permission, c'est positif pour préparer la commission, on a parlé librement " (27 - dérenne).

" C'est une très bonne préparation à la PS, on s'habitue à repasser du temps avec les personnes et pas brutalement comme en PS " (3 - dérenne).

Pour les autres qui n'ont pas de perspective de sortie à court ou moyen terme, l'UVF n'est pas vécue comme une préparation à la sortie, elle n'est pas investie comme catalyseur de projet. A cette étape du parcours carcéral, la notion de projet n'est pas forcément accessible parce qu'elle est teintée d'incertitude voire d'inutilité pour un détenu qui se sent contenu dans un temps contraint, dans l'impossibilité de prévoir. Par ailleurs, les détenus veillent à ne pas se laisser envahir par une chimère et ajustent la notion de projet à un principe de réalité : le monde libre n'est pas pour demain, il faut "faire sa peine". Une fois encore ce sont surtout les hommes qui sont vigilants par rapport à ce recadrage avec la réalité de leur peine :

" Pour la réinsertion, c'est encore loin, peut-être pour des gens qui vont sortir rapidement, mais on ne peut pas se projeter, c'est trop loin encore, ça sert à rien (...) mais ça a changé la relation (avec sa compagne) ça a amélioré, ce n'est plus pareil " (78 - dérenne).

" Quelle que soit la longueur de la peine, on pense à la sortie, j'essaye de vivre au jour le jour, maintenant je commence à y penser, à penser à des projets, mais c'est une très longue

peine pour moi " (62 - détenue).

Aussi l'UVF est appréciée pour le gouffre qu'elle vient combler entre l'univers carcéral et l'extérieur. Mais, que l'on soit en détention hommes ou femmes, l'UVF est également appréciée pour les repères qu'elle permet de poser alors que le temps des longues peines est infini<sup>49</sup> :

" Ça aide (...) il faut se fixer des objectifs, il faut avoir des buts à court, moyen et long terme. Ici, le temps ne compte plus, l'homme a besoin de cette notion du temps, en perpétuité ou éclaire cette notion " (76 - détenue).

" Pour moi qui ait une sûreté, les UVF c'est important, ça rythme " (73 - détenue).

" Dans les UVF, tout est positif, du point de vue familial ça ne peut être que positif. A des gens fragiles, ça peut permettre de mieux supporter leur longue détention " (80 - détenue).

" Pour les projets, j'ai encore beaucoup de temps à faire, 3 ans. Il faut garder ce privilège des UEVF, moi j'en ai besoin, ma fille aussi, pour la vie de famille (...). Moi les UEVF ça me calme, en attendant trois mois, ça apaise " (58 - détenue).

" Tous les trois mois, on attend une UEVF, ça balise, ça aide à venir " (62 - détenue).

" Je m'organise, de trois mois en trois mois je sais qu'on se voit, c'est comme ça que je compte ma détention maintenant, ça me donne des repères " (36 - détenue).

L'UVF met donc des repères temporels, relationnels, comportementaux, identitaires, qui permettent à la personne détenue de se situer par rapport aux autres, dans la gestion de sa peine et de ne plus vivre cette peine comme « une période d'exil total, hors de la vie »<sup>50</sup>.

Les différentes incidences positives des UVF sur les personnes détenues et leur détention sont également ressenties par les personnels de surveillance des établissements. Et de fait sont également évaluées positivement pour la gestion de la détention.

### **Les UVF : un dispositif intégré dans les établissements**

Préalablement à l'ouverture des UVF, nous avons mené une enquête<sup>51</sup> auprès de personnels de détention des établissements pilotes pour tenter de circonscrire le contexte dans lequel allaient être accueillies les UVF.

<sup>49</sup> E. Goffman, *Asiles*, op. cit., p.113

<sup>51</sup> Cette enquête a été menée à Rennes et Saint Martin, à partir d'échanges sur le lieu de travail de personnels de surveillance et de travailleurs sociaux.

<sup>49</sup> Référence aux travaux et à l'ouvrage d'A.M. Marchetti, *Le temps infini des longues peines*, op. cit.



Avant la mise en oeuvre et le fonctionnement concret de ce nouveau dispositif, les personnels étaient sinon réticents du moins très dubitatifs. Ils se focalisaient sur les problèmes techniques que l'établissement allait rencontrer, doutant de la possibilité de concrétiser ce projet. Ils étaient très pessimistes quant à la sécurité des lieux et des personnes craignant les dégradations, les agressions et pressions sur les visiteurs, les trafics de drogues, l'organisation de réseau de prostitution, les abus sur les enfants, etc. Ils ne "misaient" pas beaucoup sur le taux de participation des familles qui ne viendraient pas "s'enfermer" deux jours ou des détenus qui perdraient leur journée de travail le temps de la visite, ne seraient pas prêts à assumer ou supporter leurs enfants plusieurs jours, etc. D'un point de vue plus politique, certains personnels ne se sentaient pas en accord avec un dispositif qui accorde de «*trop grands privilèges au détenu*», «*ce dispositif est mauvais, elle est où la peine dans tout ça ? La privation de liberté n'a plus de sens*» (surveillants de détention Saint Martin).

La mise en pratique, les effets ressentis et observés par les personnels sur le comportement de certains détenus, l'absence d'incidents, la rationalisation des procédures et la fluidité de l'organisation, ont contribué à changer les représentations des personnels après 18 mois de fonctionnement :

" Les agents de la Citadelle ne parlent pas des UEVF plus que ça mais c'est globalement bien perçu " (CSP Saint Martin).

" Les UEVF c'est intégré maintenant à Saint Martin, le seul problème pour les surveillants de détention c'est qu'un détenu qui n'est pas correct vis-à-vis des surveillants a quand même une UEVF (...) alors peut-être qu'il ne faut pas qu'un petit problème de détention l'emporte sur tout le reste mais c'est quand même difficile à vivre pour les surveillants. Mais aujourd'hui les UEVF font partie de Saint Martin, la preuve c'est qu'on n'en parle pas " (surveillant détention Saint Martin).

" C'est positif pour la détention (...), c'est rentré dans les moeurs, nous on n'en parle plus et les détenus en parlent toujours positivement " (CSP Saint Martin).

" Depuis que c'est ouvert on n'entend plus de mauvais propos sur les UEVF comme au début, personne n'est contre " (surveillant détention Saint Martin).

" Dans l'ensemble, les UEVF sont bien perçues par le personnel de Saint Martin de Ré, sauf au début où il y avait un manque de communication et d'information sur le dispositif " (surveillant détention Saint Martin).

" Au début, on était sceptique, on pensait que ça serait que les hommes qui viendraient, genre " parlais

sexuels", mais maintenant on voit que c'est beaucoup plus les familles, pour les liens c'est un plus, mais maintenant si ça s'inverse, c'est-à-dire s'il n'y avait que des conjoints ça ne nous poserait pas de problème, comme ça marche bien et qu'on a vu ce que c'était, c'est instruit maintenant" (Surveillance de détention Rennes).

" Au début, il y avait du scepticisme de la part du personnel et des détenues et aujourd'hui tout le monde semble content. Je n'ai entendu personne se plaindre au contraire " (Surveillance de détention Rennes).

" Dans les mentalités les UEVF sont acceptées. Je pense que ça a été bien géré, les détenues ne doivent être privées que de liberté, si on peut leur apporter quelque chose après dix ou quinze ans c'est bien. Au début j'étais pour qu'il y ait un tremplin mais pas que ça donne n'importe quoi, mais au final, ça a été bien géré. Maintenant c'est accepté, c'est entré dans le fonctionnement de Rennes, ça fait partie de Rennes " (Surveillance de détention Rennes).

L'UVF ne crée pas forcément un consensus autour de la "philosophie" du projet. Certains « ne sont pas d'accord avec cette politique mais l'exécutent » (surveillant détention Saint Martin). Mais elle crée un consensus autour des effets positifs apportés pour les détenus et concomitamment sur leur comporte-

ment en détention :

" Globalement c'est plutôt positif, ça change un peu l'ambiance de la détention dans la mesure où celles qui sont agressives se tiennent à carreau, et les dépressives peuvent jalonner. On ne s'en sert pas forcément comme pression genre "attention vous avez bientôt une UEVF", mais elles le savent (...). Ça crée un peu les tensions, il y avait une jalousie des non permissionnaires envers les permissionnaires qui pourraient aller voir leurs proches, ça fait retomber les jalousies, mais à l'inverse il n'y a pas de jalousie vis-à-vis de celles qui ont des UEVF " (Surveillance détention Rennes).

" Les UEVF permettent de tenir pour certaines. En FEP on note une amélioration, elles sont renfermées et avec les UEVF elles s'activent, font des préparatifs, commencent à bouger. Ça tombe après les UEVF mais elles ont pris goût à bouger, comme d'aller une fois par semaine à la médiathèque, c'est qu'une fois par semaine mais c'est beaucoup déjà par rapport à avant " (Surveillance détention Rennes).

" C'est difficile d'évaluer parce que celles qui vont aux UEVF sont calmes et elles le restent, comme ce sont des longues peines elles sont habituées à gérer leur détention mais ça amène de la sérénité, on a l'impression que ça

a remis des contrats, plus qu'avec les parloirs (...). On voit des améliorations en terme d'hygiène, de propreté, de soin, les autres détenues aident celle qui y va à se préparer, à se maquiller, après ça retombe. Mais c'est comme un bus les UEVF, elles font attention, si on les enlevait ça serait très dur, c'est important pour elles (...) ça les motive à continuer, elles font attention à leur argent. Elles sont beaucoup assistées et là elles sont un peu responsabilisées. C'est le seul truc où elles doivent s'en occuper elles et anticiper " (Surveillante détention Rennes).

" Ceux qui ont des UEVF se régulent en détention peut-être parce qu'ils craignent qu'on leur supprime mais on voit quand même qu'ils se sentent mieux " (Surveillant de détention Saint Martin).

" Les UEVF c'est important par rapport aux liens, à une sorte de reprise d'une vraie vie, mais ce n'est pas suffisant, l'insertion et la réinsertion sont des mots énormes (...). C'est un outil intéressant pour la préparation à la sortie (...) l'UEVF ne règle pas tout mais elle atténue le décalage entre l'extérieur et l'intérieur (...). Par rapport au ressenti pour les détenus ils le disent à quel point c'est important pour eux " (Surveillant infirmerie Saint Martin).

Les personnels pénitentiaires semblent donc évaluer le dispositif selon deux dimensions : l'amélioration de la prise en charge et du quotidien de la personne détenue et l'apport qualitatif de la préparation à sa sortie. Quelles qu'aient été ou sont les réticences quant au principe même des UEVF, tous les personnels interrogés estiment que ce dispositif fait partie intégrante de l'établissement, de ce qu'il peut offrir et des outils dont il dispose désormais pour travailler.

S'agissant des personnes détenues, schématiquement, nous pouvons distinguer deux niveaux d'incidences des UVF : sur les relations et sur les individus. Comme tout schéma, celui-ci n'échappe pas à une certaine simplification. Toutefois, il nous permet de proposer une synthèse de phénomènes qui sont complexes et difficiles à distinguer les uns des autres car en constante interaction. "Sur les relations", un impact du dispositif concerne la qualité des échanges. L'espace, le temps et surtout le principe d'intimité des UVF permettent aux visiteurs et aux visités de partager des moments, des gestes de la vie quotidienne, de se mouvoir librement, de prendre le temps de parler, de s'expliquer, de se taire, d'aborder des sujets privés, plus profonds et personnels. Ces modalités d'échanges désormais possibles entraînent une plus grande exposition de la réalité : les mots se libèrent, la parole reprend du sens, l'autre est incarné, l'imaginaire et l'idéalisation peuvent être repoussés. Les êtres en présence les uns des autres sont amenés à reconsidérer leur relation pour ce qu'elle est réellement. Ce retour possible de la réalité de soi, de l'autre, de la relation, a des conséquences pouvant donner lieu à des ruptures, des crises, des consolidations, des reprises. Mais quelle que soit l'issue observée dans les différentes situations rencontrées pendant l'expérimentation, elle se fonde sur une prise de conscience partagée de la réalité et une possibilité d'action de l'individu sur sa vie. Ce que l'individu est en capacité d'exercer et de mettre en place aux UVF a donc des incidences "sur la relation" mais également sur l'individu.

## Conclusion

La personne détenue peut se réinscrire dans une symbolique sociale, affective et identitaire différente de la symbolique et des interactions intramuros. Elle a accès à une variété de statuts de la vie ordinaire (homme, femme, conjoint, parent, etc.) dont elle peut, dans le contexte spatio-temporel et intime des UVF, tenir les rôles. Les personnes détenues se sentent d'autant plus légitimes dans leurs nouveaux statuts qu'elles regagnent une part d'initiative et de responsabilisation dans et par les UVF (organisation et prise en charge financière de l'UVF).

Les divers éléments analysés tout au long de ce dossier – modifications de contexte spatio-temporel et d'interaction, reprise de tâches, gestes, attitudes et comportements ordinaires, accession à des statuts variés, reprise de rôles, responsabilisation – peuvent catalyser un processus de (re)formation d'une identité positive et une revalorisation de l'image de soi. Autant d'éléments qui peuvent influencer sur la redéfinition de la personne détenue dans son mode de rapport à elle-même et aux autres, mais qui influent également sur son parcours carcéral. Le retour en détention donne lieu à la mise en place de mécanismes de protection de la part des détenus pour leur permettre d'en affronter la réalité. Certains vont « remonter à la surface par pallier »<sup>52</sup>, s'isolant quelques heures

<sup>52</sup> Nous empruntons cette expression à A.M. Marchetti, op. cit. pp. 415-431

ou quelques jours de leur co-détenus avant de reprendre le cours ordinaire de leur détention. D'autres, au contraire, vont préférer une remontée brutale et tenter de ne pas se laisser envahir par la nostalgie du temps passé aux UVF. Quelle que soit leur stratégie, tous reconnaissent que l'UVF marque un temps différent dans leur parcours carcéral. L'expérimentation montre que ce nouveau balisage reste subordonné au temps d'incarcération qu'il reste à faire.

Pour le détenu qui est en phase de pré-libération ou qui entrevoit une perspective de sortie à court ou moyen terme, l'UVF est investie comme une "préparation à la sortie". Elle est sur bien des points comparée et comparable à la permission de sortir, mais elle intervient à un autre temps du parcours carcéral et dans une autre temporalité. Les UVF arrivent plus tôt dans le parcours carcéral du détenu et elles installent une reprise progressive et encadrée de contact avec la réalité humaine, relationnelle et matérielle. En ce sens, l'UVF prépare à la sortie et fait naître chez le détenu l'envie de programmer son avenir, d'accéder à la notion de projet mais selon un principe de réalité.

Pour le détenu qui n'a pas de perspective de sortie à court ou moyen terme, l'UVF trouve également une pertinence par les effets qu'elle produit. Elle n'est pas investie comme une préparation à la sortie puisque le retour au monde libre est trop éloigné, mais elle réduit considérablement certains effets désocialisants et déstructurants de l'incarcération. Par ailleurs, elle fixe des repères temporels chez "les longues peines" qui en manquent tant et les rend accessibles,

de ce fait, à la notion de projet dans la gestion de leur peine.

Au regard de ce qu'elles induisent chez les personnes détenues en terme de gestion de leur détention, de repositionnement, de travail sur la réalité, de responsabilisation, de restructuration identitaire, les UVF dépassent le seul cadre des "liens" et constituent véritablement un outil pédagogique de la peine.

L'ensemble des incidences observées sur les personnes détenues, leur champ relationnel et leur parcours carcéral, ne tient pas uniquement à la structure elle-même. Il est fortement déterminé par l'intervention des personnels pénitentiaires et leur appropriation du dispositif. Les personnels de surveillance comme les travailleurs sociaux n'envisagent pas seulement les UVF comme un outil pour travailler au maintien des liens familiaux des détenus. Ils les définissent effectivement également comme une modalité de prise en charge, d'accompagnement, de connaissance et de construction de projet pour le détenu. Dans un lien de cause à effet, cette appropriation leur permet de trouver une identité professionnelle et un positionnement professionnel plus clairs et plus cohérents par rapport à leurs missions.

Ces incidences majeures sur les pratiques, les positionnements et les identités professionnelles, associées à celles observées sur le parcours carcéral et intime du détenu<sup>53</sup>, ont conduit l'administration pénitentiaire à étendre ce dispositif à quatre

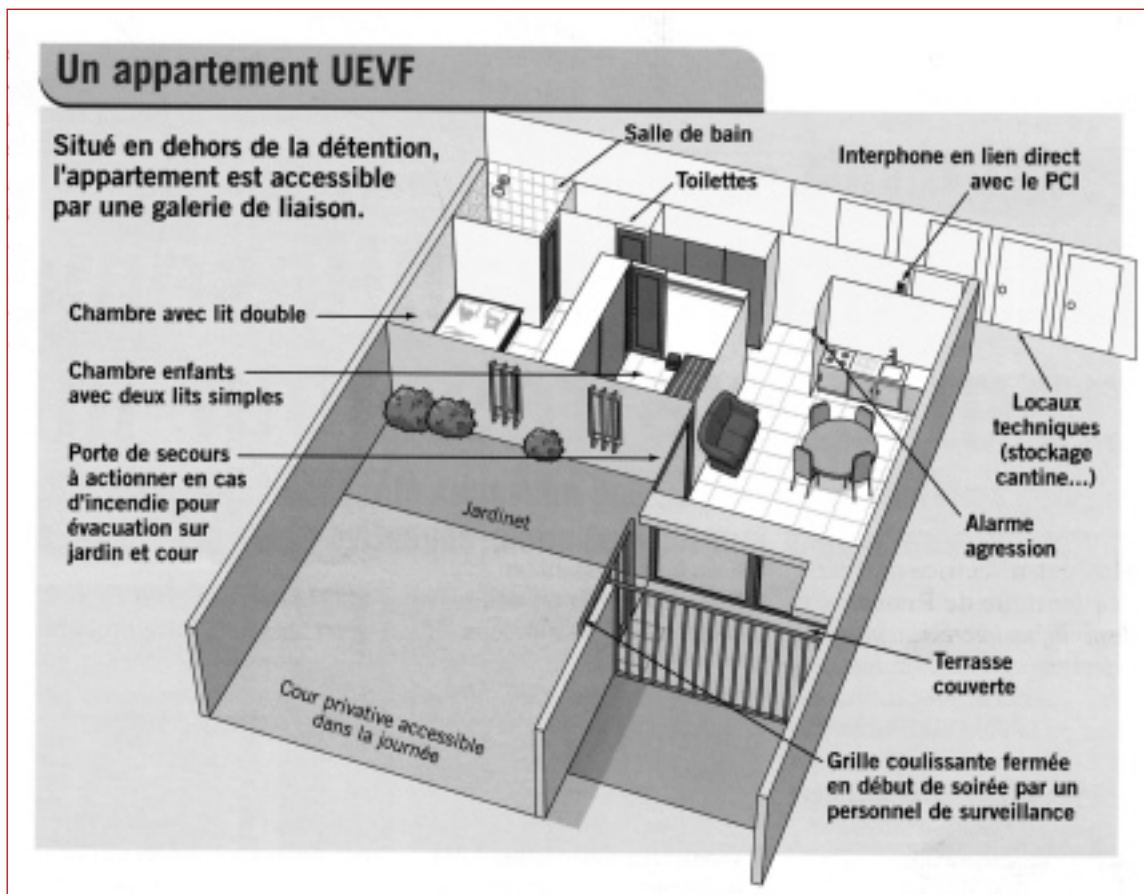
<sup>53</sup> Confrontation à la réalité, à l'épreuve de la connaissance de soi, responsabilisation, décentrage de soi et prise en considération de l'autre, restructuration identitaire

établissement supplémentaires. En septembre 2006, les centres pénitentiaires de Meaux-Choconin-Neufmontiers, d'Avignon-le-Pontet, de Toulon la Farlède et de Liancourt ont ainsi ouvert leurs UVF dans les quartiers Centre de détention. Cette extension aux centres de détention nous paraît d'autant plus pertinente que l'expérimentation dans les maisons centrales, a révélé aussi l'efficacité du dispositif pour la préparation à la sortie des personnes détenues. Toutefois, il est important de signaler que ces incidences dont il est question, sont inextricablement liées au contexte de mise en œuvre et à la structure des UVF tels qu'ils existent à Rennes et Saint Martin de Ré. Aussi, transformer ou amputer l'un de ces éléments ne pourra conduire qu'à une modification des effets produits par les UVF.

Enfin, nous souhaitons rappeler que pour positif que le bilan puisse être, notamment en matière de préparation à la sortie, il ne doit pas conduire à une interprétation trop simple qui substituerait, à terme, les UVF aux permissions de sortir ou aux aménagements de peine. Cette vigilance est nécessaire puisque les UVF, qu'elles soient regardées sous l'angle du respect des droits des détenus, de l'amélioration des conditions de détention ou d'une plus-value des moyens et des modalités de préparation à la sortie, n'occultent pas cependant la question, toujours prégnante, de l'allongement des peines, de la réalité des périodes de sûreté et de l'absence de perspectives de sortie pour les condamnés à perpétuité.

## Annexe 1

### Plan d'une Unité de Visite Familiale au CP de Rennes



## **Annexe 2**

# **RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES LES ACTIVITÉS DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE**

Dans le cadre de l'accompagnement, par la formation, des personnels dans le processus dynamique de réflexion et d'innovation ou de mutation des pratiques, nous avons organisé et animé des groupes d'analyses de pratiques (GAP) inter-établissements, réunissant surveillants et travailleurs sociaux du CP Rennes et de la MA de Saint Martin de Ré. Les résultats de ces GAP ainsi que les observations et entretiens menés sur les sites expérimentaux, ont permis d'élaborer un référentiel de compétences. Ce référentiel constitue non seulement un outil indispensable à la formation initiale et continue mais il nous permet également de rendre compte de la réalité des activités, tâches et actions des personnels affectés aux UVF.



**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 1<sup>54</sup> : Information des détenus sur le dispositif UVF**

Schémas d'activités <sup>55</sup>	Invariants opératoires <sup>56</sup>	Inférences et stratégies <sup>57</sup>	Règles d'action <sup>58</sup>	Anticipations <sup>59</sup>	Observables <sup>60</sup>
<b>Rédaction et mise à jour d'outils de communication</b>	Une brochure ou une plaquette d'information et une visiste des unités sont complémentaires d'une information orale	Budget possible, recensement des non permis-sionnables	Il rassemble toutes les informations nécessaires	Anticiper toutes les réponses aux questions attendues	Augmentation du nombre de rendez-vous avec les agents UVF
	L'élaboration de brochures d'information nécessite une parfaite connaissance du dispositif	Type de publics (illétrés)	Il rassemble des photos des UVF		
	La communication sur le dispositif n'est pas une publicité	Existence ou non d'un canal interne	Il propose une maquette à sa hiérarchie (pour les écrits comme pour les films ou diapos), il organise les procédures de diffusion	Intégrer le dispositif UVF dans la vie courante de l'établissement	Questions plus individuelles (moins de questions générales sur le dispositif)

<sup>54</sup> **Activité** : Ensemble des déplacements, des mouvements, des actions et opérations ordonnés vers la réalisation d'un but.

<sup>55</sup> **Schéme** : Organisation invariante de la conduite pour une classe de situations (Tâche).

<sup>56</sup> **Invariants opératoires** : Unité symbolique représentant ce que le sujet, à tort ou à raison, consciemment ou inconsciemment, tient pour vrai ou pour pertinent. Ce sont des instruments de conceptualisation des situations de référence du domaine considéré.

<sup>57</sup> **Inférences et stratégies** : Elles permettent de réaliser des ajustements de façon à prendre en compte les paramètres spécifiques à la situation telle qu'elle se présente.

<sup>58</sup> **Règles d'action** : Ensemble d'actions plus ou moins directement déclenchées sur la base de l'organisation invariante de la conduite considérée et des résultats des différents paramétrages permettant de réaliser l'objectif à atteindre en respectant les contraintes de situation. Elle nécessite l'activation d'une activité mentale tendant à atteindre les buts fixés.

<sup>59</sup> **Anticipations** : Prévisions ou prédictions des résultats de la mise en œuvre réelle de l'activité.

<sup>60</sup> **Observables** : Éléments directement observables qui traduisent la mise en œuvre effective du schème.

Surveillant(e)s UVF					
Activité 1 (suite) : Information des détenus sur le dispositif UVF					
Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Réunion d'information collective</b>	<p>La réunion d'information collective aux détenus ne permet pas toujours de répondre aux questions individuelles. Il s'agit d'une information générale.</p> <p>Cette réunion n'est qu'une première prise de contact pour faire connaissance et provoquer les demandes de rendez-vous.</p>	Type de publics	<p>Il organise la réunion (date et lieu)</p> <p>Il porte à la connaissance des détenus la date, l'heure et le lieu de la réunion.</p> <p>Il anime la réunion.</p> <p>Il provoque les questions et y répond.</p>	<p>Permettre aux détenus d'avoir un aperçu général sur le dispositif UVF.</p> <p>Permettre aux détenus de repérer les agents des UVF et de mieux les connaître avant un rendez-vous éventuel.</p>	<p>Nombre de participants</p> <p>Questions posées</p>

Surveillant(e)s UVF					
Activité 1 (suite) : Information des détenus sur le dispositif UVF					
Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Information individualisée aux détenus</b>	<p>Informer individuellement les détenus est indispensable pour répondre à toutes les questions.</p> <p>Le face à face permet de mieux évaluer les situations</p>	<p>Comportement du détenu</p> <p>Lieu de l'entretien</p>	Le surveillant se rend dans un bureau de détention ou dans la cellule.	Personnaliser les réponses aux questions pratiques.	Connaissances du dispositif et des procédures (perçues à travers les questions posées)

**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 2 : Préparation de l'attribution des UVF**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Enquête</b>	<p>L'enquête porte sur le comportement en détention.</p> <p>Les éléments recueillis sont indispensables à la prise de décision en commission.</p> <p>Le travail d'enquête enrichit le travail du surveillant</p> <p>Le surveillant a besoin d'une habilitation pour consulter les dossiers des détenus au greffe.</p>	<p>Organisation du travail : disponibilité réelle pour les UVF. Autres tâches hors UVF des surveillants.</p>	<p>Il rencontre le détenu.</p> <p>Il recueille des éléments d'information auprès des collègues en détention.</p> <p>Il consulte les dossiers pénaux, les rapports d'incident.</p> <p>Il vérifie sa situation pénale, ses droits en matière de visites familiales, la validité des permis de visite des visiteurs prévus ainsi que le nombre de parloirs effectués. Il rédige une synthèse.</p>	<p>Connaissance des souhaits de date.</p> <p>Lien entre comportement en détention et demande UVF. Bilan sur les problèmes éventuels (hygiène...)</p> <p>Anticipation des difficultés à l'UVF.</p>	<p>Rapport écrit.</p> <p>Échanges avec collègues.</p>

**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 2 (suite) : Préparation de l'attribution des UVF**

Schémes d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Participation aux commissions d'attribution</b>	Il est indispensable que les surveillants et les TS participent à la commission.	Anticipation et disponibilité.	Le surveillant prépare les dossiers, répond aux questions des participants à la commission	Apporter des informations objectives nécessaires à la prise de décision	Questions du directeur ou des participants
	Les dates des commissions doivent être anticipées pour que chacun soit disponible.	Organisation et préparation des dossiers		Mise en commun d'éléments concernant le détenu et ses visiteurs	Utilisation d'un traitement de texte et d'un tableur
	La participation des surveillants parloirs est enrichissante.				Compte rendu synthétique et clair à destination des participants à la commission
	Le directeur est le seul décideur.				

**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 3 : Organisation matérielle**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Gestion des bons de cantine</b>	La gestion des bons de cantine n'est pas un acte administratif simple. A l'occasion de la distribution et du ramassage des bons, il peut y avoir un dialogue entre surveillants et détenus.	Le type de gestion avec l'économat et le magasin	Il distribue et récupère les bons de cantine aux détenus devant aller en UVF	Conseiller les détenus.	Aide aux détenus en matière de gestion de budget et de préparation d'ingrédients pour les repas
	Il faut prévoir les besoins des détenus avec leurs visiteurs et mettre à jour la liste en fonction des évènements particuliers (Noël...). La gestion des bons de cantine peut être sujette à discussions et conflits avec le détenu.			Il recueille les besoins et en suit l'évolution.  Il est en lien avec le service comptable pour contrôler le pécule disponible.	Faciliter le déroulement des UVF  Alerter la commission et /ou la hiérarchie sur les situations d'indigence

**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 3 (suite) : Organisation matérielle**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Achats extérieurs</b>	Les courses à l'extérieur prennent du temps et contraignent le surveillant à sortir de l'établissement avec un véhicule.	Organisation du service	Le surveillant va chercher l'argent à la comptabilité de l'établissement.	Etre totalement dans le processus complet UVF	Lien direct entre les détenus et la comptabilité
	Elles sont à la marge lorsqu'il manque un produit ou pour des visites de 72h qui débutent le week-end.	Disponibilité du véhicule	Le surveillant se rend au supermarché  Il conduit le véhicule	Ne pas rompre la chaîne du froid	Conduite d'un véhicule administratif (permis et autorisation)
	Ces courses permettent aux détenus d'obtenir la totalité des produits cantinés y compris les week-ends.				

**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 3 (suite) : Organisation matérielle**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Gestion objets</b>	Les objets à gérer pour les UVF sont essentiellement ceux destinés à l'occupation des visiteurs (jeux, DVD, jouets) + médicaments.	Existence ou non d'un partenariat associatif.	Le surveillant gère les DVD et autre. Le surveillant connaît et gère la liste de médicaments	Donner la possibilité aux occupants de l'UVF de recréer une atmosphère de vie quotidienne	Parfaite connaissance des objets autorisés
	L'existence de ces objets est indispensable dans les UVF.		Le surveillant s'assure de l'existence de traitement médicamenteux du détenu	Permettre aux détenus de poursuivre son traitement pendant l'UVF	Règles de sécurité générales et liées aux UVF

**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 3 (suite) : Organisation matérielle**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<p><b>Transport du détenu</b></p> <p><b>État des lieux, contrôle, entretien, linge</b></p>	<p>L'UVF doit se dérouler dans les meilleures conditions matérielles possibles</p> <p>Tout le matériel doit être en état de fonctionnement</p> <p>Transport et/ou accompagnement du détenu jusqu'à l'UVF</p>	<p>Nombre de placards, tiroirs...</p> <p>(Disponibilité du véhicule selon établissement)</p>	<p>Le surveillant se réfère au formulaire d'état des lieux où tout est indiqué</p> <p>Le surveillant accompagne le détenu avant inventaire</p> <p>Observation du comportement du détenu</p>	<p>Automatiser les procédures</p> <p>Limiter les oublis</p> <p>Faire en sorte que les UVF restent propres et en parfait état</p>	<p>Connaissance des lieux et des objets</p>



**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 4 : Préparation des détenus**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Entretien préliminaire</b>	Cet entretien permet de mettre au point les détails matériels	Situation géographique du bureau d'entretien UVF	Le surveillant se rend dans un bureau		Connaissance du dispositif et des procédures
	Cet entretien permet d'aborder des questions autour des angoisses éventuelles liées aux visites familiales	Organisation générale de l'établissement	Il répond à toutes les questions du détenu	S'assurer de la parfaite compréhension du dispositif	Echanges : mise à l'aise du détenu
	Cet entretien permet aux détenus de bien identifier le rôle des surveillants UVF		Il pose des questions au détenu		

**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 4 (suite) : Préparation des détenus**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Fouille</b>	La fouille des effets qui sortent de détention est obligatoire.	Le lieu de fouille des effets et du détenu	Il fouille les effets dans son bureau ou son local après les avoir récupérés.	Observation des règles de sécurité  Respect de l'intimité	Gestes techniques  Comportement du détenu, facilité à communiquer
	La fouille des détenus qui sortent de détention pour rencontrer des visiteurs est obligatoire.	Le nombre des effets	Il remet les effets fouillés au détenu au moment de la fouille corporelle		
	Le règlement intérieur des UVF fixe la liste des objets autorisés et interdits.		Il discute avec le détenu pendant la fouille	Mise à l'aise du détenu qui va retrouver sa famille	

**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 4 (suite) : Préparation des détenus**

Schèmes d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<p><b>Installation dans l'UVF, passage des consignes, récupération des cantines et inventaire</b></p>	<p>L'accompagne-ment du détenu permet en discutant de repérer les tensions, les craintes et les attentes.</p> <p>Le passage des consignes de sécurité et de fonctionnement est obligatoire. Le surveillant doit s'assurer d'avoir été parfaitement compris.</p> <p>La récupération des cantines permet de vérifier avec le détenu, la conformité commande/ livraison</p> <p>L'inventaire de l'UVF est obligatoire, il permet de s'assurer du maintien des lieux en bon état et de responsabiliser le détenu.</p>	<p>Distance entre bureau UVF et UVF</p> <p>Comportement du détenu</p> <p>Connaissance préalable des lieux par le détenu</p> <p>Liste des objets entrant dans l'inventaire</p>	<p>Il accompagne le détenu en bavardant et en répondant aux éventuelles questions</p> <p>Il fait l'inventaire des cantines avec le détenu à partir du bon de commandes</p> <p>Il utilise le formulaire d'inventaire pour faire l'état des lieux avec le détenu. Chacun signe le formulaire</p> <p>Il vérifie avec le détenu le fonctionnement des alarmes et interphones</p>	<p>Connaissance du détenu pour anticiper les situations à venir</p> <p>Contractualisation de l'installation</p> <p>Respect de l'intimité</p>	<p>Utilisation des formulaires et des procédures d'installation</p> <p>Communication avec le détenu</p>

**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 5 : Accueil des visiteurs**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables	
<b>Accueil, contrôles et accompagnement des visiteurs</b>	L'accueil des visiteurs est un moment particulier	Le lieu de réception et d'entreposage des effets personnels	Il accueille les visiteurs et les accompagne dans le local de consignes pour les effets personnels n'entrant pas dans l'UVF	Accompagnement connaissance des visiteurs et observation du règlement concernant les objets et produits pouvant pénétrer en établissement	Relations avec le surveillant portier	
	Les visiteurs ne sont pas sous main de justice, ils doivent néanmoins se soumettre au règlement qui leur a été fourni. Les visiteurs ne doivent pas faire entrer de produits ou d'objets interdits	Le comportement des visiteurs	La durée de l'accompagnement entre l'entrée et l'UVF	Il aide les visiteurs à passer sous le détecteur	Observation du règlement	Utilisation du règlement
		La participation du surveillant portier	La durée de l'accompagnement entre l'entrée et l'UVF	Il rappelle les consignes de sécurité et de fonctionnement	Observation des règles de sécurité	
	Recevoir et accompagner les visiteurs permet de répondre à leurs questions et attentes, aussi de recueillir des informations	Le climat pendant l'accompagnement à l'entrée de l'UVF	Il met les visiteurs à l'aise en discutant au besoin	Mise à l'aise des visiteurs qui entrent pour plusieurs heures en prison	Prise de contact, premiers échanges personnalisés	Comportement des visiteurs, facilité à communiquer

**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 6 : Contrôles durant le déroulement des UVF**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Contrôle d'effectifs et/ou rondes d'ambiance</b>	Le contrôle des effectifs de détenus est obligatoire	L'accès aux systèmes d'information (GiDE...)	Le surveillant contrôle la présence physique du détenu aux heures fixées par le règlement des UVF	Maîtrise de la gestion des effectifs de détenus. Observation des règles de sécurité	Relation avec le surveillant portier et le gradé
	Le passage des surveillants pendant le déroulement de la visite peut être vécu comme une intrusion forte dans le temps limité d'intimité	Horaires de contrôles fixés par le règlement	Le surveillant profite de ce contrôle pour visualiser la présence de la famille	Contacts avec les occupants de l'UVF en tâchant de préserver l'intimité	Réglementation Distance physique entre les surveillants et les visiteurs
	Les surveillants contrôlent le détenu et ses visiteurs	Architecture de l'UVF, durée de la visite, type de visiteurs	Le surveillant fait ce contrôle visuel après que le surveillant de la porte ait prévenu par interphone le détenu	Le surveillant ouvre la grille de l'UVF	Information sur les effectifs de l'établissement  Evaluation du déroulement de la visite (ambiance)

**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 7 : Gestion de la fin de visite**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Sortie des visiteurs</b>	La fin de la visite est programmée à l'avance	Type de visiteurs (enfants, conjoint, amis)	Le surveillant fait prévenir par le surveillant portier de la fin de la visite.	Observation du règlement  Respect de l'intimité	Relations avec le surveillant portier
	Les règles de fin de visite sont connues par les visiteurs	Déroulement de la visite			
	La fin de la visite peut être un moment particulier pour les visiteurs	Heure de sortie	Le surveillant accompagne les visiteurs jusqu'à la porte (les visiteurs attendent la fin des contrôles pour pouvoir récupérer leurs affaires et partir).	Mise en confiance pour éventuellement recueillir des éléments sur le déroulement de l'UVF et d'éventuels problèmes posés par la visite	Réglementation Comportement des visiteurs Communication

**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 7 (suite) : Gestion de la fin de visite**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>État des lieux, inventaire, fouille intégrale</b>	L'état des lieux permet de vérifier l'état de l'unité	Liste des objets entrant dans l'inventaire, état des lieux réel	Le surveillant reprend l'état des lieux d'entrée et vérifie sa conformité en présence du détenu	Responsabilisation du détenu par rapport à l'utilisation de l'UVF	Utilisation des formulaires d'inventaire, état des lieux
	Etat des lieux, inventaire, donnent l'occasion d'échanger avec le détenu au moment de la séparation d'avec la famille	Comportement du détenu	Le surveillant raccompagne le détenu après l'état des lieux jusqu'au lieu de fouille puis effectue la fouille	Observation des règles de sécurité	Technique de fouille intégrale
	Etat des lieux, inventaire et fouille intégrale sont obligatoires	Lieu de détention du détenu (si transfert ou non)	Le surveillant échange avec le détenu pour évaluer son ressenti sur l'UVF et les risques liés à la séparation	Observation du comportement du détenu	Réglementation observation, communication, écoute

**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 8 : Gestion post UVF**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Rédaction de synthèse</b>	<p>La synthèse permet de rassembler des informations sur le détenu et les visiteurs</p> <p>Elle permet de faire une évaluation de l'UVF ; la synthèse est mise à la disposition des autres personnels et partenaires qui suivent le détenu. Ces informations sont utiles à la préparation du renouvellement d'UVF.</p>	<p>Déroulement de l'UVF</p> <p>Attentes particulières des personnels et partenaires</p>	<p>Le surveillant fait une synthèse écrite du déroulement de l'UVF à partir des entretiens à l'entrée et à la sortie de l'UVF, et de l'observation des comportements du détenu et des visiteurs à l'entrée, pendant les rondes et à la sortie.</p>	<p>Collecter des informations pertinentes pour évaluer l'UVF dans un suivi global du détenu</p>	<p>Méthodologie d'écrits synthétiques</p> <p>Techniques de rédaction</p> <p>Observation</p> <p>Analyse</p> <p>Synthèse</p>



**Surveillant(e)s UVF**  
**Activité 8 (suite) : Gestion post UVF**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Échanges et/ou entretiens après UVF</b>	Ces échanges permettent de rassembler des informations sur les détenus et les visiteurs	Emploi du temps des surveillants/ organisation du service	Après l'UVF, le surveillant s'entretient avec le détenu de manière informelle sur le déroulement (après UVF ou au moment de la récupération des chaussures ou du linge)	Recueillir des informations pertinentes pour le renouvellement d'UVF	Echanges, entretien
	Ces échanges permettent d'évaluer l'UVF et le ressenti du détenu ainsi que de répondre à de nouvelles questions	Environnement pour l'entretien (présence d'autres détenus, bruit...)	Il contacte le travailleur social en cas d'incident ou de problème observé	Donner des informations aux travailleurs sociaux	Communication synthèse commune

## **Annexe 3**

### **Les activités des travailleurs sociaux**

**Travailleurs sociaux**  
**Activité 1 : Informations sur le dispositif UVF**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Information individualisée aux détenus</b>	L'information individuelle permet de répondre précisément aux interrogations de la personne détenue	Type d'individualité	Il mène une partie de l'entretien autour de la question des UVF	Anticiper les difficultés de tout ordre liées à l'UVF	Intérêt des détenus pour le dispositif
	Cette information sur le dispositif s'intègre dans l'information plus générale, mais elle est l'occasion d'enrichir les échanges autour de la problématique des liens familiaux	Problématiques personnelles du détenu  Situation pénale	Il essaie d'évaluer la souffrance éventuelle et la problématique du détenu par rapport aux enjeux des UVF	Faire le point sur les relations familiales pour préparer les éventuelles demandes d'attribution  Personnaliser les réponses	

**Travailleurs sociaux**  
**Activité 2 : Préparation de l'attribution des UVF**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Entretien avec les visiteurs</b>	La famille ou les amis de la personne détenue n'entrent habituellement pas dans le champ de compétences des travailleurs sociaux de l'AP	Entretien face à face ou par téléphone	Le TS s'entretient par téléphone avec la famille s'il n'a pas la possibilité de mener un entretien en face à face	Adaptation à la situation des visiteurs	Techniques d'entretien et techniques d'entretien téléphonique
	Les échanges avec les visiteurs permettent de donner des informations sur les UVF	Lien du détenu avec les visiteurs (création, maintien..) Age et qualité des visiteurs	Le TS interroge les visiteurs sur la nature des liens avec le détenu (lorsqu'il n'a pas de liens familiaux)	Evaluation des motivations	Compte rendu ou rapports utilisables dans le processus de décision du chef d'établissement
	Les entretiens permettent de vérifier le consentement libre et entier des intéressés		Le TS informe les visiteurs sur les modalités de la visite	Information exhaustive	Connaissance globale du dispositif
	Le contact ainsi établi avec les visiteurs permet d'établir des liens en vue de la préparation à la sortie				Connaissances des différentes approches des problématiques familiales
	Le travail d'entretien avec les visiteurs est un travail de recueil d'informations,			Le TS rédige une synthèse	Présentation du dossier en commission  Repositionnement du détenu par rapport à l'environnement familial et/ou affectif

**Travailleurs sociaux**  
**Activité 2 (suite) : Préparation de l'attribution des UVF**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Entretien avec le détenu demandeur</b>	Lorsque l'accès à une UVF est sollicité, les demandes donnent systématiquement lieu à un entretien préalable avec la personne détenue	Nombre de détenus demandeurs	Le travailleur social reçoit une demande écrite du détenu qui souhaite faire une demande d'UVF puis il convoque le détenu	Organisation des convocations	Gestion des dossiers et du temps
	L'expérimentation des UVF s'inscrit dans une politique de maintien des liens familiaux	Type d'interlocuteur	Le TS informe le détenu sur le dispositif		Connaissances de la circulaire UVF, de la réglementation en matière de visites
	L'entretien permet de s'assurer du consentement réel du détenu	Type de liens avec les visiteurs	Le TS tente d'évaluer la situation du détenu par rapport aux liens avec les visiteurs  Le TS rédige une synthèse		Compte rendu ou rapports utilisables dans le processus de décision du chef d'établissement

**Travailleurs sociaux**  
**Activité 2 (suite) : Préparation de l'attribution des UVF**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Participation aux commissions d'attribution</b>	Il est indispensable que les surveillants et les TS participent à la commission	Anticipation et disponibilité	Le TS prend la parole en premier	Apporter des informations objectives nécessaires à la prise de décision	Questions du directeur ou des participants
	Les dates des commissions sont anticipées pour que chacun soit disponible	Organisation et préparation des dossiers	Les TS préparent les dossiers	Mise en commun d'éléments concernant le détenu et ses visiteurs	Utilisation d'un traitement de texte et d'un tableur
	Le directeur est le seul décideur		Le TS répond aux questions des participants à la commission		Compte rendu synthétique et clair à destination des participants à la commission

**Travailleurs sociaux**  
**Activité 3 : Gestion de la fin de visite**

Schémas d'activités	Invariants opératoires	Inférences et stratégies	Règles d'action	Anticipations	Observables
<b>Échanges et/ou entretiens après UVF</b>	Ces échanges permettent de rassembler des informations sur les détenus et les visiteurs	Environnement pour l'entretien	Le travailleur social s'entretient avec le détenu et les visiteurs après UVF en cas d'incident signalé par les surveillants	Recueillir des informations pertinentes pour renouvellement d'UVF	Echanges, entretien
	Ces échanges permettent d'évaluer l'UVF et le ressenti du détenu ainsi que de répondre à de nouvelles questions			Donner des informations aux travailleurs sociaux	Communication informelle

## BIBLIOGRAPHIE

ADMINISTRATION PENITENTIAIRE, *La gestion des longues peines*, Rapport du groupe de travail de l'administration pénitentiaire sur l'étude des longues peines, Novembre 1992.

BOISSON Monique, *Un foyer derrière les grilles*, Edition numéro un, Paris, 1995.

BOUCHARD Claude, « Ruptures de la parentalité. Analyse différentielle des principes et des conditions du liens parent-enfant », in *Parents en prison, parents quand même*, acte du colloque organisé par le relais enfants parents grand ouest, Rennes, octobre 2002.

BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Ed de Minuit, 1980.

BOUREGBA Alain, « De la rupture au maintien des liens » in *Rester parents malgré la détention*, Toulouse, Erès, 2002, pp .7-13.

BOUREGBA Alain, « La parentalité à l'épreuve de l'incarcération » in *Les liens familiaux à l'épreuve du pénal*, Bouregba A. (sous la dir.), Erès, 2002, pp 71-83.

BRIGNOLI-SIMON F., DELAGE M., « Du nom du père au nom de la loi » in *Lien familial, lien social*, Collectif Grenoble, PUG, 2003, pp. 195-206.

BRIOLE Guy, « Liens et identification : incidences sur les solidarités » in *Lien familial, lien social*, Collectif Grenoble, PUG, 2003, pp. 41-50.

CARDON Carole, « Relations conjugales en situation carcérale » in *Ethnologie française*, XXXII, 2002, 1, pp. 81-88.

CASSAN Francine, MARTY-PORTAS France-Line, *Précocité et instabilité familiale des hommes détenus*, INSEE Première, 828, février 2002.

CATTANI Marianne, IGNATIO Manuela, « Familles aux parloirs. Complexité et fragilité du lien ? », in Actes de la 4ème rencontre nationale des maisons d'accueil des familles et amis de détenus, Paris, 18-19 mai 2001, pp.13-19.

CHANET Laurence, « Prisons : du droit à la sensualité et à la tendresse... à la mixité », in *Actes*, Les cahiers de Vaucresson, 45/46, 1984, pp.50-55.

CHAUVENET Antoinette, ORLIC Françoise, BENGUIGUI Georges, « Les surveillants de prison : le prix de la sécurité », in *Revue française de sociologie*, XXXIV, 1993, pp. 346-366.

CHAUVENET Antoinette, ORLIC Françoise, BENGUIGUI Georges, « Le personnel de surveillance des prisons. Essai de sociologie du travail » in *Droit et Société* 22 - 1999, pp.491-497.



COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES, DE LA SANTE ET DE LA FAMILLE, *Effets de ma détention sur le plan familial et social*, Conseil de l'Europe, rapport 7816 du 15 mai 1997.

COMBESSIE Philippe, « Ouverture des prisons jusqu'à quel point ? », in *La prison en changement*, C.Veil et D.Lhuillier, (s/dir), Erès, 2000.

CREDOC, « L'autre peine, étude exploratoire sur les conditions de vie des familles de détenus », in *Cahier de la recherche*, 147, Novembre 2000.

DEMERLIACH Elisabeth, « Le parloir des familles », in *Esprit*, 12, décembre 1986, pp.84-86.

DUBECHOT Patrick, « Les conditions de vie des familles de détenus », in : *Actes de la 4ème rencontre nationale des maisons d'accueil des familles et amis de détenus*, Paris, 18-19 mai 2001, pp. 9-12.

DUBECHOT Patrick, FRONTEAU Anne, LE QUEAU Pierre, *La prison bouleverse la vie des familles de détenus*, CREDOC, Cahier de recherche, 143, mai 2000.

DUMONCHY Christian, « L'institution mal dans ses murs », in *La prison en changement*, C.Veil et D.Lhuillier (s/ dir.), Erès, 2000.

ELIACHEF Caroline, « L'enfant éloigné de son parent incarcéré », in *Les liens familiaux à l'épreuve du pénal*, Bouregba Alain (s/dir.), Toulouse, Erès, 2002, pp. 39-50.

FAURE Michaël, *Sexualité, prison et culpabilité*, Passant, 30, Août-septembre 2000.

FERRARI, « Enfants éloignés, parents détenus », in *Liens familiaux et détention, Transition*, 39, 1995, pp.27-34.

GONIN Daniel, *La santé incarcérée, médecine et conditions de vie en détention*, L'Archipel, 1991.

GOFFMAN Erving, *Asiles*, Ed. de Minuit, Paris, 1968.

GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne, 1. Présentation de soi, 2. Les relations en public* Ed. de Minuit, Paris, 1973.

HATTEM, T., « Vivre avec ses peines », in *Déviance et société*, vol XV, n°2, 1991.

LHUILIER Dominique, LEMISZEWSKA Aldona, *Le choc carcéral*, Paris, Bayard, 2001.  
LHUILIER Dominique, RIDEL Luc, SIMONPIETRI Aldona, VEIL Claude, *Identité professionnelle, identité de sexe et sida ; le cas des surveillants de prison*, Rapport de recherche, Laboratoire de psychologie clinique, Université Paris 7, mars 1998.

MALEWSKA-PEYRE Hanna., « Le processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires », in *Stratégies Identitaires*, PUF, Paris, 1990.

MARCHETTI Anne-Marie, *Le temps infini des longues peines*, Plon, Terres humaines, 2001.

MEAD G.H., *L'esprit, le Soi et la société*, Ed. PUF, Paris, 1963

PERRENOUD Philippe, « Gestion de l'imprévu, analyse de l'action et construction de compétences », in *Education permanente*, n°140, 3ème trim. 1999.

RAMBOURG Cécile, *L'expérimentation des UEVF au CP de Rennes, Mise en oeuvre et incidences sur les pratiques professionnelles et les personnes*, Rapport final, Juin 2005, ENAP.

RAMBOURG Cécile, *Expérimentation des UVF : Maison Centrale de Saint Martin de Ré*, Rapport final, Fév.Mars 2006, ENAP.

RAMBOURG Cécile, « Violence médiatique : la "pénitentiaire" dans la presse quotidienne nationale » in *Violences en prison*, sous la direction de F.Courtine, Rapport de recherche, ENAP, oct. 2005, pp. 303-358.

ROBO Patrick, « L'analyse de pratiques professionnelles, de quoi parle t-on ? », in *Le nouvel éducateur*, n°136 février 2002.

ROSTAING Corinne, *La relation carcérale*, PUF, 1997.

SINGLY (De) François, « Individualisme et lien social », *Lien familial, lien social*, Collectif Grenoble, PUG, 2003, pp. 187-194.

TERRA Jean-Louis, *Prévention du suicide des personnes détenues*, Rapport de mission à la demande du garde des sceaux et du ministre de la santé, décembre 2003.

THERY Irène, « Différence des sexes et différence des générations. L'institution familiale en déhérence », *Esprit*, 12, décembre 1996, pp. 65-90.

VIGOUROUX François, *Le secret de famille*, Paris, Hachette, 2002.

WEBER Sonia, *Des conséquences de l'évènement prison sur les relations familiales*, in Actes de la 4ème rencontre nationale des maisons d'accueil des familles et amis de détenus, Paris, 18-19 mai 2001, pp. 25-48.

WOOG DE CACQUERAY Nathalie, *Le parent détenu*, in Parents en prison, parents quand même, Actes du colloque organisé par le relais enfants parents Grand Ouest, Rennes, octobre 2002.

## Lectures



« Le corps et ses rapports à la délinquance », *La Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"*, n° 8, 2007, sous la direction de Sylvie Courtine  
Les historiens l'ont régulièrement souligné : le corps occupe une place privilégiée et déterminante dans l'élaboration des sciences de l'homme. Pressenti à différentes époques comme susceptible de révéler la "véritable" nature humaine, le corps apparaît indispensable à la fabrique simultanée de l'identité et de l'altérité, comme il joue un rôle majeur dans la construction des savoirs sur les déviances et la criminalité. Atout majeur de l'élaboration des savoirs criminologiques, l'observation du corps et des comportements ainsi que le relevé précis d'indices corporels sont au centre des initiatives qui tentent, par sa connaissance, son contrôle et sa domestication, de redresser, de réadapter et/ ou de punir.

Ce huitième numéro du *Temps de l'Histoire*, propose de mettre en perspective cette prégnance du corps, d'en décliner les formes et la nature, d'en interroger la pertinence et la redondance dans la production des savoirs, d'en questionner l'impact sur les modalités de prise en charge de la jeunesse "irrégulière" au cours des deux derniers siècles.

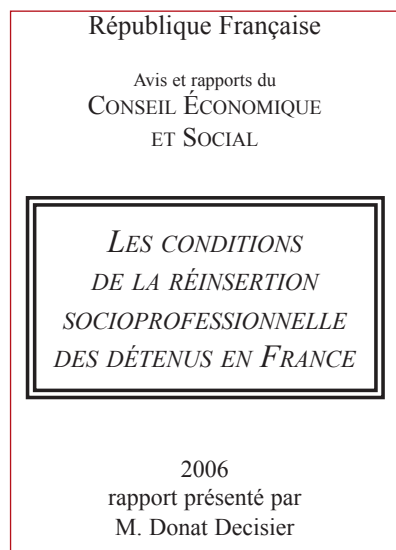


*La prise en charge pénitentiaire des auteurs d'agressions sexuelles. Etat des lieux et analyse de nouvelles pratiques*, Joséfina Alvarez, Nathalie Gourmelon., Etude réalisée pour le Ministère de la Justice avec le soutien du GIP "Mission de recherche droit et justice", CIRAP - ENAP, juin 2006, 215 pages.

Cette étude visait à identifier et à décrire les pratiques opérationnelles menées actuellement en France dans le cadre de la prise en charge des auteurs d'agressions sexuelles par l'administration pénitentiaire (en milieu ouvert et en milieu fermé). Il s'agissait d'établir un état des lieux argumenté et raisonné des pratiques en direction des personnes condamnées pour de telles infractions, afin d'en dégager des préconisations. Il ressort de l'analyse un certain nombre d'évolutions en terme de prise en charge des auteurs

d'agressions sexuelles ; évolutions portées par les professionnels médicaux travaillant au sein des établissements pénitentiaires, par certains changements législatifs en la matière (notamment la loi du 17 juin 1998 qui instaure le Suivi Socio Judiciaire), ainsi que, plus récemment, par des initiatives prises par certains SPIP dans le but de mieux appréhender le problème au niveau socio-pénal. Sur le plan médico-psychologique, si les thérapies individuelles constituent la base des prises en charge, les psychothérapies de groupes adaptées à un plus grand nombre d'individus (notamment les déficients intellectuels) connaissent depuis peu un essor important. Au niveau social, la mise en place par certains SPIP ou psychologues PEP de groupes de parole contre la récidive (conçus à l'image des "guidances" développées en Belgique) destinés notamment à travailler le rapport à la norme, constituent une innovation importante. L'approche parfois très difficile de ces individus nécessite par ailleurs la mise en place de "garde-fou" ; telle est la fonction des supervisions mises en place par certaines équipes.

Un certain nombre de difficultés ont été soulevées par cette étude. L'une a trait au manque crucial de certains professionnels (psychiatres, psychologues, médecins coordonnateurs). Une autre concerne le partenariat entre les différents acteurs, qui peine à se mettre en place aussi bien en milieu fermé qu'en milieu ouvert. L'instauration du Suivi Socio-Judiciaire a permis de faciliter la communication entre le JAP et les médecins traitants par l'intermédiaire du médecin coordonnateur mais des résistances persistent (notamment entre le social et le médical) liées à des cloisonnements institutionnels et des pratiques de travail différentes.



*Les conditions de la réinsertion socioprofessionnelle des détenus en France*, Rapport présenté par M. Donat Decisier, Conseil Economique et Social, République française, 2006, 242 pages.

En 2004, le bureau du Conseil économique et social a confié à la section des affaires sociales la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis sur « les conditions de la réinsertion socioprofessionnelle des détenus en France ». Pour son information, ce bureau a entendu une diversité de professionnels concernés par cette question : magistrats, directeurs des services pénitentiaires, personnels pénitentiaires...

L'analyse historique des politiques pénitentiaires rappelle qu'à la faveur de la mission de garde, la mission d'insertion est récente, et que malgré des initiatives fortes, (la réforme de 1999 en est un des éléments "phares"), celle-ci est insuffisamment prise en compte et demeure le "parent pauvre"

de l'administration pénitentiaire. A l'exception notable de l'immédiate après guerre, avec la mise en oeuvre de la réforme Amor, la réinsertion des détenus n'a jamais été véritablement conçue comme une mission prioritaire de la politique pénitentiaire.

Or, face à l'inflation carcérale, face à une population carcérale cumulant les difficultés sociales, il convient selon le rapporteur, de faire du temps de la détention un temps utile à la réinsertion socioprofessionnelle des détenus. Dans cet objectif, différentes préconisations sont déclinées parmi lesquelles on peut relever l'insistance à encourager : le développement de partenariats entre institutions, collectivités territoriales et associations pour assurer la continuité entre le milieu fermé et le milieu ouvert ; la mise en place dans chaque direction régionale de l'Administration pénitentiaire d'un schéma d'organisation de la prise en charge des sortants de prison associant les établissements pénitentiaires, les missions locales d'insertion, les entreprises, le service public de l'emploi, les associations ; l'extension de la convention Assedic/Administration pénitentiaire à chaque direction régionale de l'administration pénitentiaire.

La réinsertion sociale et professionnelle des personnes détenues ne peut s'envisager, selon ce rapport, sans action plus générale sur les conditions de détention, sans un encadrement suffisant et de qualité, sans accès à l'éducation et à la formation, sans une véritable préparation à la sortie, et à des dispositifs d'accompagnement post-carcéral qui doivent être collectivement pensés et améliorés.



*Les premiers surveillants, une fonction de cohérence*, Laurence Cambon-Bessières, CIRAP, ENAP, 2006.

Le regard sociologique sur la prison a longtemps été dirigé vers la population carcérale. L'objectif de ce dossier est de déplacer le point de vue en s'attachant aux pratiques professionnelles des personnels pénitentiaires et plus spécifiquement à celle des premiers surveillants. Cette perspective permet d'une part de s'interroger sur la complexité du travail des cadres intermédiaires oeuvrant dans les établissements pénitentiaires et d'autre part, de saisir l'activité concrète de ces derniers soumise à un ensemble de contraintes qui les place, bien souvent, dans une position ambivalente.

Il ne s'agit pas ici de réactiver la vieille thématique du malaise des cadres, mais d'identifier clairement les difficultés de positionnement qui fragilisent cette catégorie de personnel, aussi bien en terme de reconnaissance de leur statut hiérarchique que de la légitimité de leur fonction. Il s'agit également d'aborder la dimension sociale de l'activité des premiers surveillants, autrement dit, le travail de relation qu'ils accomplissent et qui renforcent leur légitimité professionnelle en les repositionnant comme un maillon essentiel dans le fonctionnement de la détention.

*Le Débriefing, retour sur l'expérience*, sous la direction de Sylvie Courtine, CIRAP, ENAP, 2005.

Rédaction  
Cécile Rambourg, enseignant-chercheur,  
CIRAP, ENAP, Agen  
cecile.rambourg@justice.fr

Réalisation graphique  
Vanessa Maupomé  
ENAP - Unité Edition-Diffusion

Impression  
IGS - BP 44 - 47552 BOE cedex  
igs@wanadoo.fr